

20

**BORALEX**

24



**RAPPORT INTERMÉDIAIRE 2**  
**AU 30 JUIN 2024**

**Agilité,  
discipline et  
croissance durable**



# Rapport de gestion intermédiaire 2

Au 30 juin 2024

## Table des matières

<b>FAITS SAILLANTS</b>	2
<b>ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS</b>	3
<b>COMMENTAIRES PRÉALABLES</b>	4
<b>DESCRIPTION DES ACTIVITÉS</b>	7
ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE EN EXPLOITATION	10
<b>I - STRATÉGIE DE CROISSANCE ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT</b>	11
PLAN STRATÉGIQUE ET OBJECTIFS FINANCIERS 2025	11
PERSPECTIVES DE CROISSANCE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	12
PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT SELON CHAQUE ORIENTATION STRATÉGIQUE	14
ORIENTATION: CROISSANCE	14
ORIENTATIONS: DIVERSIFICATION, CLIENTÈLE ET OPTIMISATION	20
SUIVI DES OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE	21
<b>II - ANALYSE DES RÉSULTATS, DE LA SITUATION DE TRÉSORERIE ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE - CONSOLIDÉ</b>	26
FAITS SAILLANTS FINANCIERS	26
INFORMATIONS FINANCIÈRES SECTORIELLES DES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS CLOSES LE 30 JUIN 2024	27
ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS DE LA PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2024	29
ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS DE LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2024	32
SITUATION DE TRÉSORERIE	35
SITUATION FINANCIÈRE	38
SAISONNALITÉ	42
GESTION DES RISQUES FINANCIERS	43
<b>III - MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES</b>	44
COMBINÉ	47
BAIIA(A)	48
COEFFICIENT D'ENDETTEMENT NET	49
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT, FLUX DE TRÉSORERIE DISCRÉTIONNAIRES, RATIO DE RÉINVESTISSEMENT ET RATIO DE DISTRIBUTION	50
<b>IV - ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION - COMBINÉ</b>	52
PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES	52
ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION COMBINÉS DE LA PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2024	53
ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION COMBINÉS DE LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2024	54
<b>V - AUTRES ÉLÉMENTS</b>	55
ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ	55
FACTEURS DE RISQUES ET D'INCERTITUDES	56
CONTRÔLES INTERNES ET PROCÉDURES	56

# Faits saillants

## Pour les périodes de trois mois closes le 30 juin

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Consolidé		Combiné <sup>(1)</sup>	
	2024	2023	2024	2023
Production d'électricité (GWh) <sup>(2)</sup>	1 323	1 353	1 882	1 861
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	180	210	209	237
Résultat d'exploitation	35	38	58	57
BAIIA(A) <sup>(3)</sup>	130	119	152	143
Résultat net	17	19	17	19
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	11	16	11	16
Par action (de base et dilué)	0,10 \$	0,15 \$	0,10 \$	0,15 \$
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	138	144	—	—
Marge brute d'autofinancement <sup>(1)</sup>	89	76	—	—
Flux de trésorerie discrétionnaires <sup>(1)</sup>	17	4	—	—

## Pour les périodes de six mois closes le 30 juin

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Consolidé		Combiné <sup>(1)</sup>	
	2024	2023	2024	2023
Production d'électricité (GWh) <sup>(2)</sup>	3 090	3 050	4 237	4 147
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	439	508	500	565
Résultat d'exploitation	141	115	192	159
BAIIA(A) <sup>(3)</sup>	325	286	370	333
Résultat net	90	64	90	64
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	66	49	66	49
Par action (de base et dilué)	0,63 \$	0,46 \$	0,63 \$	0,46 \$
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	368	388	—	—
Marge brute d'autofinancement <sup>(1)</sup>	246	217	—	—
	<b>Au 30 juin</b>	<b>Au 31 déc.</b>	<b>Au 30 juin</b>	<b>Au 31 déc.</b>
Total de l'actif	6 867	6 574	7 708	7 304
Emprunts - solde du capital	3 392	3 327	3 947	3 764
Total - emprunts projets	3 008	2 844	3 563	3 281
Total - emprunts corporatifs	384	483	384	483

<sup>(1)</sup> Le Combiné, la marge brute d'autofinancement et les flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

<sup>(2)</sup> La production d'électricité inclut la production pour laquelle Boralex reçoit une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité demandées par ses clients, puisque la direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Cet ajustement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération.

<sup>(3)</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

# Abréviations et définitions

<b>AO</b>	Appel d'offres
<b>BAIIA</b>	Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements
<b>BAIIA(A)</b>	Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements ajusté pour tenir compte des autres éléments
<b>CAÉ</b>	Contrat d'achat d'électricité
<b>CAÉ corporatif</b>	Contrat d'achat d'électricité par les sociétés commerciales et industrielles
<b>CDPQ</b>	Caisse de dépôt et placement du Québec
<b>CII</b>	Crédit d'impôt à l'investissement
<b>CIIF</b>	Contrôle interne à l'égard de l'information financière
<b>CPCI</b>	Contrôles et procédures de communication de l'information financière
<b>CR</b>	Compléments de rémunération
<b>DDM</b>	Douze derniers mois
<b>DM I et II</b>	Énergie Éolienne Des Moulins S.E.C.
<b>EDC</b>	Exportation et développement Canada
<b>EDF</b>	Électricité de France
<b>EIP</b>	Energy Infrastructure Partners
<b>ERCOT</b>	Electric Reliability Council of Texas
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>GW</b>	Gigawatt
<b>GWh</b>	Gigawatt-heure
<b>HQ</b>	Hydro-Québec
<b>IESO</b>	Independent Electricity System Operator
<b>IFRS</b>	Normes internationales d'information financière
<b>LP I</b>	Énergie Éolienne Le Plateau S.E.C.
<b>LP II</b>	Énergie Éolienne Communautaire Le Plateau S.E.C.
<b>MW</b>	Mégawatt
<b>MWac</b>	Mégawatt alternating current
<b>MWdc</b>	Mégawatt direct current
<b>MWh</b>	Mégawatt-heure
<b>NYSERDA</b>	New York State Energy Research and Development Authority
<b>Participations</b>	Participations dans des coentreprises et entreprises associées
<b>PCGR</b>	Principes comptables généralement reconnus
<b>PDO</b>	Principal décideur opérationnel
<b>RECs</b>	Renewable Energy Certificates
<b>REPowerEU</b>	Action européenne conjointe en faveur d'une énergie plus abordable, plus sûre et plus durable
<b>Roncevaux</b>	Énergie Éolienne Roncevaux S.E.C.
<b>RSE</b>	Responsabilité sociétale d'entreprise
<b>SDB I</b>	Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3
<b>SDB II</b>	Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 4
<b>TWh</b>	Térawatt-heure

## **Actifs comparables**

Ensemble des parcs et centrales en service durant la totalité d'une période donnée et de sa période de comparaison.

## **Repowering**

Projets de remplacement d'équipements par de nouvelles composantes qui visent l'augmentation de la puissance installée.

## **CAÉ corporatif en additionnalité**

Le CAÉ corporatif en additionnalité est un contrat d'achat d'électricité par des sociétés commerciales et industrielles qui contribue au développement de nouvelles capacités de production d'électricité renouvelable. Sa signature permet de sécuriser l'investissement nécessaire à la construction et à la mise en service d'un actif.

## **Puissance installée**

La puissance installée représente la puissance de génération électrique ou de stockage électrique d'un équipement. Elle est exprimée en Mégawatts, voire en Gigawatts.

## **Contrat de différence (CfD)**

Le contrat de différence a été introduit au Royaume-Uni en 2014 en tant que mécanisme de soutien du marché pour les projets d'énergie à faibles émissions de carbone. Il a été conçu pour encourager le développement d'infrastructures d'énergie renouvelable à grande échelle au coût le plus bas pour le consommateur, tout en limitant la volatilité du marché. Il consiste en un contrat avec le gouvernement britannique pour garantir un revenu stable aux producteurs d'énergie renouvelable.

# Commentaires préalables

## Général

Ce rapport de gestion porte sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie des périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024 par rapport aux périodes correspondantes de 2023, de même que sur la situation financière de la Société au 30 juin 2024 par rapport au 31 décembre 2023. Il devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non audités et leurs notes annexes contenus dans le présent rapport intermédiaire, ainsi qu'avec les états financiers consolidés et leurs notes annexes contenus dans le plus récent rapport annuel portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Des renseignements additionnels sur la Société, incluant la notice annuelle, les rapports annuels précédents, les rapports de gestion et les états financiers consolidés audités, ainsi que les communiqués, sont publiés séparément et sont disponibles sur les sites de Boralex ([www.boralex.com](http://www.boralex.com)) et de SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)).

Dans le présent rapport de gestion, Boralex ou la Société désigne, selon le cas, Boralex et ses filiales et divisions ou Boralex ou l'une de ses filiales ou divisions. Les renseignements contenus dans ce rapport de gestion tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 13 août 2024, date à laquelle le conseil d'administration a approuvé le rapport de gestion intermédiaire et les états financiers consolidés intermédiaires non audités. À moins qu'il n'en soit indiqué autrement, l'information financière présentée dans ce rapport de gestion, y compris les montants apparaissant dans les tableaux, est préparée selon les IFRS de la Partie I du manuel de CPA Canada. Les états financiers inclus dans le présent rapport de gestion ont été établis selon les IFRS applicables à la préparation d'états financiers, IAS 1, « Présentation des états financiers » et présentent des données comparatives pour 2023.

Comme il est décrit à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières*, l'information comprise dans ce rapport de gestion inclut des mesures de performance d'actifs et de secteurs d'activité qui ne sont pas des mesures financières conformes aux IFRS. Ces mesures n'ont pas de sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

L'information financière présentée dans ce rapport de gestion, ainsi que les montants apparaissant dans les tableaux sont exprimés en dollars canadiens. Les sigles « M\$ » et « G\$ » signifient « million(s) de dollars » et « milliard(s) de dollars », respectivement. Mentionnons également que les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers.

Tous les renseignements qui figurent dans le présent rapport sont arrêtés au 30 juin 2024, sauf indication contraire.

Les données financières liées à nos activités en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni sont converties en dollars canadiens en utilisant le taux moyen de la période concernée. Ainsi, les écarts de change mentionnés dans le présent rapport de gestion résultent de la conversion de ces données en dollars canadiens.

Le tableau ci-dessous donne le détail des taux de change en devise canadienne par unité monétaire comparative pour les périodes couvertes par les états financiers et dans le présent rapport de gestion.

Taux de clôture <sup>(1)</sup>		
	Au 30 juin	Au 31 décembre
Devise	2024	2023
USD	1,3679	1,3243
EUR	1,4655	1,4606
GBP	1,7288	1,6871

Taux moyen <sup>(2)</sup>				
	Périodes de trois mois closes les 30 juin		Périodes de six mois closes les 30 juin	
Devise	2024	2023	2024	2023
USD	1,3683	1,3428	1,3586	1,3477
EUR	1,4730	1,4621	1,4686	1,4568
GBP	1,7267	1,6816	1,7186	1,6628

<sup>(1)</sup> Source: Bloomberg

<sup>(2)</sup> Source: Banque du Canada - Moyenne des taux de change quotidiens

## Avis quant aux déclarations prospectives

Le rapport de gestion a pour but d'aider le lecteur à comprendre la nature et l'importance des changements et des tendances, de même que les risques et les incertitudes susceptibles d'influer sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Boralex. Par conséquent, certaines déclarations, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se reconnaissent à l'emploi de termes comme « prévoir », « anticiper », « évaluer », « estimer », « croire », ou par l'utilisation de mots tels que « vers », « environ », « être d'avis », « s'attendre à », « à l'intention de », « prévoit », « éventuel », « projette de », « continue de », « cible », « objectif », « initiative » ou de mots similaires, de leur forme négative ou d'autres termes comparables, ou encore par l'utilisation du futur ou du conditionnel. En particulier, le présent rapport comporte des déclarations prospectives sur les orientations stratégiques, priorités et objectifs de la Société (y compris la volonté d'être la référence en matière de RSE auprès de nos partenaires), le plan stratégique, le modèle d'affaires, les perspectives de croissance, les cibles et les initiatives en matière de RSE, les résultats et le rendement pour des périodes futures, les cibles de puissance installée et de croissance du nombre de mégawatts, les cibles de BAIIA(A)<sup>1</sup>, de marges de BAIIA(A) et de flux de trésorerie discrétionnaires<sup>2</sup>, la croissance organique et la croissance par fusions et acquisitions, l'obtention d'une cote de crédit «Investment Grade», les cibles de ratio de réinvestissement des flux de trésorerie discrétionnaires dans la croissance, les projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou inscrits au Chemin de croissance de la Société et le rendement qu'on s'attend à en tirer, l'échéancier prévu des mises en service des projets, la production anticipée<sup>3</sup>, les programmes de dépenses en immobilisations et d'investissements, l'accès aux facilités de crédit et au financement, le montant des distributions et des dividendes qui seront versés aux porteurs de titres, ainsi que le ratio de distribution<sup>4</sup> qui est prévu, la politique en matière de dividendes et le moment où ces distributions et ces dividendes seront versés. Les événements ou les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qui sont exprimés dans ces déclarations prospectives.

Les renseignements prospectifs reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que Boralex tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges de BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence et la disponibilité du financement et de partenaires. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

<sup>1</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

<sup>2</sup> Les flux de trésorerie discrétionnaires sont une mesure financière non conforme aux PCGR, laquelle n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

<sup>3</sup> La production anticipée est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

<sup>4</sup> Le ratio de distribution est un ratio non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, ce ratio peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

## Avis quant aux déclarations prospectives (suite)

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations prospectives ou attentes formulées dans le présent rapport incluent notamment les risques de positionnement stratégique et de fusions et acquisitions, le risque de non-renouvellement de CAÉ ou l'incapacité de signer de nouveaux CAÉ corporatifs, le risque de ne pas capturer le crédit d'impôt à l'investissement américain ou canadien, le risque de contreparties, les performances des centrales et des sites, le respect par les partenaires de Boralex de leurs engagements contractuels, les accidents du personnel et la santé et sécurité, les catastrophes et les forces majeures, le recrutement et la rétention du personnel, la réglementation régissant l'industrie de Boralex et les amendements à celle-ci, notamment la législation, la réglementation et les mesures d'urgence pouvant être mises en place de temps à autre pour faire face aux prix élevés de l'énergie en Europe, la réglementation en matière de RSE et les amendements à celle-ci, la perte de réputation, les pandémies, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, les fluctuations de taux d'intérêt, la capacité de financement de la Société, les risques liés à la cybersécurité, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs abordés dans les rubriques traitant des facteurs de risques et des facteurs d'incertitude figurant dans le rapport de gestion de Boralex pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

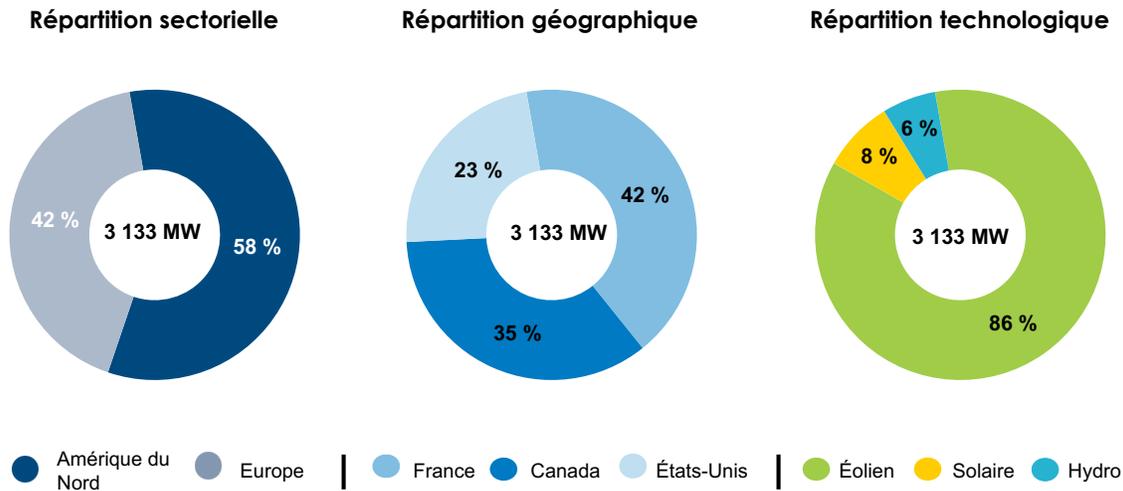
À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. À moins d'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

# Description des activités

Boralex est une société canadienne qui exerce ses activités dans le domaine de l'énergie renouvelable depuis plus de 30 ans. À ce titre, avec l'appui d'un effectif de 790 personnes, elle développe, construit et exploite des installations pour la production et le stockage d'électricité au Canada, en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Un des leaders sur le marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre de France, Boralex a plus que doublé sa puissance installée au cours des cinq dernières années, laquelle était de 3 120 MW au 30 juin 2024. Depuis, la Société a mis en service un parc solaire d'une puissance installée de 13 MW, portant ainsi la puissance installée à 3 133 MW. La Société développe un portefeuille de projets équivalent à plus de 6,8 GW dans l'éolien et le solaire, ainsi que dans le stockage d'énergie, guidée par ses valeurs et sa démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Les projets en construction ou prêts à construire représentent 264 MW du portefeuille total et entreront en service en 2024 et en 2025, tandis que l'ensemble des projets sécurisés représentent 587 MW. Boralex, par une croissance profitable et durable, participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique. Grâce à son audace, sa discipline, son expertise et sa diversité, elle demeure une référence de son industrie.

## Répartition sectorielle, géographique et technologique

Au 30 juin 2024, la Société exerçait ses activités dans la production de trois types d'énergie renouvelable complémentaires : éolienne, solaire, et hydroélectrique, ainsi que dans le stockage d'énergie. Au 13 août 2024, la puissance installée est de 3 133 MW. L'énergie éolienne compte pour la majorité de la puissance installée de Boralex. La composition du portefeuille énergétique en exploitation de la Société est illustrée ci-dessous.



### Puissance installée <sup>(1)</sup>

	Sites éoliens		Sites solaires		Centrales hydroélectriques		Unités de stockage		Total	
	Puissance installée (MW)	Nombre de sites	Puissance installée (MW)	Nombre de sites	Puissance installée (MW)	Nombre de sites	Puissance installée (MW)	Nombre de sites	Puissance installée (MW)	Nombre de sites
Amérique du Nord	1 432	28	209	7	178	15	—	—	1 819	50
Europe	1 250	74	59	6	—	—	5	2	1 314	82
	2 682	102	268	13	178	15	5	2	3 133	132

<sup>(1)</sup> La puissance installée dans ce rapport de gestion tient compte de 100 % des filiales de Boralex dans la mesure où Boralex détient le contrôle. De plus, elle tient compte de la part de Boralex dans des sociétés dont elle ne détient pas le contrôle et qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le présent rapport de gestion, ce qui correspond à 170 MW dans le cas des coentreprises exploitant les Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, au Québec, soit 50 % d'une puissance installée totale de 340 MW, et à 50 MW dans le cas des participations dans deux parcs éoliens au Québec par rapport à leur puissance installée totale de 96 MW. De plus, la Société détient une participation de 50 % dans cinq parcs éoliens en exploitation aux États-Unis d'une puissance installée totale de 894 MW, ce qui correspond à 447 MW.

## Portrait de la Société

Au 30 juin 2024, une proportion de 91 %<sup>1</sup> de la puissance installée de Boralex était assujettie à des contrats de vente d'énergie à des prix déterminés et indexés ou des compléments de rémunération activés avec les services publics. Au cours des dernières années, Boralex a su diversifier sa clientèle par la signature de CAÉ corporatifs auprès de sociétés d'envergure en Europe.

CAÉ corporatifs - France	Début	Fin
• 5 ans - Orange ;	2020	2025
• 5 ans - IBM ;	2021	2026
• 3 ans - Auchan ;	2024	2026
• 20 ans - Auchan ;	2024	2044
• 20 ans - METRO France.	2024	2043

La durée résiduelle moyenne pondérée<sup>2</sup> de ces contrats de vente d'énergie à des prix déterminés et indexés ou des compléments de rémunération est de **11 ans**, soit de 12 ans en Amérique du Nord et de 10 ans en Europe. Le tableau ci-dessous présente une vue plus détaillée de la durée résiduelle des contrats de la Société.

Répartition de la puissance installée en fonction de la durée résiduelle des contrats au 30 juin 2024 (en MW)					
	≤ 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	> 15 ans	Total
<b>Amérique du Nord</b>	163	596	638	279	1 676
<b>Europe</b>	398	354	39	399	1 190
<b>Total</b>	561	950	677	678	2 866

## Contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité

En décembre 2023, la Loi de finances pour 2024 a été adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat français, laquelle inclut la prolongation de la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité jusqu'au 31 décembre 2024, incluant certaines modifications d'application. La nouvelle loi prévoit une contribution calculée à 50 % (précédemment 90%) des revenus en excès d'un seuil qui varie par technologie. Le prix seuil a été établi à 105 €/MWh pour la production des parcs solaires et éoliens (précédemment 100 €/MWh), et s'applique aux parcs qui vendent directement sur le marché, après que leur contrat d'obligation d'achat soit venu à échéance, ainsi qu'aux parcs ayant résilié par anticipation leur contrat d'obligation d'achat.

<sup>1</sup> Le pourcentage de puissance installée assujettie à des contrats de vente d'énergie ou de compléments de rémunération est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

<sup>2</sup> La durée résiduelle moyenne comprend aussi les contrats non activés concernant les sites nouvellement mis en service.

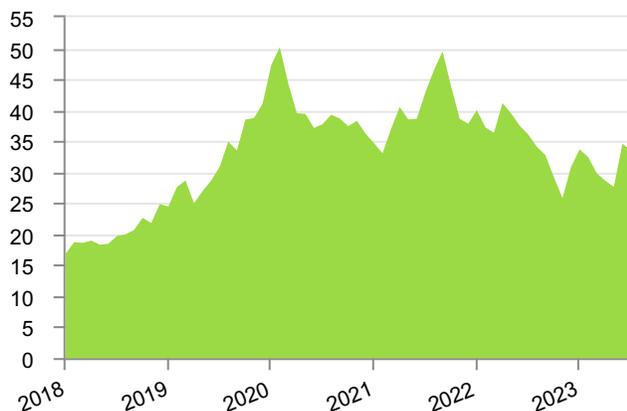
## Information financière choisie : une entreprise de croissance

Depuis le 31 décembre 2018, le cours de l'action et la capitalisation boursière ont affiché des taux de croissance annuels composés<sup>1</sup> de 13 % et de 16 %, respectivement. Le résultat d'exploitation de Boralex est en hausse de 27 % (augmentation de 24 % selon le Combiné<sup>2</sup>). En ce qui concerne le BAIIA(A)<sup>3</sup>, le taux de croissance annuel composé est de 14 % (également de 14 % selon le Combiné).

Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX. Au 30 juin 2024, la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'un des investisseurs institutionnels les plus importants au Canada, détenait 15,3 % des actions en circulation de Boralex.

### Cours de l'action

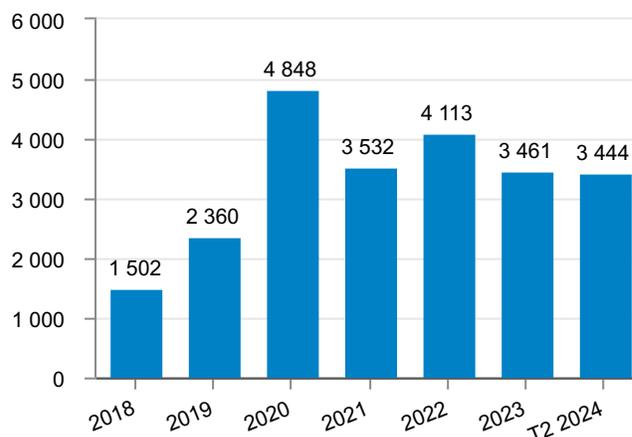
(Prix de clôture mensuel en dollars canadiens)  
Taux de croissance annuel composé<sup>1</sup> : 13 %  
(Bourse de Toronto sous le symbole BLX)



■ 33,51 \$ / action au 30 juin 2024

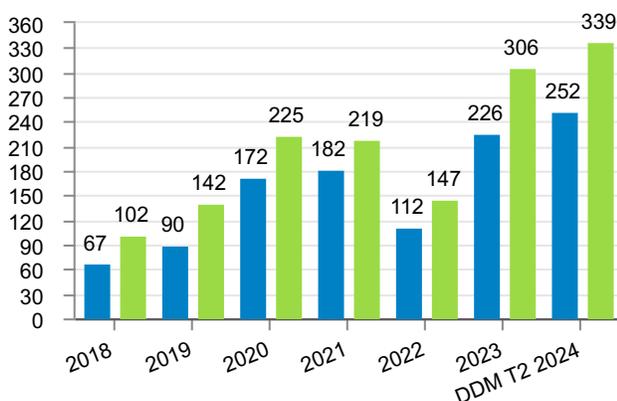
### Capitalisation boursière

(en millions de dollars canadiens)  
Taux de croissance annuel composé<sup>1</sup> : 16 %



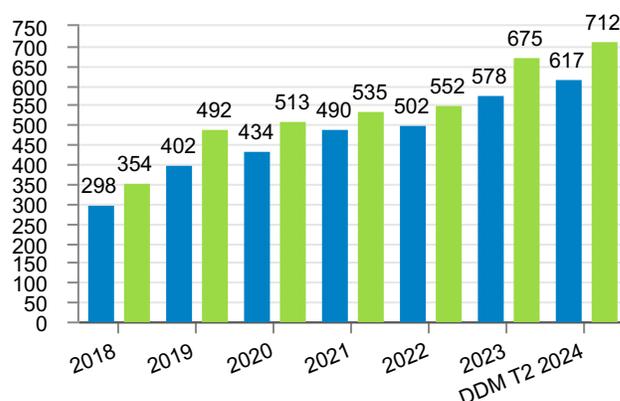
### Résultat d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)  
Taux de croissance annuel composé<sup>1</sup> : 27 % (Consolidé) et 24 % (Combiné<sup>2</sup>)  
● Consolidé ● Combiné<sup>2</sup>



### BAIIA(A)<sup>3</sup>

(en millions de dollars canadiens)  
Taux de croissance annuel composé<sup>1</sup> : 14 % (Consolidé) et 14 % (Combiné<sup>2</sup>)  
● Consolidé ● Combiné<sup>2</sup>



\* Le résultat d'exploitation combiné pour la période de 12 mois close le 30 juin 2024 est réparti comme suit, T2 2024: 58 M\$, T1 2024: 134 M\$, T4 2023: 119 M\$, T3 2023: 28 M\$, pour un total de 339 M\$.

\* Le BAIIA(A) combiné pour la période de 12 mois close le 30 juin 2024 est réparti comme suit, T2 2024: 152 M\$, T1 2024: 218 M\$, T4 2023: 229 M\$, T3 2023: 113 M\$, pour un total de 712 M\$.

<sup>1</sup> Le taux de croissance annuel composé est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

<sup>2</sup> Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

<sup>3</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

## Évolution du portefeuille en exploitation

Nom du parc	Type de transaction	Puissance totale (MW)	Date effective	Technologie   Pays	Contrat: Durée   Client   Type	Type d'investissement
<b>2022</b>		<b>+ 528 MW</b>	<b>Puissance installée : 3 022 MW <sup>(1)</sup></b>			
<b>Fourth Branch</b>	Fin de l'exploitation	-3	23 mars	Hydroélectrique   États-Unis	N/A	Filiale
<b>Plouguin</b>	Mise en service	3	5 avril	Stockage   France	Marché	Filiale
<b>Préveranges</b>	Mise en service	12	14 juin	Éolien   France	20 ans   EDF   CR	Filiale
<b>Caumont-Chériennes</b>	Mise en service	17	26 juin	Éolien   France	20 ans   EDF   CRAO	Filiale
<b>Bois Ricart</b>	Mise en service	14	11 décembre	Éolien   France	20 ans   EDF   CRAO	Filiale
<b>Marcillé</b>	Mise en service	13	28 décembre	Éolien   France	20 ans   EDF   CRAO	Filiale
<b>2023</b>		<b>+ 56 MW</b>	<b>Puissance installée : 3 078 MW</b>			
<b>Bois St-Aubert</b>	Mise en service	21	12 février	Éolien   France	20 ans   EDF   CRAO	Filiale
<b>Helfaut</b>	Mise en service	21	5 juin	Éolien   France	15 ans   CAE corporatif	Filiale
<b>Cruis</b>	Mise en service	13	31 juillet	Solaire   France	15 ans   CAE corporatif	Filiale
<b>13 août 2024</b>		<b>+ 55 MW</b>	<b>Puissance installée : 3 133 MW</b>			

<sup>(1)</sup> Au cours de l'exercice 2023, la puissance installée a été modifiée pour considérer l'unité de stockage d'une puissance installée de 2 MW qui avait été mise en service le 1<sup>er</sup> mars 2020 sur un site éolien en France.

# Stratégie de croissance et perspectives de développement

## Plan stratégique et objectifs financiers 2025

La direction de Boralex a dévoilé en juin 2021 une mise à jour de son plan stratégique. La Société mise sur quatre orientations stratégiques porteuses et sa stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) afin d'atteindre les six cibles d'entreprise d'ici 2025. Pour en réussir la mise en œuvre, la Société s'appuie sur sa solide expertise et une longue expérience en matière de développement de projets. Voir ci-dessous un résumé du plan stratégique et dans les pages suivantes un suivi des réalisations trimestrielles en lien avec le plan. Pour en savoir plus sur la mise à jour de son plan stratégique, se référer au rapport annuel 2021, rubrique *Plan stratégique et objectifs financiers 2025*.

### MISE À JOUR DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET INTÉGRATION DE LA STRATÉGIE RSE

#### CROISSANCE

**Accélérer notre croissance organique** pour maximiser la création de valeur future à travers nos marchés

**Faire des États-Unis un de nos marchés prioritaires et diversifier notre présence européenne** en ciblant quelques marchés porteurs additionnels

**Assumer notre croissance par acquisitions** et structurer nos activités pour y arriver

#### DIVERSIFICATION

**Accroître notre présence** dans le secteur de **l'énergie solaire** et prendre part au développement du marché du stockage

**Anticiper l'évolution des marchés / technologies et accélérer le développement de nos compétences de commercialisation** de l'énergie en vue d'optimiser notre portefeuille de contrats

#### CLIENTÈLE

**Développer et étendre notre clientèle actuelle** afin de fournir directement des **industries consommatrices d'électricité** intéressées à améliorer leur empreinte climatique

**Modifier nos pratiques commerciales pour nous centrer sur les besoins des clients** qui sont variables par géographie

#### OPTIMISATION

**Optimiser nos actifs et faire évoluer la culture de performance durable** de notre organisation

**Accroître l'efficacité des services corporatifs** par la simplification, la transition numérique et l'automatisation

**Utiliser le financement corporatif et la gestion des actifs** comme outils à part entière pour notre **croissance**



#### RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Notre responsabilité sociétale d'entreprise est transversale à l'ensemble de nos orientations stratégiques. Elle aligne notre performance extra-financière sur les aspects ESG et guide nos décisions d'affaires.

Elle se veut un véritable facteur de différenciation stratégique, notamment pour :

- Fortifier la confiance auprès de nos parties prenantes
- Promouvoir le bien-être de nos collaborateurs et partenaires
- Consolider notre licence sociale d'opération
- Accéder à de nouveaux marchés et clients
- Renforcer la résilience de notre modèle d'affaires face aux risques extra-financiers
- Capitaliser sur les opportunités émergeant de la transition énergétique
- Élever notre réputation d'entreprise

Au final, elle nous permet d'avoir un plan stratégique qui va **au-delà des énergies renouvelables**.

## Perspectives de croissance par zone géographique

La Société poursuit sa croissance dans les marchés porteurs du Canada, des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et éventuellement dans d'autres pays européens. La mise en œuvre de plans de reprise durable et de cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES) plus ambitieuses dans ces pays devrait accélérer la demande d'énergie renouvelable et le besoin d'interconnexion entre réseaux, tout particulièrement au Canada et aux États-Unis. Une mise à jour trimestrielle des éléments importants du contexte de ces pays est présentée ci-après. Pour de plus amples renseignements, se référer au rapport annuel 2023.

### États-Unis

L'*Inflation Reduction Act (IRA)* et la *Creating Helpful Incentives to Produce Semiconductors (CHIPS) Act*, adoptées toutes deux en 2022, sont toujours le moteur de la croissance économique et du développement des énergies renouvelables. Le deuxième trimestre de 2024 a été marqué par des politiques protectionnistes mises en œuvre par l'administration Biden, notamment celle régissant les tarifs douaniers. L'administration Biden a élargi la portée des droits de sauvegarde prévus à l'article 201 aux panneaux solaires bifaces et a imposé de nouveaux tarifs en vertu de l'article 301 aux batteries lithium-ion. Les tarifs douaniers applicables aux batteries pour véhicules électriques entrent en vigueur cette année, mais leur application aux systèmes de stockage d'énergie par batterie ne débutera qu'en 2026. L'administration Biden a aussi lancé une enquête relative aux droits antidumping et aux droits compensatoires en réponse à des allégations voulant que le Cambodge, la Malaisie, la Thaïlande et le Vietnam soient en train de contourner l'application des tarifs actuellement en place. S'il est vrai que l'application de politiques tarifaires protectionnistes à des composantes névralgiques de l'adoption d'énergies renouvelables peut induire des incertitudes à court terme, elle est susceptible de contribuer au virage vers l'énergie propre au sens plus large.

Dans l'État de New York, NYSERDA a lancé l'appel d'offres RESRFP24-1 à la fin du mois de juin. Les soumissions au titre de la phase 2 sont attendues en août. Entre-temps, la gouverneure Hochul a profité de la situation actuelle en matière de postes vacants et de nominations pour réorganiser la direction de l'*Office of Renewable Energy Siting (ORES)* et de la *Public Service Commission (PSC)*. Ces mesures doivent permettre à la gouverneure de mieux s'assurer du respect et de la bonne application des politiques de son administration par les organismes étatiques et les organismes de réglementation indépendants.

### Canada

En juin 2024, le projet de loi C-59, Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne 2023, a été sanctionné, et la nouvelle loi est entrée en vigueur. Cette loi instaure entre autres le Crédit d'impôt à l'investissement (CII) de 30 %, applicable pour les investissements en capital dans l'adoption et l'exploitation de nouvelles propriétés de technologies propres au Canada, du 28 mars 2023 au 31 décembre 2034. Le CII a pour but d'encourager les investissements dans la production d'énergie renouvelable, le stockage d'énergie et le secteur des technologies propres.

Au Québec, le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a déposé le projet de loi 69, qui vise à moderniser le secteur de l'énergie du Québec et à aider le Québec à atteindre son objectif de carboneutralité d'ici 2050. Le projet de loi vient appuyer le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec, qui s'attend à une hausse de plus de 60 TWh de la demande d'électricité au Québec d'ici 2035. En outre, ce plan d'action inclut la *Stratégie de développement éolien d'Hydro-Québec*, présentée en juin, et qui favorisera le développement de projets éoliens d'envergure, soit d'une capacité de production de plus de 1 000 MW. Pour ces projets éoliens à grande échelle, Hydro-Québec agirait en tant qu'actionnaire et maître d'œuvre en partenariat avec les Premières Nations et les municipalités. Cette mesure témoigne de l'importance que le gouvernement du Québec et Hydro-Québec accordent à l'énergie éolienne pour répondre aux besoins énergétiques futurs du Québec. Le but est de tripler la contribution de l'énergie éolienne pour la porter à plus de 10 000 MW d'ici 2035 grâce au recours à de nouvelles approches en matière de nouveaux projets, notamment la capacité d'Hydro-Québec Distribution (HQD) à signer des conventions bilatérales d'achat d'électricité.

En Ontario, l'Independent Electricity System Operator (IESO) a publié un rapport intitulé 2024 Annual Planning Outlook (APO). Le rapport contient un aperçu des besoins prévus du réseau, ainsi qu'une prévision de la croissance de la demande d'énergie à un taux annuel moyen de 1,9 %, qui devrait passer de 154 TWh en 2025 à 245 TWh en 2050, un écart de 91 TWh, ou 59 %, sur 25 ans.

## Europe

Deux règlements importants ont été adoptés afin de structurer le secteur de l'énergie dans les années à venir : le règlement pour une industrie « net zéro », qui vise à développer l'industrie européenne des technologies neutres en carbone, des métaux rares et des matières critiques, et la réforme de la conception du marché de l'électricité, qui vise à protéger les clients des hausses de coûts importantes pendant les périodes de pointe.

Après l'élection du 9 juin, le parlement européen a pris un virage un peu plus à droite, mais sans changer l'équilibre dans l'ensemble. Une nouvelle Commission européenne devrait être nommée au cours des prochains mois, laquelle établira les priorités pour les années à venir. La politique énergétique et de décarbonation ne devrait pas être revue, et l'accent sera mis sur sa mise en œuvre.

## France

Le président français Emmanuel Macron a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale par suite des élections européennes et des élections législatives ont eu lieu les 30 juin et 7 juillet. Aucun parti n'a réussi à se démarquer, trois blocs sans majorité claire se trouvant à l'Assemblée nationale. Le programme des prochains mois dépendra de la constitution du nouveau gouvernement.

La volonté politique en faveur des énergies renouvelables est renforcée mais l'incertitude reste omniprésente quant à l'avenir de la politique énergétique en l'absence d'un nouveau gouvernement. En parallèle, bon nombre d'appels d'offres, pour l'éolien et le solaire, sont prévus tout au long de 2024 afin d'appuyer le développement de nouvelles capacités de production d'énergie renouvelable.

## Royaume-Uni

La récente élection générale a mis au pouvoir le Parti travailliste. La perspective à l'égard des énergies renouvelables est positive, le programme des travaillistes affichant un penchant avoué vers la carboneutralité avec comme cibles de doubler l'éolien terrestre, de tripler l'énergie solaire et de quadrupler l'éolien en mer. En outre, l'objectif est d'accélérer les améliorations au réseau et de mettre un terme à l'interdiction de l'éolien terrestre en Angleterre.

## Perspectives de développement selon chaque orientation stratégique

Boralex poursuit son développement selon ses quatre orientations stratégiques, en s'appuyant sur le potentiel offert par les marchés d'Amérique du Nord et d'Europe où elle exerce déjà ses activités. Un suivi des principales réalisations du deuxième trimestre de 2024 est présenté ci-dessous.

### Croissance

- Mise en service du parc éolien Helfaut en Europe qui a ajouté 21 MW en puissance installée.
- Ajout de projets éoliens en Europe totalisant 50 MW au stade préliminaire du portefeuille de projets.
- Soumission en août 2024 de projets éoliens dans le cadre du processus d'appel d'offres de l'AR6 au Royaume-Uni.

### Diversification

- Mise en service en juillet du parc solaire Cruis en France qui a ajouté 13 MW en puissance installée.
- Ajout de trois projets solaires en Europe totalisant 100 MW au stade préliminaire du portefeuille de projets.
- Soumission en août 2024 de projets solaires dans le cadre du processus d'appel d'offres de NYSEDA.
- Signature d'un contrat d'achat d'électricité de 22 ans pour le projet de stockage Oxford en Amérique du Nord retenu dans l'appel d'offre LT1 en Ontario.

### Clientèle

- Signature d'un CAÉ de 3 ans avec Statkraft au Royaume-Uni pour le projet éolien Limekiln couvrant une partie de la production du parc pendant la période entre sa mise en service et la date de commencement de son contrat de différence (CfD).

### Optimisation

- Financement en mai 2024 du projet éolien Limekiln en Écosse d'un montant total de 224 M\$ (130 M£) qui comprend un prêt à terme de 203 M\$ (118 M£), une facilité de financement pour la taxe sur la valeur ajoutée de 9 M\$ (5 M£) et une facilité de réserve pour le service de la dette de 12 M\$ (7 M£).
- Poursuite de l'analyse de différents scénarios d'optimisation de la maintenance et de l'entretien pour nos parcs en exploitation.

## Orientation: Croissance

La Société veut accélérer la croissance organique pour maximiser la création de valeur dans les marchés identifiés. Elle désire faire des États-Unis son marché prioritaire et étendre sa présence européenne en ciblant des marchés porteurs additionnels dans lesquels elle pourrait s'établir. Elle dispose d'un portefeuille de projets à divers stades de développement, selon des critères clairement établis. Également, elle entend compléter la croissance organique par des acquisitions ciblées.

Les travaux d'infrastructures sur le projet Limekiln en Écosse et le projet Apuiat au Québec avancent conformément à l'échéancier des projets et le montage des turbines est en cours. La mise en service de ces projets est prévue à la fin 2024.

La Société dispose des atouts nécessaires pour tirer parti des occasions de développement qui se présentent en France, en raison d'une présence de longue date dans la région et d'une connaissance approfondie du marché. Forte de ces acquis, Boralex participe activement au processus d'appels d'offres qui prévoit la construction de parcs éoliens sur le territoire français. La Société est également très active dans la négociation de contrats directement auprès d'entreprises consommatrices d'électricité désirant s'approvisionner en énergie renouvelable et sécuriser les conditions futures de cet approvisionnement. Pour la période de 2021 à 2026, le processus d'appel d'offres en France vise l'octroi de l'ensemble des contrats de compléments de rémunération en des tranches de 925 MW chacune à raison de deux par année.

## Changements au portefeuille de projets

Le portefeuille de projets de la Société équivaut à 5 967 MW, soit 147 MW de plus qu'à la fin du premier trimestre de 2024. Le portefeuille de projets solaires contribue à la croissance de la Société, avec un total de 2 611 MW, soit 129 MW de plus qu'au trimestre précédent. Ce type d'énergie offre un fort potentiel de développement tant en Europe qu'en Amérique du Nord. Le portefeuille de projets éoliens équivaut quant à lui à 2 333 MW, 18 MW de plus qu'au trimestre précédent. En ce qui concerne le portefeuille de stockage d'énergie, il équivaut à 1 023 MW, soit la même valeur qu'au trimestre précédent.

## RÉPARTITION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE BORALEX

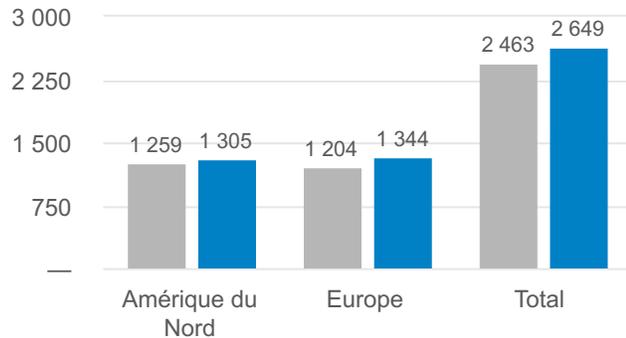
### PORTEFEUILLE DE PROJETS

		AMÉRIQUE DU NORD	EUROPE	TOTAL BORALEX	
TOTAL <b>5 967 MW</b>	<b>PHASE PRÉLIMINAIRE</b>				
	• Droits fonciers sécurisés		400 MW	547 MW	<b>947 MW</b>
	• Interconnexion possible		590 MW	672 MW	<b>1 262 MW</b>
	• Révision des risques réglementaires		315 MW	125 MW	<b>440 MW</b>
	• Évaluation de l'acceptabilité par les collectivités locales (Europe)				
	<b>PUISSANCE TOTALE</b>		<b>1 305 MW</b>	<b>1 344 MW</b>	<b>2 649 MW</b>
	<b>PHASE MI-PARCOURS</b>				
	• Design préliminaire pour faire une soumission		-	492 MW	<b>492 MW</b>
	• Évaluation des permis à obtenir et de l'acceptabilité par les communautés locales (Amérique du Nord)		-	325 MW	<b>325 MW</b>
	• Demandes de permis et d'autorisations administratives effectuées et évaluation finale des risques environnementaux complétée (Europe)		-	40 MW	<b>40 MW</b>
	<b>PUISSANCE TOTALE</b>		<b>-</b>	<b>857 MW</b>	<b>857 MW</b>
	<b>PHASE AVANCÉE</b>				
	• Projet soumis dans un appel d'offres ou à la recherche active d'un CAE corporatif		581 MW	313 MW	<b>894 MW</b>
• Évaluation finale complétée des risques environnementaux (Amérique du Nord)		1 000 MW	24 MW	<b>1 024 MW</b>	
• Projet autorisé par les autorités réglementaires (France)		525 MW	18 MW	<b>543 MW</b>	
<b>PUISSANCE TOTALE</b>		<b>2 106 MW</b>	<b>355 MW</b>	<b>2 461 MW</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>981 MW</b>	<b>1 352 MW</b>	<b>2 333 MW</b>	
		<b>1 590 MW</b>	<b>1 021 MW</b>	<b>2 611 MW</b>	
		<b>840 MW</b>	<b>183 MW</b>	<b>1 023 MW</b>	
	<b>PUISSANCE TOTALE</b>	<b>3 411 MW</b>	<b>2 556 MW</b>	<b>5 967 MW</b>	

Voici les mouvements entre les stades de développement du portefeuille de projets depuis le dernier trimestre (en MW) :

● T1 2024 ● T2 2024

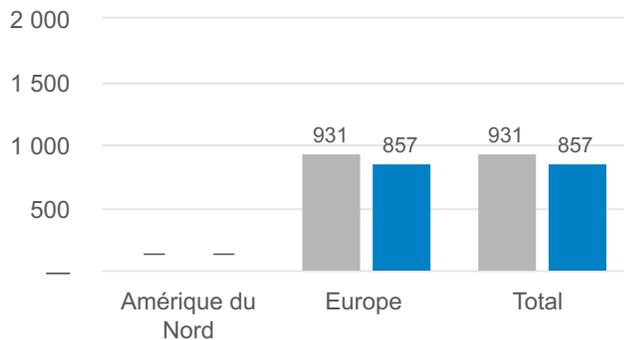
### Phase préliminaire



L'augmentation de 186 MW s'explique par :

- L'inscription de projets éoliens et solaires en Europe, pour un ajout de 150 MW ;
- La modification de puissance prévue de projets éoliens et solaires en Europe ainsi que de projets solaires en Amérique du Nord, pour une augmentation totalisant 61 MW ;
- Le passage à la phase mi-parcours de projets solaires en Europe, pour un retrait totalisant 25 MW.

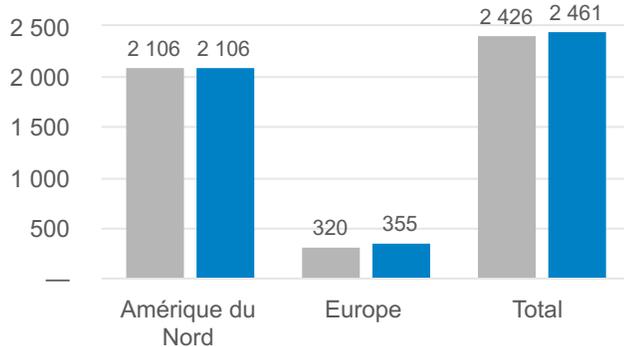
### Phase mi-parcours



La variation de 74 MW s'explique par :

- L'avancement en mi-parcours de projets solaires en Europe, pour un ajout de 25 MW ;
- La modification de la puissance prévue de projets solaires en Europe, pour une réduction de 10 MW ;
- Le passage en phase avancée d'un projet éolien en Europe, pour un retrait de 26 MW ;
- L'abandon de projets éoliens en Europe, pour un retrait de 63 MW.

### Phase avancée



La variation de 35 MW s'explique principalement par :

- L'avancement en phase avancée d'un projet éolien en Europe, pour un ajout de 26 MW ;
- Le repositionnement en phase avancée d'un projet éolien en Europe pour 10 MW.

## Changements au Chemin de croissance

Le *Chemin de croissance* représente une puissance de 851 MW au deuxième trimestre de 2024 comparativement à 885 MW au trimestre précédent. Cette diminution est attribuable à la mise en service d'un projet éolien et d'un projet solaire en Europe.

Les projets éoliens sécurisés, en construction ou prêts à construire représentent un total de 471 MW, soit 21 MW de moins qu'au trimestre précédent. Cette diminution est attribuable à la mise en service d'un projet éolien en Europe. La diminution de 13 MW dans l'énergie solaire s'explique par la mise en service d'un projet solaire en Europe. Finalement, en ce qui concerne le stockage d'énergie, les projets sécurisés totalisent 380 MW, soit la même valeur qu'au trimestre précédent. Les projets en construction et prêts à construire continuent de progresser vers leur mise en service selon les échéanciers prévus.

### CHEMIN DE CROISSANCE

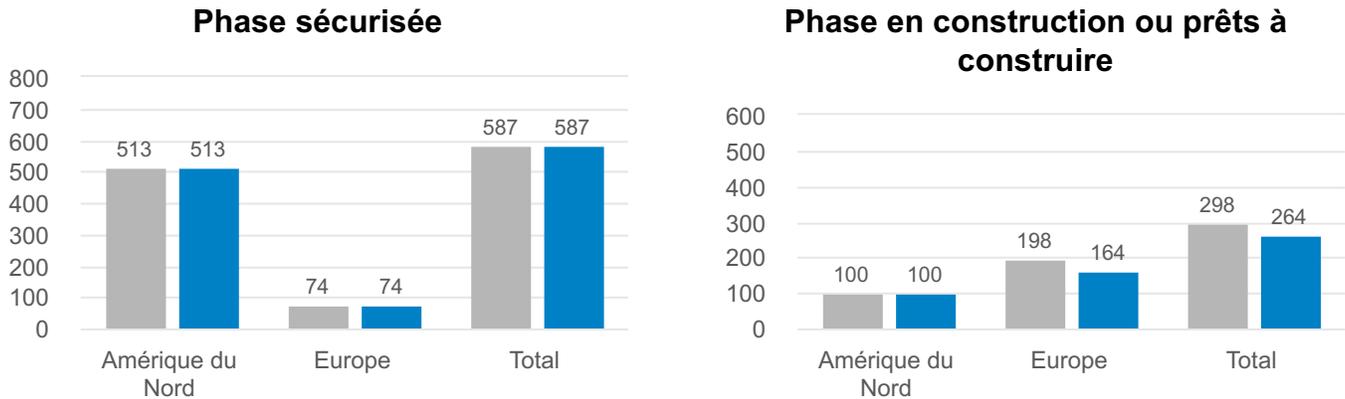
		AMÉRIQUE DU NORD	EUROPE	TOTAL BORALEX	
TOTAL <b>851 MW</b>	<b>PHASE SÉCURISÉE</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat obtenu (REC ou CAE) et               <ul style="list-style-type: none"> <li>• interconnexion soumise (États-Unis)</li> <li>• interconnexion sécurisée (Canada)</li> </ul> </li> <li>• Interconnexion sécurisée et               <ul style="list-style-type: none"> <li>• projet purgé de tout recours (France)</li> <li>• projet autorisé par les autorités réglementaires (Écosse)</li> </ul> </li> </ul>	 133 MW	74 MW	<b>207 MW</b>	
		 -	-	-	
		 380 MW	-	<b>380 MW</b>	
		<b>PUISSANCE TOTALE</b>	<b>513 MW</b>	<b>74 MW</b>	<b>587 MW</b>
	<b>PHASE EN CONSTRUCTION OU PRÊTS À CONSTRUIRE</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permis obtenus</li> <li>• Financement en cours</li> <li>• Date de mise en service établie</li> <li>• Stratégie tarifaire définie</li> <li>• Autorisé par le Conseil d'administration de Boralex ou le Président et chef de la direction selon la politique de délégation d'autorité</li> </ul>	 100 MW	164 MW	<b>264 MW</b>	
		 -	-	-	
		 -	-	-	
		<b>PUISSANCE TOTALE</b>	<b>100 MW</b>	<b>164 MW</b>	<b>264 MW</b>
	 233 MW	238 MW	<b>471 MW</b>		
	 -	-	-		
	 380 MW	-	<b>380 MW</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>PUISSANCE TOTALE</b>	<b>613 MW</b>	<b>238 MW</b>	<b>851 MW</b>	

**ACTUELLEMENT EN EXPLOITATION 3 133 MW**

Mise à jour en date du 13 août 2024

Voici les mouvements entre les stades de développement du *Chemin de croissance* depuis le dernier trimestre (en MW) :

● T1 2024 ● T2 2024

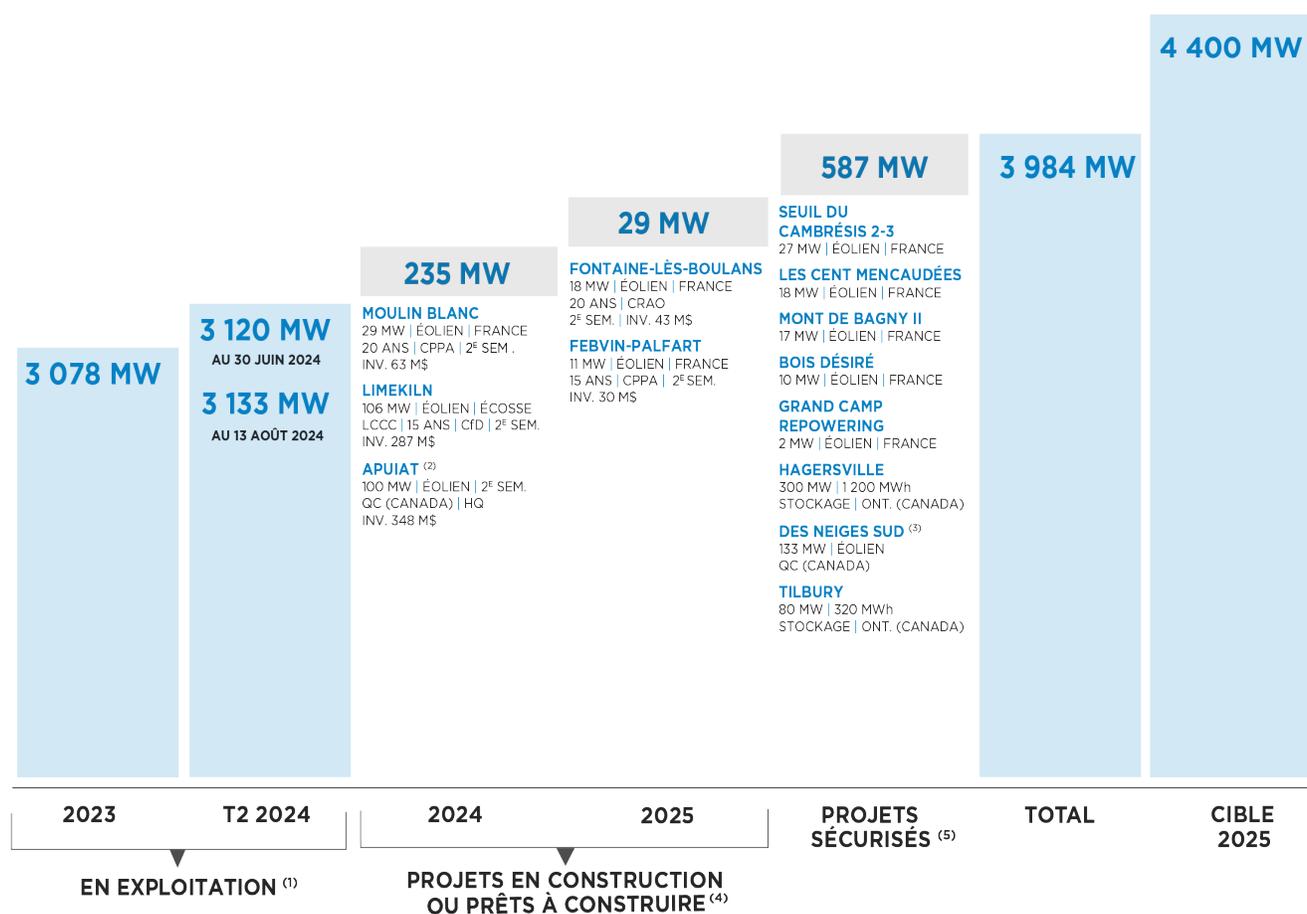


La **phase sécurisée** représente une puissance prévue de 587 MW au 30 juin 2024, soit une valeur comparable à celle du trimestre précédent. Le repositionnement en phase avancée pour une réduction de 10 MW d'un projet de repowering étant donné que le site profite présentement des conditions de marché favorables à la suite de la sortie de son obligation d'achat en 2022, est compensé par la modification de la puissance de projets éoliens en Europe, pour une augmentation de 10 MW.

La **phase en construction ou prêts à construire** représente une puissance prévue qui est passée de 298 MW au 31 mars 2024 à 277 MW au 30 juin 2024 et à 264 MW au 13 août 2024. Cette diminution s'explique par la mise en service du parc éolien Helfaut de 21 MW ainsi que du parc solaire Cruis de 13 MW en Europe qui figuraient au chemin de croissance au trimestre précédent.

Comme l'indique le *Chemin de croissance*, la Société compte des sites en exploitation d'une puissance installée de 3 133 MW, une augmentation de 34 MW depuis le 31 mars 2024 en raison de la mise en service d'un projet éolien et d'un projet solaire au cours du deuxième trimestre de 2024. La mise en service des sites sécurisés, prêts à construire et en construction pourrait porter à 3 984 MW la puissance installée de Boralex.

## Chemin de croissance



<sup>(1)</sup> Corresponds à la puissance installée de production et inclut la puissance installée pour des projets de stockage.

<sup>(2)</sup> La Société détient 50 % des actions du projet éolien d'une puissance totale de 200 MW et elle ne détient pas le contrôle.

<sup>(3)</sup> La Société détient 50 % des actions du projet éolien d'une puissance totale de 400 MW et elle ne détient pas le contrôle. Un actionnaire minoritaire détient une participation dans la société de projet, portant l'intérêt économique net de la Société à 33%.

<sup>(4)</sup> L'investissement total pour les projets situés en Europe a été converti en dollars canadiens au taux de clôture au 30 juin 2024.

<sup>(5)</sup> Certains projets sécurisés seront mis en service au-delà de 2025.

Quatre projets éoliens en Europe ainsi qu'un projet éolien en Amérique du Nord sont en construction ou ont franchi toutes les étapes préliminaires et obtenu les autorisations nécessaires à l'étape de la construction. Les projets éoliens et solaires sont tous assujettis soit à des contrats d'achat d'électricité, soit à des contrats de compléments de rémunération à long terme, lesquels bénéficient d'un prix fixe, soit à des contrats d'achat d'électricité par des sociétés commerciales et industrielles. Certains contrats bénéficient de clauses d'indexation de prix en vigueur jusqu'à la mise en service des sites afin d'assurer une protection contre l'inflation. Ces projets contribueront aux résultats de la Société au fur et à mesure de leur mise en service en 2024 et en 2025, comme l'indique le *Chemin de croissance*.

Dans l'ensemble, la contribution au BAIIA<sup>1</sup> combiné des projets en construction ou prêts à construire est estimée à 72 M\$ sur la base de la production totale estimée et ajustée selon le taux de conversion en devises canadiennes à la date de fin de trimestre. La mise en œuvre de ces projets nécessitera des investissements totaux prévus<sup>2</sup> pour la Société de l'ordre de 771 M\$ et des financements prévus<sup>2</sup> à hauteur de 554 M\$ incluant la part de Borealex dans le projet Apuiat. Au 30 juin 2024, les sommes déjà investies<sup>2</sup> dans ces projets s'élevaient à 460 M\$. L'effet du crédit d'impôt à l'investissement au Canada en vigueur depuis juin 2024 n'est pas reflété dans les données ci-dessus.

<sup>1</sup> La contribution au BAIIA combiné est estimée sous réserve de la finalisation de l'analyse des principales méthodes comptables applicables à ces projets.

<sup>2</sup> Les investissements totaux prévus, les financements prévus et les sommes déjà investies dans les projets en construction sont des mesures financières supplémentaires. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du présent rapport.

## Orientations: Diversification, Clientèle et Optimisation

Boralex concentre ses efforts de **diversification** de ses activités sur ses portefeuilles de projets solaires et de stockage. D'ailleurs, le portefeuille de projets solaires présente une puissance potentielle de 2 611 MW.

Boralex poursuit ses démarches afin de déployer de façon progressive un service de stockage d'énergie par batteries, tirant ainsi parti de l'importante réduction des coûts associés à cette technologie. Le portefeuille de projets de la Société à ce chapitre équivaut à 1 023 MW à la fin du deuxième trimestre de 2024, soit la même valeur qu'au trimestre précédent. Concernant le projet de stockage en Ontario équivalent à 125 MW qui avait été sélectionné en appel d'offres en mai 2024, un contrat d'achat d'électricité de 22 ans a été signé.

La Société a entrepris de déployer des équipes commerciales en France et aux États-Unis en vue de servir une **clientèle** plus vaste. L'objectif principal est la signature de contrats de vente d'énergie directement par des sociétés commerciales et industrielles consommatrices d'électricité (CAÉ corporatifs) ainsi que l'ajout progressif de services complémentaires offerts aux réseaux de transport d'énergie ainsi qu'aux importants consommateurs d'électricité. La Société a conclu, au cours du trimestre, un CAÉ de 3 ans avec Statkraft au Royaume-Uni pour le projet éolien Limekiln couvrant une partie de la production des premières années d'exploitation du parc. Elle s'assure ainsi de diminuer la volatilité de ses revenus entre sa mise en service et la date de commencement de son contrat de différence (CfD). Notons que les deux parcs mis en service en France en juin et en août 2024 et qu'un projet en construction bénéficient aussi d'un CAÉ corporatif.

La gestion agile du portefeuille d'actifs assure à la Société, d'une part une sécurité à long terme et d'autre part, une flexibilité permettant de profiter des conditions actuelles du marché de l'énergie avec la stratégie portant sur les CAÉ corporatifs et le marché.

Boralex a poursuivi les initiatives portant sur l'**optimisation** des actifs actuels par la mise en place d'actions concrètes afin d'augmenter la performance et de réduire les coûts tant d'exploitation que de financement.

Boralex cherche à optimiser au mieux l'entretien et la maintenance de ses actifs. Ainsi, elle opte parfois pour le rapatriement de ces activités à l'interne et conserve, voire renégocie, des contrats de maintenance en externe. D'ailleurs, la Société analyse présentement divers scénarios d'optimisation de maintenance et d'entretien pour ses parcs en exploitation.

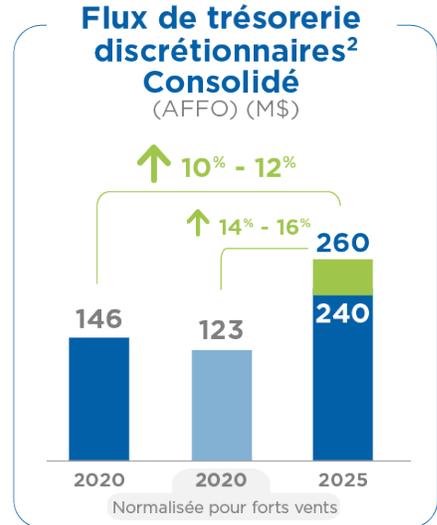
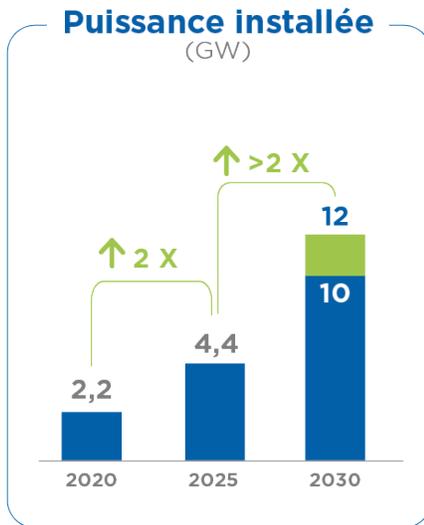
Le 25 avril 2024, Boralex a conclu le financement du parc éolien Helfaut en France. Le financement de 41 M\$ (28 M€) comprend une facilité de construction de 30 M\$ (21 M€), un financement relais de la taxe sur la valeur ajoutée de 9 M\$ (6 M€) et une facilité de lettre de crédit pour le service de la dette de 2 M\$ (1 M€). Le prêt à terme, dont les remboursements seront sur base trimestrielle, porte intérêt à un taux variable basé sur l'EURIBOR, ajusté d'une marge, et sera amorti sur une période de 15 ans. Afin de réduire l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, un swap de taux d'intérêts a été conclu pour couvrir 75 % de la dette long terme.

Le 16 mai 2024, Boralex a conclu le financement du projet éolien Limekiln en Écosse. Le financement de 224 M\$ (130 M€) comprend un prêt à terme de 203 M\$ (118 M€), une facilité de financement pour la taxe sur la valeur ajoutée de 9 M\$ (5 M€) et une facilité de réserve pour le service de la dette de 12 M\$ (7 M€). Le prêt à terme porte intérêt à un taux variable basé sur le Sterling Overnight Index Average, ajusté d'une marge, et sera amorti sur une période de 18 ans. Afin de réduire l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, un swap de taux d'intérêts a été conclu pour couvrir 100 % de la dette long terme.

## Suivi des objectifs du plan stratégique

Le *Plan stratégique* de la Société est aussi articulé autour de six cibles d'entreprise à horizon 2025. Pour plus de détails, se référer au rapport annuel 2021. Un résumé des cibles est présenté ci-dessous.

### CIBLES 2025



**Réinvestir entre 50 et 70 %**  
des flux de trésorerie discrétionnaires<sup>2</sup> dans la croissance



**Être la référence RSE**  
auprès de nos partenaires en allant au-delà des énergies renouvelables



Augmenter la proportion de financement corporatif et viser **l'atteinte d'une cote de crédit Investment Grade<sup>3</sup>**

<sup>1</sup> Le BAI(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport. Voir également la rubrique *Déclarations prospectives*.

<sup>2</sup> Le Combiné et les flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport. Voir également la rubrique *Déclarations prospectives*.

<sup>3</sup> Cote de crédit corporative minimale de BBB-

## État de la situation

Afin que la mise en œuvre du plan stratégique se traduise par une croissance disciplinée, tout en créant de la valeur pour les actionnaires, la direction de Boralex suit l'évolution des réalisations en lien avec les cibles d'entreprise 2025.

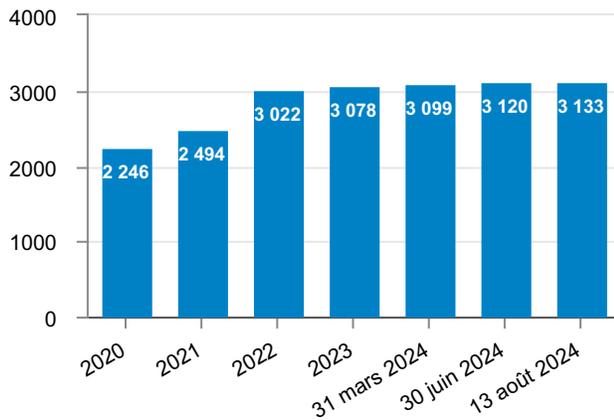
### 1) Doubler la puissance installée de 2020 à 2025

La puissance installée de Boralex est passée de 3 078 MW au 31 décembre 2023 à 3 120 MW au 30 juin 2024 et à 3 133 MW au 13 août 2024.

Cette variation est liée à la mise en service de deux parcs éoliens au premier semestre de 2024 et d'un parc solaire en juillet totalisant 55 MW en Europe.

### Puissance installée

(en MW)



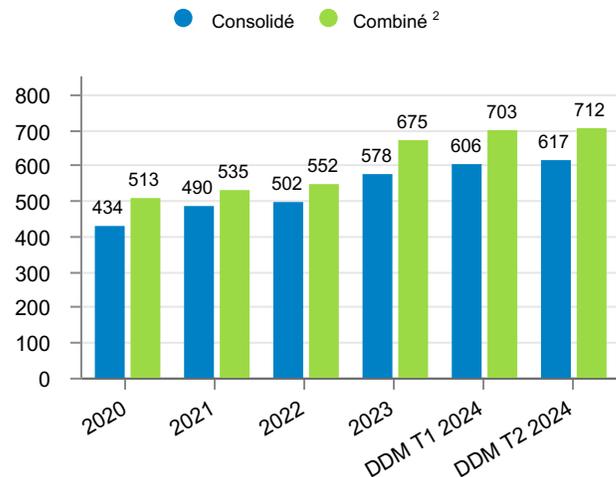
### 2) Atteindre 740 M\$ à 790 M\$ de BAIIA(A) consolidé, soit 800 M\$ à 850 M\$ de BAIIA(A) combiné d'ici 2025

Le BAIIA(A) s'élève à 130 M\$ en Consolidé et à 152 M\$ en Combiné pour la période de trois mois close le 30 juin 2024, comparativement à 119 M\$ en Consolidé et à 143 M\$ en Combiné pour le trimestre correspondant de 2023.

Pour ce qui est de la période de douze mois close le 30 juin 2024, le BAIIA(A) se situe à 617 M\$ en Consolidé et à 712 M\$ en Combiné comparativement à 578 M\$ en Consolidé et à 675 M\$ en Combiné pour l'exercice 2023. Cette augmentation (autant en Consolidé qu'en Combiné) est principalement attribuable à l'augmentation de la production des sites éoliens en Amérique du Nord, la contribution des nouveaux sites mis en service et à l'optimisation de la stratégie de commercialisation en France.

### BAIIA(A) <sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)



<sup>1</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

<sup>2</sup> Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

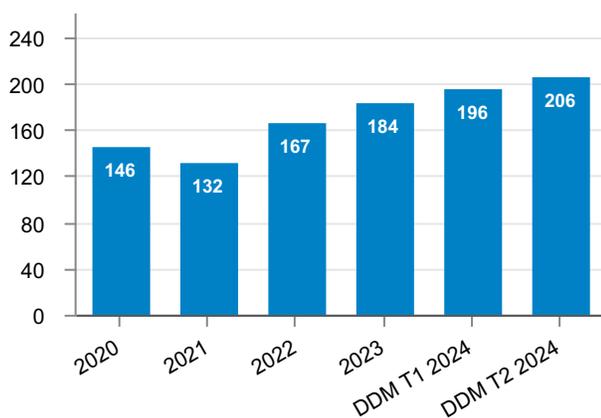
### 3) Atteindre 240 M\$ à 260 M\$ de flux de trésorerie discrétionnaires d'ici 2025

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2024, les flux de trésorerie discrétionnaires<sup>1</sup> ont atteint 17 M\$ comparativement à 4 M\$ pour le trimestre correspondant de 2023. Cette variation de 13 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des distributions reçues des coentreprises.

Pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2024, les flux de trésorerie discrétionnaires ont atteint 206 M\$ comparativement à 184 M\$ pour la période de douze mois close le 31 décembre 2023. Cette variation de 22 M\$ s'explique principalement par l'augmentation du BAIIA(A), liée à l'augmentation de la production des sites éoliens en Amérique du Nord et la contribution des nouveaux sites mis en service en Europe. Cette augmentation a été compensée en partie par une augmentation des distributions aux actionnaires sans contrôle.

#### Flux de trésorerie discrétionnaires<sup>1 2</sup>

(en millions de dollars canadiens)

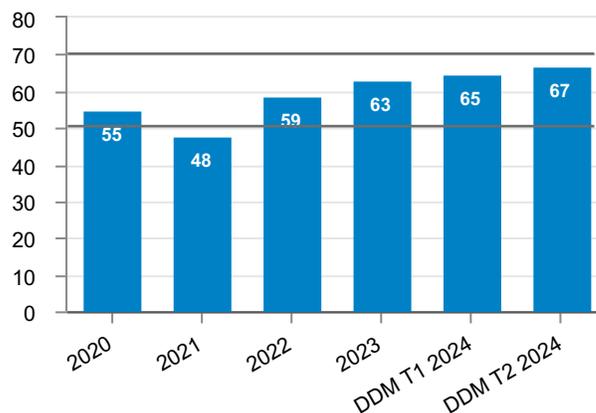


### 4) Réinvestir entre 50 % et 70 % des flux de trésorerie discrétionnaires dans la croissance

Pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2024, le ratio de réinvestissement<sup>3</sup> est de 67 %, soit une valeur à l'intérieur de la fourchette cible de 50 % à 70 %.

#### Ratio de réinvestissement<sup>2 3</sup>

(en %)



<sup>1</sup> Les flux de trésorerie discrétionnaires est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport. Les flux de trésorerie discrétionnaires pour la période de trois mois close le 30 juin 2024 excluent des crédits d'impôt à la production pour 7 M\$ (5 M\$ au 30 juin 2023) générés par certains sites éoliens aux États-Unis durant la période, lesquels seront considérés dans les flux de trésorerie discrétionnaires lorsqu'encaissés en 2025. Ce montant s'élève à 9 M\$ pour la période de douze mois se terminant le 30 juin 2024 (9 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023).

<sup>2</sup> Au cours du T1-2024, la Société a reclassé les charges du personnel de 2023 et 2024 relatives à ses régimes incitatifs qui étaient entièrement présentés en *Charges d'exploitation* dans les états consolidés des résultats. Afin de mieux rendre compte de l'affectation de ces charges aux différentes fonctions de la Société et ainsi fournir des informations plus pertinentes aux utilisateurs des états financiers, la Société alloue désormais ces charges selon la répartition du personnel entre les postes *Charges d'exploitation*, *Administration* et *Développement* des états consolidés des résultats. Ce changement a eu pour effet d'augmenter la charge de développement de 1 M\$ pour la période de trois mois close le 30 juin 2023, de 2 M\$ pour la période de douze mois se terminant le 30 juin 2024 et de 5 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

<sup>3</sup> Le ratio de réinvestissement est un ratio non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, ce ratio peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

## 5) Être la référence RSE auprès de ses partenaires

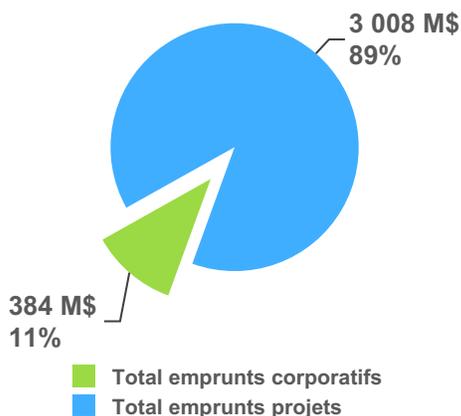
Voici les principales réalisations du deuxième trimestre 2024.



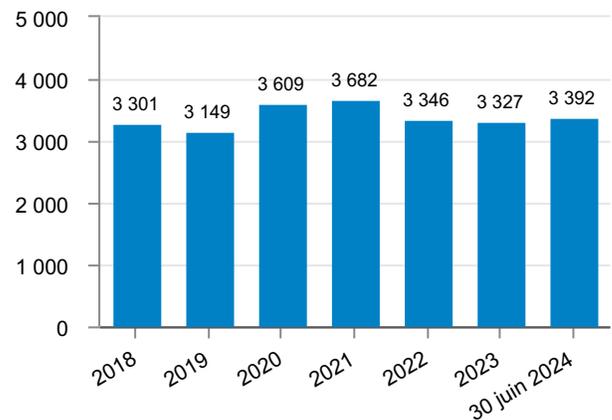
## 6) Augmenter la proportion de financement corporatif, incluant le financement durable, et obtenir une cote de crédit « Investment Grade »

Boralex prévoit augmenter son recours au financement corporatif en réduisant légèrement son utilisation du financement de projets et en obtenant une cote de crédit de première qualité « Investment Grade » de la part d'au moins une firme de notation de crédit reconnue.

Répartition des emprunts - solde du capital -  
3,4 G\$  
Au 30 juin 2024



Emprunts - solde du capital (Consolidé)  
(en millions de dollars canadiens)



La Société évalue constamment des initiatives pour optimiser sa structure de capital. Plus récemment, elle a eu recours à l'utilisation de lettres de change (mieux connu sous l'appellation anglophone « *Bill of Exchange* ») pour un montant total de 83 M\$ au 30 juin 2024 afin de dégager des fonds supplémentaires pour ses divers projets de croissance. La Société est également en discussion avec des institutions financières afin de financer en amont le Crédit d'impôt à l'investissement de 30 % en vigueur au Canada depuis juin 2024 (voir section *Perspectives de croissance par territoire*). Un montant de 21 M\$, représentant près du tiers du crédit à recevoir pour le projet en construction Apuiat au Québec, a d'ailleurs été comptabilisé dans les comptes à recevoir et autres débiteurs au deuxième trimestre.

### Liquidités disponibles et financements autorisés

	Au 30 juin	Au 31 déc.
(en millions de dollars canadiens) (non audités)	2024	2023
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles <sup>(1)</sup></b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	601	478
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans les périmètres de financements de projets	(480)	(388)
Découvert bancaire	(16)	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie destinés à être utilisés à court terme	(14)	—
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles <sup>(1)</sup></b>	<b>91</b>	<b>84</b>
Facilités de crédit de la société mère		
Facilité de crédit autorisée <sup>(2)</sup>	550	550
Emprunts effectués sur la facilité de crédit autorisée <sup>(3)</sup>	(114)	(244)
Tranche non utilisée de la facilité de crédit de la société mère	436	306
Tranche non utilisée des facilités de crédit des filiales	94	157
<b>Facilités de crédit disponibles pour la croissance <sup>(4)</sup></b>	<b>530</b>	<b>463</b>
<b>Liquidités disponibles et financements autorisés <sup>(1)</sup></b>	<b>621</b>	<b>547</b>

<sup>(1)</sup> La trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles et financements autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

<sup>(2)</sup> Excluant la clause accordéon de 150 M\$.

<sup>(3)</sup> Au 30 juin 2024, ce montant inclut 30 M\$ de lettres de crédit (61 M\$ au 31 décembre 2023).

<sup>(4)</sup> Les facilités de crédits disponibles pour la croissance sont une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

Au 30 juin 2024, la *Trésorerie et équivalents de trésorerie dans les périmètres de financements de projets* inclut les sommes qui devront être remises pour la contribution sur la rente inframarginale des producteurs d'électricité de 235 M\$ ainsi que pour les contrats de compléments de rémunération de 28 M\$. Comme le démontre le tableau ci-dessus, la Société dispose d'une flexibilité financière lui permettant de soutenir sa croissance. Les liquidités disponibles et les financements autorisés lui permettront d'investir dans ses projets actuels, de financer le développement de nouveaux projets afin d'atteindre ses objectifs de croissance et de poursuivre la mise en œuvre de son plan stratégique.

# Analyse des résultats, de la situation de trésorerie et de la situation financière - Consolidé

## Faits saillants financiers

	Périodes de trois mois closes les 30 juin				Périodes de six mois closes les 30 juin			
	2024	2023	Variation		2024	2023	Variation	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)			GWh ou \$	%			GWh ou \$	%
Production d'électricité (GWh) <sup>(1)</sup>	1 323	1 353	(30)	(2)	3 090	3 050	40	1
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	180	210	(30)	(14)	439	508	(69)	(14)
Résultat d'exploitation	35	38	(3)	(8)	141	115	26	23
BAIIA(A) <sup>(2)</sup>	130	119	11	9	325	286	39	14
Résultat net	17	19	(2)	(11)	90	64	26	41
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	11	16	(5)	(33)	66	49	17	36
Par action (de base et dilué)	0,10 \$	0,15 \$	(0,05 \$)	(34)	0,63 \$	0,46 \$	0,17 \$	38
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	138	144	(6)	(4)	368	388	(20)	(5)
Marge brute d'autofinancement <sup>(3)</sup>	89	76	13	17	246	217	29	13
Dividendes versés sur les actions ordinaires	17	17	—	—	34	34	—	—
Dividendes versés par action ordinaire	0,1650 \$	0,1650 \$			0,3300 \$	0,3300 \$		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	102 766 104	102 766 104			102 766 104	102 765 277		

	Au 30 juin		Au 31 déc.		Variation	
	2024	2023	\$	%		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)						
Trésorerie totale, incluant l'encaisse affectée	623	500	123	24		
Immobilisations corporelles	3 400	3 355	45	1		
Total de l'actif	6 867	6 574	293	4		
Emprunt - solde du capital	3 392	3 327	65	2		
Total du passif	4 747	4 550	197	4		
Total des capitaux propres	2 120	2 024	96	5		
Coefficient d'endettement net, au marché <sup>(4)</sup> (%)	42 %	42 %				

<sup>(1)</sup> Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

<sup>(2)</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

<sup>(3)</sup> La marge brute d'autofinancement est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

<sup>(4)</sup> Le coefficient d'endettement net est une mesure de gestion du capital. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

## Informations financières sectorielles des périodes de trois et six mois closes le 30 juin

	Périodes de trois mois closes les 30 juin				Périodes de six mois closes les 30 juin			
	2024	2023	Variation		2024	2023	Variation	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)			GWh ou \$	%			GWh ou \$	%
<b>PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (GWh) <sup>(1)</sup></b>	<b>1 323</b>	<b>1 353</b>	<b>(30)</b>	<b>(2)</b>	<b>3 090</b>	<b>3 050</b>	<b>40</b>	<b>1</b>
Amérique du Nord	782	803	(21)	(3)	1 665	1 636	29	2
Sites éoliens	448	450	(2)	—	1 037	990	47	5
Sites solaires	121	131	(10)	(8)	189	216	(27)	(12)
Centrales hydroélectriques	213	222	(9)	(4)	439	430	9	2
Europe	541	550	(9)	(2)	1 425	1 414	11	1
Sites éoliens	516	526	(10)	(2)	1 387	1 374	13	1
Sites solaires	25	24	1	6	38	40	(2)	(3)
<b>PRODUITS DE LA VENTE D'ÉNERGIE ET COMPLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION</b>	<b>180</b>	<b>210</b>	<b>(30)</b>	<b>(14)</b>	<b>439</b>	<b>508</b>	<b>(69)</b>	<b>(14)</b>
Amérique du Nord	90	89	1	1	196	190	6	4
Sites éoliens	61	59	2	3	141	135	6	6
Sites solaires	11	12	(1)	(7)	17	19	(2)	(12)
Centrales hydroélectriques	18	18	—	—	38	36	2	4
Europe	90	121	(31)	(25)	243	318	(75)	(24)
Sites éoliens	87	117	(30)	(26)	238	311	(73)	(24)
Sites solaires	3	4	(1)	(15)	5	7	(2)	(28)
<b>BAIIA(A) <sup>(2)</sup></b>	<b>130</b>	<b>119</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>325</b>	<b>286</b>	<b>39</b>	<b>14</b>
Amérique du Nord	81	75	6	9	181	166	15	9
Sites éoliens	71	63	8	13	165	146	19	13
Sites solaires	6	10	(4)	(35)	7	15	(8)	(50)
Centrales hydroélectriques	12	12	—	(4)	25	25	—	(2)
Frais généraux	(8)	(10)	2	22	(16)	(20)	4	20
Europe	60	53	7	13	163	137	26	19
Sites éoliens	70	64	6	9	184	160	24	15
Sites solaires	2	3	(1)	(19)	3	5	(2)	(39)
Frais généraux	(12)	(14)	2	11	(24)	(28)	4	13
Corporatif et éliminations	(11)	(9)	(2)	(23)	(19)	(17)	(2)	(9)

<sup>(1)</sup> Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

<sup>(2)</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

## Informations financières par technologie des périodes de trois et six mois closes le 30 juin

	Périodes de trois mois closes les 30 juin				Périodes de six mois closes les 30 juin			
	2024	2023	Variation		2024	2023	Variation	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)			GWh ou \$	%			GWh ou \$	%
<b>PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (GWh) <sup>(1)</sup></b>	<b>1 323</b>	<b>1 353</b>	<b>(30)</b>	<b>(2)</b>	<b>3 090</b>	<b>3 050</b>	<b>40</b>	<b>1</b>
Sites éoliens	964	976	(12)	(1)	2 424	2 364	60	3
Sites solaires	146	155	(9)	(6)	227	256	(29)	(11)
Centrales hydroélectriques	213	222	(9)	(4)	439	430	9	2
<b>PRODUITS DE LA VENTE D'ÉNERGIE ET COMPLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION</b>	<b>180</b>	<b>210</b>	<b>(30)</b>	<b>(14)</b>	<b>439</b>	<b>508</b>	<b>(69)</b>	<b>(14)</b>
Sites éoliens	148	176	(28)	(16)	379	446	(67)	(15)
Sites solaires	14	16	(2)	(9)	22	26	(4)	(16)
Centrales hydroélectriques	18	18	—	—	38	36	2	4
<b>BAIIA(A) <sup>(2)</sup></b>	<b>130</b>	<b>119</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>325</b>	<b>286</b>	<b>39</b>	<b>14</b>
Sites éoliens	141	127	14	11	349	306	43	14
Sites solaires	8	13	(5)	(31)	10	20	(10)	(47)
Centrales hydroélectriques	12	12	—	(4)	25	25	—	(2)
Frais généraux, corporatifs et éliminations	(31)	(33)	2	5	(59)	(65)	6	9

<sup>(1)</sup> Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

<sup>(2)</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

## Analyse des résultats d'exploitation consolidés de la période de trois mois close le 30 juin 2024

Diminution du résultat d'exploitation de 3 M\$ principalement attribuable à l'augmentation de la charge d'amortissement et de dépréciation et hausse de 11 M\$ du BAIIA(A)<sup>(1)</sup> expliquée par l'effet favorable de la stratégie de commercialisation de l'énergie, les mises en service de sites éoliens en Europe et par l'augmentation de la quote-part dans les coentreprises et entreprises associées qui compensent pour la baisse de la production.

Le tableau suivant illustre les principaux écarts de la production, des produits de vente d'énergie et CR et du BAIIA(A)<sup>(1)</sup> :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Production (GWh)	Produits de vente d'énergie et CR	BAIIA(A) <sup>(1)</sup>
<b>Consolidé</b>			
Période de trois mois close le 30 juin 2023	1 353	210	119
Mises en service <sup>(2)</sup>	36	4	4
Prix (contrats d'achat d'électricité et CR), net de la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité	—	(23)	13
Volume	(66)	(14)	(14)
Quote-part coentreprises et entreprises associées	—	—	6
Autres	—	3	2
<b>Période de trois mois close le 30 juin 2024</b>	<b>1 323</b>	<b>180</b>	<b>130</b>
<b>Amérique du Nord</b>			
Période de trois mois close le 30 juin 2023	803	89	75
Prix (contrats d'achat d'électricité et CR)	—	2	2
Volume	(21)	(2)	(2)
Quote-part coentreprises et entreprises associées	—	—	6
Autres	—	1	—
<b>Période de trois mois close le 30 juin 2024</b>	<b>782</b>	<b>90</b>	<b>81</b>
<b>Europe</b>			
Période de trois mois close le 30 juin 2023	550	121	53
Mises en service <sup>(2)</sup>	36	4	4
Prix (contrats d'achat d'électricité et CR), net de la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité	—	(25)	11
Volume	(45)	(12)	(12)
Autres	—	2	4
<b>Période de trois mois close le 30 juin 2024</b>	<b>541</b>	<b>90</b>	<b>60</b>
<b>Corporatifs et éliminations</b>			
Période de trois mois close le 30 juin 2023			(9)
Autres			(2)
<b>Période de trois mois close le 30 juin 2024</b>			<b>(11)</b>

<sup>(1)</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

<sup>(2)</sup> Se référer au tableau *Évolution du portefeuille en exploitation*.

### Mises en service

En **Europe**, les parcs éoliens ont bénéficié de l'apport des nouvelles installations mises en service (voir le tableau *Évolution du portefeuille en exploitation*) qui s'est traduit par un ajout de 36 GWh à la production et de 4 M\$, à la fois pour les produits de vente d'énergie et CR, et le BAIIA(A).

### Volume - actifs comparables

En **Amérique du Nord**, le volume de production des actifs comparables pour l'ensemble du secteur a diminué de 21 GWh ce qui a donné lieu à un écart défavorable de 2 M\$, à la fois pour les produits de vente d'énergie et CR, et le BAIIA(A). Les centrales hydroélectriques au Canada ont connu des conditions d'hydraulicité défavorables, entraînant une diminution de la production de 9 GWh ou 8 % comparativement à la période correspondante de 2023. Les parcs solaires aux États-Unis ont connu une diminution de 10 GWh ou 8 % en raison principalement d'une demande de réduction de la production pour le parc solaire Five Points, en Californie. La production des parcs éoliens au Canada et des centrales hydroélectriques aux États-Unis a été relativement stable comparativement au deuxième trimestre de 2023.

En **Europe**, le volume de production des actifs comparables pour l'ensemble du secteur a diminué de 45 GWh donnant lieu à un écart défavorable de 12 M\$, à la fois pour les produits de vente d'énergie et CR, et le BAIIA(A). Cette diminution est majoritairement attribuable aux parcs éoliens qui ont connu une baisse de 46 GWh ou 9 % de la production comparativement au deuxième trimestre de 2023, car ils ont été touchés par des conditions de vent défavorables et la hausse des bridages, principalement en raison de prix marchés négatifs résultant d'un déséquilibre entre l'offre et la demande.

#### **Prix (contrats d'achat d'électricité et CR), net de la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité**

Au deuxième trimestre de 2024, l'effet des prix de la production d'électricité s'est traduit par un écart défavorable de 23 M\$ sur les produits de vente d'énergie et CR. En considérant la diminution de la contribution sur la rente inframarginale de 36 M\$ comptabilisée dans les charges d'exploitation, l'effet net des prix s'est traduit par un écart favorable de 13 M\$ sur le BAIIA(A) par rapport aux résultats du deuxième trimestre de 2023. Ces écarts s'expliquent principalement par les éléments suivants en **Europe** :

- Un écart de prix défavorable de 27 M\$ sur les produits de vente d'énergie et CR et un écart favorable de 3 M\$ sur le BAIIA(A) en considérant la contribution sur la rente inframarginale pour les sites qui avaient résilié de façon anticipée leur contrat d'obligation d'achat. La Société avait mis en place en octobre 2022 de nouveaux contrats pour lesquels le prix d'électricité avait été fixé par tranches annuelles sur une portion de la production. Les variations des prix contractés et la baisse du prix marché a engendré une diminution du prix moyen sur ces contrats en 2024 comparativement au deuxième trimestre de 2023 ;
- Un écart de prix défavorable de 7 M\$ sur les produits de vente d'énergie et CR et un écart défavorable de 3 M\$ sur le BAIIA(A) en considérant la contribution sur la rente inframarginale associée à la diminution des prix des sites vendant sur le marché comparativement au deuxième trimestre de 2023 ;
- Un écart de prix favorable de 8 M\$ sur les produits de vente d'énergie et CR et le BAIIA(A) pour les sites nouvellement mis en service et qui peuvent bénéficier du report d'activation de leur contrat de complément de rémunération (mesure d'urgence pour accélérer la production d'énergies renouvelables). Les sites récemment mis en service en France sont autorisés à retarder l'activation de leur contrat de complément de rémunération de 18 mois par rapport à la date limite d'activation initialement prévue au contrat. Durant la période de report d'activation, la Société peut vendre sur les marchés l'électricité produite ou négocier des prix en vertu de contrats à court terme.

L'écart favorable de la contribution sur la rente inframarginale s'explique majoritairement par la baisse des prix et du volume des sites comparables en France ainsi que dans une moindre mesure par la modification du taux de contribution évoluant de 90 % en 2023 à 50 % en 2024. Pour plus d'informations, se référer à la rubrique *Contribution sur la rente inframarginale* de la production d'électricité de la section *Description des activités*.

#### **Quote-part des coentreprises et entreprises associées**

Les installations des coentreprises et entreprises associées aux États-Unis ont connu des conditions de vent plus favorables et elles ont reçu des crédits d'impôts à la production plus élevés qu'au cours de la période correspondante de 2023, ce qui s'est traduit par un écart favorable de 6 M\$.

#### **Relation entre les produits et les charges d'exploitation**

Excluant les mises en service, les produits de vente d'énergie et CR nets de la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité ont augmenté de 1 % au deuxième trimestre de 2024 par rapport à un an plus tôt, tandis que les charges d'exploitation excluant la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité ont diminué de 7 %. L'écart de 8 % s'explique principalement par la réduction du taux d'imposition à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en France, se traduisant par un écart favorable pour les taxes comptabilisées aux charges d'exploitation.

#### **Rapprochement entre le BAIIA(A) et les résultats d'exploitation**

Au cours de la période de trois mois close le 30 juin 2024, la Société a enregistré un résultat d'exploitation de 35 M\$, comparativement à 38 M\$ pour la période correspondante de 2023, soit une baisse de 3 M\$ ou de 8 %. Le BAIIA(A) est quant à lui passé de 119 M\$ à 130 M\$, une augmentation de 11 M\$ ou de 9 %. L'écart de 14 M\$ entre la variation de BAIIA(A) et celle du résultat d'exploitation s'explique principalement :

- Par la variation de 6 M\$ liée à l'effet net de la quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées réduite de la variation de la juste valeur d'un dérivé inclut dans la quote-part du résultat net d'une coentreprise qui est considérée dans le BAIIA(A) mais exclu du résultat d'exploitation ;
- Par les éléments suivants qui sont considérés dans le résultat d'exploitation mais exclu du BAIIA(A) :
  - La variation de la dépréciation de 3 M\$ ;
  - La variation des Autres pertes de 3 M\$.

## Résultat net

Boralex a enregistré un résultat net de 17 M\$ au deuxième trimestre de 2024, en baisse de 11 %.

Comme détaillé dans le tableau ci-dessous, pour le deuxième trimestre de 2024, la Société affiche un résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex de 11 M\$ ou 0,10 \$ par action (de base et dilué), contre un résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex de 16 M\$ ou 0,15 \$ par action (de base et dilué) pour la période correspondante de 2023.

### Principaux écarts du résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex

(en millions de dollars canadiens) (non audités)

<b>Résultat net de la période de trois mois close le 30 juin 2023</b>	<b>16</b>
BAlIA(A) <sup>(1)</sup>	11
Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part du résultat net des coentreprises	(17)
Amortissement	(2)
Dépréciation	(3)
Frais d'acquisition et d'intégration	1
Charges financières	4
Impôts sur le résultat	2
Part des actionnaires sans contrôle	(3)
Autres pertes	(3)
Autres	5
Variation	(5)
<b>Résultat net de la période de trois mois close le 30 juin 2024</b>	<b>11</b>

<sup>(1)</sup> Le BAlIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

L'écart défavorable de 5 M\$ résulte principalement d'une diminution de 17 M\$ liée à la fluctuation de la juste valeur d'un dérivé associé au contrat d'achat d'énergie d'une coentreprise.

Le tout a été en partie annulé par l'augmentation de 11 M\$ du BAlIA(A) expliqué précédemment.

## Analyse des résultats d'exploitation consolidés de la période de six mois close le 30 juin 2024

Augmentation du résultat d'exploitation de 26 M\$ et du BAIIA(A)<sup>1</sup> de 39 M\$ principalement attribuable à l'effet favorable de la stratégie de commercialisation de l'énergie, les mises en service de sites éoliens en Europe ainsi que de l'augmentation de la quote-part dans les coentreprises et entreprises associées qui compensent pour la baisse de production en Europe.

Le tableau suivant illustre les principaux écarts de la production, des produits de vente d'énergie et CR et du BAIIA(A)<sup>(1)</sup> :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Production (GWh)	Produits de vente d'énergie et CR	BAIIA(A) <sup>(1)</sup>
<b>Consolidé</b>			
Période de six mois close le 30 juin 2023	3 050	508	286
Mises en service <sup>(2)</sup>	82	10	8
Prix (contrats d'achat d'électricité et CR), net de la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité	—	(72)	28
Volume	(42)	(17)	(17)
Effet de change	—	2	1
Quote-part coentreprises et entreprises associées	—	—	11
Autres	—	8	8
<b>Période de six mois close le 30 juin 2024</b>	<b>3 090</b>	<b>439</b>	<b>325</b>
<b>Amérique du Nord</b>			
Période de six mois close le 30 juin 2023	1 636	190	166
Prix	—	3	3
Volume	29	3	3
Quote-part coentreprises et entreprises associées	—	—	11
Autres	—	—	(2)
<b>Période de six mois close le 30 juin 2024</b>	<b>1 665</b>	<b>196</b>	<b>181</b>
<b>Europe</b>			
Période de six mois close le 30 juin 2023	1 414	318	137
Mises en service <sup>(2)</sup>	82	10	8
Prix (contrats d'achat d'électricité et CR)	—	(75)	25
Volume	(71)	(20)	(20)
Effet de change	—	2	1
Autres	—	8	12
<b>Période de six mois close le 30 juin 2024</b>	<b>1 425</b>	<b>243</b>	<b>163</b>
<b>Corporatifs et éliminations</b>			
Période de six mois close le 30 juin 2023			(17)
Autres			(2)
<b>Période de six mois close le 30 juin 2024</b>			<b>(19)</b>

<sup>(1)</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

<sup>(2)</sup> Se référer au tableau *Évolution du portefeuille en exploitation*.

**Mises en service**

En **Europe**, les parcs éoliens et solaires ont bénéficié de l'apport des nouvelles installations mises en service (voir le tableau *Évolution du portefeuille en exploitation*) qui s'est traduit par un ajout de 82 GWh à la production, de 10 M\$ aux produits de vente d'énergie et CR ainsi que de 8 M\$ au BAIIA(A).

**Volume - actifs comparables**

En **Amérique du Nord**, le volume de production des actifs comparables pour l'ensemble du secteur a augmenté de 29 GWh, ce qui a donné lieu à un écart favorable de 3 M\$ à la fois pour les produits de vente d'énergie et CR, et le BAIIA(A). Les parcs éoliens ont connu des conditions de vent plus favorables qu'au cours de la période comparable de 2023, avec une augmentation de la production de 47 GWh ou de 5 % au Canada. Les centrales hydroélectriques au Canada et aux États-Unis ont connu des conditions d'hydraulicité favorables donnant lieu à une augmentation de 9 GWh ou 2 % comparativement à la période correspondante de 2023. Toutefois, les parcs solaires aux États-Unis ont connu une diminution de 27 GWh ou 12 % de la production, en raison principalement d'une demande de réduction de la production pour le parc solaire Five Points, en Californie.

En **Europe**, le volume de production des actifs comparables a diminué de 71 GWh donnant lieu à un écart défavorable de 20 M\$ à la fois pour les produits d'énergie et CR et le BAIIA(A). Cette diminution est majoritairement attribuable aux parcs éoliens qui ont été touchés par des conditions de vent défavorables et la hausse des bridages, principalement en raison de prix marchés négatifs résultant d'un déséquilibre entre l'offre et la demande. Ceci s'est traduit par une diminution de 69 GWh ou 5 % de la production comparativement à la période correspondante de 2023.

**Prix (contrats d'achat d'électricité et CR), net de la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité**

Au premier semestre de 2024, l'effet des prix net de la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité s'est traduit par un écart défavorable de 72 M\$ sur les produits de vente d'énergie et CR. En considérant l'effet de la contribution sur la rente inframarginale de 100 M\$ comptabilisée dans les charges d'exploitation, l'effet prix net s'est traduit par un écart favorable de 28 M\$ sur le BAIIA(A) par rapport aux résultats du premier semestre de 2023. Considérant que l'écart des prix sur les produits de vente d'énergie et CR et le BAIIA(A) pour les sites comparables en Amérique du Nord s'établit à 3 M\$, la variation s'explique principalement par les éléments suivants en **Europe** :

- Un écart de prix défavorable de 78 M\$ sur les produits de vente d'énergie et CR et un écart favorable de 6 M\$ sur le BAIIA(A) en considérant la contribution sur la rente inframarginale pour les sites qui avaient résilié de façon anticipée leur contrat d'obligation d'achat. La Société avait mis en place en octobre 2022 de nouveaux contrats pour lesquels le prix d'électricité avait été fixé par tranches annuelles sur une portion de la production. Les variations des prix contractés et la baisse du prix marché a engendré une diminution du prix moyen sur ces contrats en 2024 comparativement au premier semestre de 2023 ;
- Un écart de prix défavorable de 18 M\$ sur les produits de vente d'énergie et CR et un écart défavorable de 6 M\$ sur le BAIIA(A) en considérant la contribution sur la rente inframarginale associée à la diminution des prix des sites vendant sur le marché comparativement au premier semestre de 2023 ;
- Un écart de prix favorable de 21 M\$ sur les produits de vente d'énergie et CR et le BAIIA(A) pour les sites nouvellement mis en service et qui peuvent bénéficier du report d'activation de leur contrat de complément de rémunération (mesure d'urgence pour accélérer la production d'énergies renouvelables).

**Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées**

Dans l'ensemble, les parcs éoliens des coentreprises et entreprises associées situées en Amérique du Nord ont connu des conditions de vent plus favorables et les parcs éoliens aux États-Unis ont reçu un montant des crédits d'impôts à la production plus élevés qu'en 2023, ce qui se traduit par un écart favorable de 11 M\$.

**Autres**

La variation est principalement causée par la vente de garanties de capacité et d'origine en France.

**Relation entre les produits et les charges d'exploitation**

Excluant les mises en service, les produits de vente d'énergie et CR ont augmenté de 5 % pour les six premiers mois de 2024 par rapport à un an plus tôt, tandis que les charges d'exploitation excluant la rente inframarginale de la production d'électricité ont été stables. Les écarts de la production (volume) et de prix d'électricité décrits précédemment expliquent la variation des produits de vente d'énergie et CR qui n'ont pas d'effet direct sur les charges d'exploitation. Également, l'écart favorable dû à la réduction des taux d'imposition de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en France mentionné dans l'analyse des résultats est le principal élément neutralisant l'augmentation des dépenses sur le premier semestre de 2024.

**Rapprochement entre le BAIIA(A) et le résultat d'exploitation**

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2024, la Société a enregistré un résultat d'exploitation de 141 M\$, comparativement à 115 M\$ pour la période correspondante de 2023, soit une augmentation de 26 M\$ ou de 23 %. Le BAIIA(A) est quant à lui passé de 286 M\$ à 325 M\$, une augmentation de 39 M\$ ou de 14 %. L'écart de 13 M\$ entre la variation de BAIIA(A) et celle du résultat d'exploitation s'explique principalement :

- Par la variation de 9 M\$ liée à l'effet net de la quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées réduite de la variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part du résultat net d'une coentreprise qui est considérée dans le BAIIA(A) mais exclu du résultat d'exploitation ;
- Par la variation de la dépréciation de 3 M\$ qui est considérée dans le résultat d'exploitation mais exclu du BAIIA(A).

**Résultat net**

Pour la période de six mois close le 30 juin 2024, Boralex a enregistré un résultat net de 90 M\$ contre 64 M\$, en hausse de 26 M\$ ou de 41 % par rapport à la période correspondante de 2023.

Comme détaillé dans le tableau ci-dessous, la Société affiche un résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex de 66 M\$ ou 0,63 \$ par action (de base et dilué) pour la période de six mois close le 30 juin 2024, contre un résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex de 49 M\$ ou 0,46 \$ par action (de base et dilué) en 2023.

**Principaux écarts du résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex**

(en millions de dollars canadiens) (non audités)

<b>Résultat net pour la période de six mois close le 30 juin 2023</b>	49
BAIIA(A) <sup>(1)</sup>	39
Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part du résultat net des coentreprises	(16)
Amortissement	(2)
Dépréciation	(3)
Frais d'acquisition et d'intégration	1
Charges financières	5
Impôts sur le résultat	(5)
Part des actionnaires sans contrôle	(9)
Autres gains	1
Autres	6
Variation	17
<b>Résultat net pour la période de six mois close le 30 juin 2024</b>	<b>66</b>

<sup>(1)</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

L'écart favorable de 17 M\$ résulte principalement de :

- L'augmentation de 39 M\$ du BAIIA(A) expliqué précédemment.

Le tout a été en partie annulé par :

- Un écart défavorable de 9 M\$ dû à une meilleure performance de parcs éoliens au Canada et en France qui ont des actionnaires sans contrôle ;
- Une diminution de 16 M\$ liée à la fluctuation de la juste valeur d'un dérivé associé au contrat d'achat d'énergie d'une coentreprise.

## Situation de trésorerie

La situation de trésorerie au 30 juin 2024 témoigne entre autres de l'expansion de la base d'exploitation de Boralex et de volumes en augmentation en Amérique du Nord, ce qui a notamment contribué à la hausse de la marge brute d'autofinancement par rapport à la même période un an plus tôt.

### Aperçu des tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Périodes de trois mois closes les 30 juin		Périodes de six mois closes les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	138	144	368	388
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(178)	(64)	(220)	(149)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(1)	(64)	(32)	7
Écart de conversion sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1)	(4)	(3)	(1)
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(42)</b>	<b>12</b>	<b>113</b>	<b>245</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE</b>	<b>627</b>	<b>582</b>	<b>472</b>	<b>349</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE</b>	<b>585</b>	<b>594</b>	<b>585</b>	<b>594</b>

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Au 30 juin	
	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	601	600
Découvert bancaire	(16)	(6)
	<b>585</b>	<b>594</b>

### Pour la période de trois mois close le 30 juin 2024

#### Activités d'exploitation

Au cours de la période de trois mois close le 30 juin 2024, la marge brute d'autofinancement<sup>1</sup> a atteint 89 M\$ contre 76 M\$ pour la période correspondante de 2023. Cette augmentation de 13 M\$ résulte principalement d'une hausse des distributions reçues des coentreprises et entreprises associées de 7 M\$.

La variation des éléments hors caisse liée aux activités d'exploitation au deuxième trimestre 2024 a généré des fonds pour un total de 49 M\$. Cette variation est principalement attribuable à une diminution des *Comptes à recevoir et autres débiteurs* de 34 M\$ à la suite de l'encaissement des comptes à recevoir du premier trimestre plus importants en raison du cycle saisonnier de la production éolienne ainsi qu'à une augmentation des *Fournisseurs et autres créditeurs* de 11 M\$ causé principalement par l'augmentation des sommes à payer à des fournisseurs pour les projets de stockage en Ontario.

Ainsi, au cours du deuxième trimestre de 2024, les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation ont généré 138 M\$ de fonds.

#### Activités d'investissement

Les flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement représentent une utilisation de fonds de 178 M\$ au deuxième trimestre de 2024, comparativement à 64 M\$ pour la même période un an plus tôt. D'une part, la Société a investi la somme de 133 M\$ en nouvelles immobilisations corporelles et en acomptes, dont 128 M\$ en Europe principalement dans l'éolien et le solaire. De plus, la Société a effectué un apport en capital de 19 M\$ dans ses coentreprises et entreprises associées soit principalement dans le projet éolien Apuiat. S'y ajoute une diminution de 14 M\$ de l'encaisse affectée principalement pour les sites en construction à la suite de paiements aux fournisseurs. Finalement, la Société a investi dans le développement de ses projets de stockage en Ontario pour un montant de 11 M\$.

<sup>1</sup> La marge brute d'autofinancement est une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

## Répartition sectorielle et technologique des déboursés liés aux nouvelles immobilisations corporelles et acomptes

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Maintien de l'exploitation	Construction <sup>(1)</sup>	Autres	Total
<b>Amérique du Nord</b>				
Hydroélectrique	2	1	—	3
Autre	—	1	1	2
<b>Total Amérique du Nord</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
<b>Europe</b>				
Éolien	—	121	—	121
Solaire	—	7	—	7
<b>Total Europe</b>	<b>—</b>	<b>128</b>	<b>—</b>	<b>128</b>
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>130</b>	<b>1</b>	<b>133</b>

<sup>(1)</sup> Se référer au tableau *Évolution du portefeuille en exploitation et au Chemin de croissance*.

Rappelons qu'au deuxième trimestre 2023, Boralex avait investi 41 M\$ en nouvelles immobilisations corporelles et en acomptes, principalement en ce qui concerne le portefeuille de projets éoliens et solaires en France. S'y ajoutait une augmentation de 15 M\$ de l'encaisse affectée pour des paiements futurs pour des sites en construction.

## Activités de financement

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2024, les activités de financement ont nécessité le recours à des liquidités totales nettes de 1 M\$.

## Nouveaux financements et remboursements de dettes existantes

Au cours du trimestre, la Société a remboursé un montant net de 117 M\$ sur sa facilité de crédit rotatif, tandis que les emprunts non courants ont augmenté de 256 M\$, soit 52 M\$ sur la facilité de construction du portefeuille Boralex Energy Investments, 172 M\$ sur le financement conclu le 16 mai 2024 pour le projet éolien Limekiln en Écosse, 22 M\$ sur le financement conclu le 25 avril 2024 pour le parc éolien Helfaut en France et 10 M\$ en financement relais de la taxe sur la valeur ajoutée. En parallèle, la Société a procédé au remboursement d'emprunts non courants (projets) principalement liés aux sites en exploitation pour un total de 74 M\$ et au remboursement de 8 M\$ de la facilité de construction du portefeuille Boralex Energy Investment.

Par ailleurs, la Société a remboursé 25 M\$ sur des sommes dues à un actionnaire sans contrôle.

## Dividendes et autres

Au cours de la période de trois mois close le 30 juin 2024, la Société a versé à ses actionnaires des dividendes totalisant 17 M\$, soit le même montant que pour la période correspondante de 2023. Pour chacune des deux périodes, les dividendes versés équivalaient à 0,1650 \$ par action, par trimestre.

## Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

L'ensemble de ces mouvements de trésorerie au cours du deuxième trimestre 2024 se sont traduits par une diminution de 42 M\$, ce qui porte le solde de la *Trésorerie et des équivalents de trésorerie* au 30 juin 2024 à 585 M\$.

## Pour la période de six mois close le 30 juin 2024

### Activités d'exploitation

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, la marge brute d'autofinancement<sup>1</sup> a atteint 246 M\$ contre 217 M\$ pour la période correspondante de 2023. Cette augmentation de 29 M\$ résulte principalement d'une hausse de 31 M\$ du BAIIA(A), net des éléments hors caisse.

La variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation au 30 juin 2024 a généré des fonds pour un total de 122 M\$. Ce total est principalement attribuable aux variations des postes suivants :

- Une diminution des *Comptes à recevoir et autres débiteurs* de 87 M\$ à la suite d'encaissement des comptes à recevoir du dernier trimestre de 2023, lequel est plus important en raison du cycle saisonnier de la production éolienne et de la variation des prix marché ;
- Une augmentation des *Fournisseurs et autres créditeurs* de 34 M\$ attribuable à l'augmentation de 13 M\$ provision relative à la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité et de l'ajout de 18 M\$ de provision de taxes foncières à payer en France.

Ainsi, au cours des six premiers mois de 2024, les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation ont généré 368 M\$ comparativement à 388 M\$ à la même période de 2023.

<sup>1</sup> La marge brute d'autofinancement est une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

## Activités d'investissement

Les flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement représentent une utilisation de fonds de 220 M\$ pour le premier semestre de 2024, comparativement à 149 M\$ pour la période correspondante de 2023, et s'expliquent par les éléments suivants :

- Apport en capital dans ces coentreprises et entreprises associées de 28 M\$ principalement pour les projets éoliens Apuiat et Des Neiges Sud ;
- Investissement de 173 M\$ en nouvelles immobilisations corporelles et en acomptes, dont 165 M\$ en Europe, principalement dans des projets éoliens et solaires en construction ;
- Sortie de fonds de 14 M\$ principalement pour des projets de stockage en développement en Ontario.

### Répartition sectorielle et technologique des déboursés liés aux nouvelles immobilisations corporelles et acomptes

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Maintien de l'exploitation	Construction <sup>(1)</sup>	Autres	Total
<b>Amérique du Nord</b>				
Hydroélectrique	3	2	—	5
Autres	—	2	1	3
<b>Total Amérique du Nord</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>8</b>
<b>Europe</b>				
Éolien	1	152	—	153
Solaire	—	11	—	11
Autres	—	—	1	1
<b>Total Europe</b>	<b>1</b>	<b>163</b>	<b>1</b>	<b>165</b>
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>167</b>	<b>2</b>	<b>173</b>

<sup>(1)</sup> Se référer au tableau *Évolution du portefeuille en exploitation et au Chemin de croissance*. Les investissements en construction considèrent les actifs réglementés précédemment comptabilisés dans les immobilisations corporelles - maintien de l'exploitation.

Rappelons qu'au cours des six premiers mois de 2023, la Société avait investi la somme de 117 M\$ en nouvelles immobilisations corporelles et en acomptes pour des sites en construction. D'autre part, elle avait investi 9 M\$ dans des projets en développement en Europe et en Amérique du Nord, et avait effectué un apport en capital de 8 M\$ principalement pour le projet éolien Apuiat.

## Activités de financement

Pour la période de six close le 30 juin 2024, les activités de financement ont généré des liquidités totales nettes de 32 M\$.

## Nouveaux financements et remboursements de dettes existantes

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2024, la Société a remboursé un montant net de 105 M\$ sur sa facilité de crédit rotative tandis que les emprunts non courants ont augmenté de 301 M\$, suite aux principaux tirages suivants :

- 72 M\$ sur la facilité de construction du portefeuille Boralex Energy Investments ;
- 172 M\$ sur le prêt à terme du projet éolien Limekiln en Écosse, conclus en mai 2024 ;
- 22 M\$ sur le prêt à terme du parc éolien Helfaut ;
- 25 M\$ sur le financement conclu en février 2024 de la participation dans la coentreprise Roosevelt Holdco, LLC (« MiRose ») ;
- 10 M\$ en financement relais de la taxe sur la valeur ajoutée.

En parallèle, la Société a procédé au remboursement d'emprunts non courants (projets) principalement liés aux sites en exploitation pour un total de 139 M\$ ainsi qu'au remboursement de la facilité de construction du portefeuille Boralex Energy Investments pour 8 M\$.

Elle a également versé 10 M\$ en obligations locatives au cours de la période de six mois clos le 30 juin 2024 et procédé au remboursement de 25 M\$ de sommes dues à un actionnaire sans contrôle.

## Dividendes et autres

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2024, la Société a versé à ses actionnaires des dividendes totalisant 34 M\$, soit le même montant que pour l'exercice de 2023. Pour chacune des périodes, les dividendes versés équivalaient à 0,1650 \$ par action, par trimestre.

## Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

L'ensemble des mouvements de trésorerie au cours de la période de six mois close le 30 juin 2024 se traduit par une augmentation de 113 M\$, ce qui porte le solde de la *Trésorerie et des équivalents de trésorerie* au 30 juin 2024 à 585 M\$.

# Situation financière

## Aperçu des états consolidés résumés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Au 30 juin <b>2024</b>	Au 31 décembre <b>2023</b>	Variation (\$)
<b>ACTIF</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	601	478	123
Encaisse affectée	22	22	—
Divers actifs courants	213	271	(58)
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>836</b>	<b>771</b>	<b>65</b>
Immobilisations corporelles	3 400	3 355	45
Actifs au titre du droit d'utilisation	382	370	12
Immobilisations incorporelles	969	986	(17)
Goodwill	235	234	1
Participations dans des coentreprises et entreprises associées	552	510	42
Divers actifs non courants	493	348	145
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>6 031</b>	<b>5 803</b>	<b>228</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 867</b>	<b>6 574</b>	<b>293</b>
<b>PASSIF</b>			
Découvert bancaire	16	6	10
Fournisseurs et autres créditeurs	505	405	100
Part à moins d'un an des emprunts	317	271	46
Autres passifs courants	37	33	4
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>875</b>	<b>715</b>	<b>160</b>
Emprunts	3 012	2 995	17
Obligations locatives	337	327	10
Divers passifs non courants	523	513	10
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>3 872</b>	<b>3 835</b>	<b>37</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4 747</b>	<b>4 550</b>	<b>197</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	1 698	1 629	69
Part des actionnaires sans contrôle	422	395	27
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 120</b>	<b>2 024</b>	<b>96</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 867</b>	<b>6 574</b>	<b>293</b>

## Faits saillants

### Actif

Au 30 juin 2024, Boralex disposait d'un actif total de 6 867 M\$, une augmentation de 293 M\$ par rapport à la somme de 6 574 M\$ inscrite au 31 décembre 2023. Cette variation est attribuable à une augmentation de 65 M\$ des *Actifs courants* et à une augmentation de 228 M\$ des *Actifs non courants*.

La variation de 65 M\$ des *Actifs courants* résulte entre autres de l'augmentation de 123 M\$ de la *Trésorerie et équivalents de trésorerie*, comme expliqué précédemment à la section *Situation de trésorerie*.

Cette augmentation a été en partie annulée par la diminution de 58 M\$ des *Divers actifs courants*, qui s'explique principalement par la diminution des *Comptes à recevoir et autres débiteurs* en raison du cycle saisonnier combiné à la baisse des prix marché en France.

Les *Actifs non courants* ont augmenté de 228 M\$ en raison des principales variations suivantes :

- Une augmentation de 45 M\$ de la valeur des *Immobilisations corporelles* (nette de l'amortissement de la période) qui comprend principalement :
  - Les ajouts au cours de la période pour la somme de 127 M\$ en lien principalement avec les sites en construction ;
  - Une diminution de 96 M\$ découlant de l'amortissement des sites en exploitation ;
  - Une augmentation de 16 M\$ liée à la variation des taux de change.
- Les *Participations dans les coentreprises et entreprises associées* ont augmenté de 42 M\$ en raison principalement :
  - D'acquisition de participation de 35 M\$ majoritairement dans les coentreprises des projets Apuiat et Des Neiges Sud ;
  - De la quote-part du résultat net de 35 M\$ ;
  - De la quote-part des autres éléments du résultat global de 9 M\$ ;
  - D'une diminution associée à des distributions de 49 M\$ due principalement à des distributions en trésorerie des coentreprises de 23 M\$, à la comptabilisation du nouveau crédit d'impôt à l'investissement remboursable pour les technologies propres pour la coentreprise Parc Éolien Apuiat S.E.C. de 21 M\$ et de crédits d'impôts pour les frais liés aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie au Canada de 5 M\$. Pour plus d'informations, se référer à la note Participation dans des coentreprises et entreprises associées des états financiers consolidés intermédiaires de la Société du 30 juin 2024 ;
  - D'un écart de conversion favorable de 12 M\$.
- Les *Divers actifs non courants* ont augmenté de 145 M\$ qui s'expliquent par les variations suivantes :
  - Une augmentation de 18 M\$ des *Autres actifs financiers non courants* principalement attribuable à la variation de la juste valeur des instruments financiers expliquée par la hausse des taux d'intérêt à long terme ;
  - Une augmentation de 127 M\$ des *Autres actifs non courants*, principalement liée au versement d'acomptes pour des sites en construction.

## Passifs courants

Au 30 juin 2024, les *Passifs courants* s'établissent à 875 M\$, contre 715 M\$ au 31 décembre 2023. Cette augmentation de 160 M\$ découle principalement :

- Une augmentation de 100 M\$ des *Fournisseurs et autres créditeurs* qui résulte des éléments suivants :
  - L'augmentation de 13 M\$ (8 M€) de la provision relative à la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité ;
  - La variation restante est principalement attribuable au recours à des lettres de change (mieux connu sous l'appellation anglophone « Bill of exchange ») pour 83 M\$ (61 M\$ US) servant au paiement de fournisseurs.
- Une augmentation de 46 M\$ de la *Part à moins d'un an des emprunts* en raison principalement de l'ajout d'une somme de 45 M\$ exigible dans les douze prochains mois sur la facilité de construction liée aux parcs éoliens mis en service en juin et décembre 2023. Cette somme sera refinancée sous forme d'un prêt à terme.

## Fonds de roulement<sup>1</sup>

Au 30 juin 2024, la Société affichait un fonds de roulement déficitaire de 39 M\$ pour un coefficient<sup>1</sup> de 0,96:1, comparativement à un fonds de roulement positif de 56 M\$ et un coefficient de 1,08:1 au 31 décembre 2023, en raison principalement de la part court terme de la dette à long terme et lettres de change (mieux connu sous l'appellation anglophone « Bill of exchange »). Au 30 juin 2024, la Société affiche un montant de 77 M\$ de sa facilité de construction du portefeuille Boralex Energy Investments à court terme puisque cette somme doit être remboursée dans un délai de 18 mois suivant la mise en service du projet et un montant de 83 M\$ en lettres de change remboursable en 2025. L'intention de la direction consiste à refinancer ces sommes par l'entremise d'un prêt à terme au cours du prochain exercice. Également, la Société pourra utiliser la tranche non utilisée de la facilité de crédit de la société mère d'un montant de 436 M\$ au 30 juin 2024, comme présenté à la rubrique *Stratégie de croissance et perspectives de développement*, ainsi que les flux qui seront générés par son exploitation dans la prochaine année pour s'acquitter de ses autres obligations financières.

<sup>1</sup> Le fonds de roulement et le coefficient de fonds de roulement sont des mesures financières supplémentaires. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du présent rapport.

## Passifs non courants

Le total des *Passifs non courants* a augmenté de 37 M\$ pour atteindre 3 872 M\$ au 30 juin 2024.

Cette augmentation résulte principalement de l'augmentation de 25 M\$ du *Passif d'impôts différés* due à l'utilisation des attributs fiscaux et à une position favorable des instruments financiers, et de l'augmentation de 17 M\$ des *Emprunts non courants* en raison des variations suivantes :

- Une diminution nette de 105 M\$ liée à la variation de la facilité de crédit rotatif ;
- Une augmentation de 291 M\$ principalement due aux tirages pour :
  - 172 M\$ effectués sur le financement, conclu le 16 mai 2024, pour le projet éolien Limekiln en Écosse ;
  - 72 M\$ effectués sur le financement des projets du portefeuille Boralex Energy Investments en France ;
  - 22 M\$ effectués sur le financement, conclu le 25 avril 2024, pour le parc éolien Helfaut en France ;
  - Au prêt à terme de 25 M\$ (18 M\$ US), conclu le 29 février 2024, de la participation dans la coentreprise Roosevelt Holdco, LLC (« MiRose »). Un montant de 21 M\$ est présenté à long terme au 30 juin 2024.
- Une diminution de 136 M\$ liée à des remboursements d'emprunts des projets non courants ;
- Une diminution de 45 M\$ résultants de la comptabilisation à court terme de la facilité de construction pour les projets du portefeuille Boralex Energy Investments comme énoncé plus tôt ;
- Une augmentation de 15 M\$ liée à la variation des taux de change.

Au 30 juin 2024, Boralex avait de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles<sup>1</sup> pour un montant de 91 M\$. Également, elle avait accès à un montant de 530 M\$ en facilités de crédit disponibles pour la croissance<sup>2</sup>. Ainsi, elle avait accès à des liquidités disponibles et financements autorisés<sup>1</sup> pour un total de 621 M\$. Pour plus de détails, voir la section *Suivi des objectifs du plan stratégique - état de la situation*.

La Société dispose d'une clause accordéon de 150 M\$, laquelle lui permettra d'avoir accès dans le futur à une somme additionnelle selon certaines conditions.

Au 30 juin 2024, la Société a accès aux facilités de lettres de crédit suivantes :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Au 30 juin 2024		Au 31 déc. 2023	
	Autorisées	Émises	Autorisées	Émises
EDC	350	276	350	154
Associés à des projets	156	126	142	121
	506	402	492	275

De plus, au 30 juin 2024, la Société a tiré pour 30 M\$ (61 M\$ au 31 décembre 2023) en lettres de crédit sur le crédit rotatif.

## Capitaux propres

Le total des *Capitaux propres* a augmenté de 96 M\$ au cours de la période de six mois close le 30 juin 2024, pour s'établir à 2 120 M\$. Cette variation s'explique par le résultat net de 90 M\$ et par l'augmentation de 47 M\$ des *Autres éléments du résultat global*, compte tenu principalement de la variation de la juste valeur d'instruments financiers. Le tout en partie annulé par le versement de 34 M\$ en dividendes aux actionnaires de Boralex.

## Coefficient d'endettement<sup>3</sup>

Au 30 juin 2024, l'endettement net<sup>3</sup> s'établissait à 2 785 M\$, contre 2 833 M\$ au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, le coefficient d'endettement net, au marché, demeure stable à 42 % au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2024. Au 30 juin 2024, la Trésorerie et équivalents de trésorerie inclut les montants à payer pour la contribution sur la rente inframarginale des producteurs d'électricité de 235 M\$ (222 M\$ au 31 décembre 2023) ainsi que pour les contrats de compléments de rémunération de 28 M\$ (32 M\$ au 31 décembre 2023). Le coefficient d'endettement serait de 44 % au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 en excluant ces montants de l'endettement net.

Le cours de clôture du titre de Boralex s'élevait à 33,51 \$ par action au 30 juin 2024 alors qu'il était de 33,68 \$ par action au 31 décembre 2023.

<sup>1</sup> La trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et les liquidités disponibles et financements autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du présent rapport.

<sup>2</sup> Les facilités de crédit disponibles pour la croissance est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du présent rapport.

<sup>3</sup> Le coefficient d'endettement net et l'endettement net sont des mesures de gestion du capital. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières du présent rapport.

## Renseignements sur les capitaux propres de la Société

Au 30 juin 2024, le capital-actions de Boralex consistait en 102 766 104 actions de catégorie A émises et en circulation (102 766 104 au 31 décembre 2023).

Au 30 juin 2024, le nombre d'options d'achat d'actions en circulation était de 360 102, dont 195 994 pouvant être levées.

Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 13 août 2024, aucune nouvelle action n'a été émise dans le cadre d'une levée d'options d'achat d'actions.

## Opérations entre parties liées

La Société détient un financement de 250 M\$ auprès d'une filiale de la CDPQ sous forme de prêt à terme non garanti d'une échéance de 10 ans avec remboursement intégral à la date de maturité. Pour la période de six mois close le 30 juin 2024, le montant des intérêts liés à ce prêt est de 7 M\$ (7 M\$ en 2023). Au 30 juin 2024, la CDPQ, l'un des investisseurs institutionnels les plus importants au Canada, détenait 15,3 % des actions en circulation de la Société.

La CDPQ détient une participation majoritaire dans Énergir. La Société et Énergir sont coparticipants dans des partenariats qui développent et exploitent certains sites éoliens situés sur le site de la Seigneurie de Beauré.

La Société charge des frais de gestion, de maintenance et des frais sur lettres de crédit à certaines de ses coentreprises en fonction des services rendus. Les revenus afférents pour la période close le 30 juin 2024 sont de 14 M\$ (11 M\$ en 2023).

Le 29 avril 2022, la Société a conclu une entente portant sur l'investissement par Energy Infrastructure Partners (« EIP »), gestionnaire mondial d'investissements basé en Suisse et spécialisé dans le secteur de l'énergie, à hauteur de 30 % dans Boralex Europe Sàrl, une filiale détenant le portefeuille d'actifs en exploitation et de projets en développement en France. En lien avec cette transaction, la Société a remboursé 25 M\$ (18 M€) à EIP au cours de la période de trois mois close le 30 juin 2024. La somme due à cet actionnaire sans contrôle est de 11 M\$ (7 M€) au 30 juin 2024 (36 M\$ (25 M€) au 31 décembre 2023). Le montant des intérêts liés à cette somme due est non significatif pour la période close le 30 juin 2024 (non significatif en 2023).

## Saisonnalité

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	30 sept. 2022	31 déc. 2022	31 mars 2023	30 juin 2023	30 sept. 2023	31 déc. 2023	31 mars 2024	30 juin 2024
<b>PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (GWh)</b>								
Sites éoliens	703	1 355	1 387	976	753	1 520	1 460	964
Centrales hydroélectriques	160	175	208	222	197	208	226	213
Sites solaires	156	89	101	155	160	86	81	146
	1 019	1 619	1 696	1 353	1 110	1 814	1 767	1 323
<b>PRODUITS DE LA VENTE D'ÉNERGIE ET COMPLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION</b>								
Sites éoliens	66	295	269	176	138	288	231	148
Centrales hydroélectriques	14	18	18	18	17	19	20	18
Sites solaires	21	9	11	16	16	8	8	14
	101	322	298	210	171	315	259	180
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	(31)	7	77	38	13	98	106	35
<b>BAIIA(A) <sup>(1) (3)</sup></b>								
Sites éoliens	48	173	179	127	94	217	208	141
Centrales hydroélectriques	10	12	13	12	11	13	13	12
Sites solaires	19	3	7	13	14	6	2	9
	77	188	199	152	119	236	223	162
Corporatif et éliminations	(27)	(30)	(32)	(33)	(29)	(34)	(28)	(31)
	50	158	167	119	90	202	195	130
<b>RÉSULTAT NET <sup>(3)</sup></b>	(56) <sup>(3)</sup>	(7)	45	19	(7)	58	73	17
<b>RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX <sup>(3)</sup></b>	(44)	14	33	16	(8)	37	55	11
Par action (de base et dilué) <sup>(3)</sup>	(0,44 \$)	0,14 \$	0,31 \$	0,15 \$	(0,07 \$)	0,36 \$	0,53 \$	0,10 \$
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT <sup>(2)</sup></b>	40	141	141	76	67	161	157	89

<sup>(1)</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

<sup>(2)</sup> La marge brute d'autofinancement est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

<sup>(3)</sup> Le BAIIA(A), le résultat net, le résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex ainsi que le résultat net par action pour les trois premiers trimestres de 2023 ont été ajustés afin d'incorporer les ajustements découlant de la finalisation de la détermination de la juste valeur des actifs et passifs des parcs éoliens acquis en 2022.

L'exploitation et les résultats de la Société sont en partie soumis à des cycles saisonniers ainsi qu'à certains autres facteurs cycliques qui varient selon le type d'énergie. Comme la presque totalité des sites exploités par la Société disposent de contrats de vente d'énergie à long terme à des prix déterminés et indexés ou de compléments de rémunération fixant des prix, les cycles saisonniers influencent principalement le volume total de production de la Société. L'impact de ces cycles est atténué par la diversification des sources de production de la Société et par un positionnement géographique favorable. Le volume d'activité des sites de Boralex est influencé selon les facteurs suivants :

- Les conditions éoliennes, tant en France, aux États-Unis qu'au Canada, sont généralement plus favorables en hiver, ce qui correspond au premier et quatrième trimestre de Boralex. Toutefois, ces périodes présentent des risques plus élevés de baisse de production en raison de phénomènes climatiques comme le givre.
- Pour l'énergie solaire, les conditions d'ensoleillement sont généralement plus favorables au printemps et en été.
- L'hydroélectricité produite est tributaire d'une hydraulicité qui est traditionnellement maximale au printemps et bonne à l'automne au Canada comme dans le nord-est des États-Unis. Les débits d'eau tendent historiquement à diminuer en hiver et en été. Cependant, sur un horizon à long terme, il peut y avoir des variations d'une année à l'autre en raison de phénomènes climatiques ponctuels. Il est à noter qu'à l'exception de quatre centrales qui bénéficient d'un débit régulé en amont qui n'est pas sous le contrôle de la Société, les autres centrales hydroélectriques de Boralex n'ont pas de réservoir pour permettre de réguler les débits d'eau en cours d'année.

	Puissance installée (MW) <sup>(2)</sup>	Historique de la production d'électricité moyenne sur cinq ans <sup>(1)</sup>			
		T1	T2	T3	T4
Éolien	2 682	32 %	20 %	17 %	31 %
Solaire	268	20 %	32 %	32 %	16 %
Hydroélectrique	178	24 %	29 %	21 %	26 %
<b>Production d'électricité totale <sup>(3)</sup></b>	<b>3 128</b>	<b>30 %</b>	<b>22 %</b>	<b>18 %</b>	<b>30 %</b>

<sup>(1)</sup> L'historique de la production d'électricité moyenne sur cinq ans est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

<sup>(2)</sup> En date du 13 août 2024.

<sup>(3)</sup> Le calcul de l'historique de la production d'électricité totale moyenne sur cinq ans exclut les unités de stockage.

## Gestion des risques financiers

Pour atténuer les risques de marché auxquels elle est exposée, la Société utilise diverses stratégies, comprenant l'utilisation d'instruments dérivés et de technique de gestion de couverture naturelle.

### Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison de :

**Investissements nets à l'étranger** - La Société exerce ses activités à l'échelle internationale et est soumise aux fluctuations des taux de change sur ses investissements dans des installations à l'étranger et principalement sur les liquidités résiduelles pouvant être distribuées à la société mère. La Société bénéficie d'une couverture naturelle partielle de ce risque, car les revenus, les dépenses et les financements sont effectués en devises locales. La Société contracte des dettes libellées en devises étrangères et des instruments financiers dérivés, y compris des contrats de change à terme et des swaps croisés sur taux d'intérêt et devises (mieux connus sous l'appellation anglophone « cross-currency swaps ») pour mitiger ce risque. Les swaps croisés sur taux d'intérêt procurent principalement une couverture de l'investissement net en Europe et permettent de convertir les montants tirés sur la facilité de crédit rotatif au Canada pour bénéficier des taux d'intérêt plus faibles dans les autres pays. Une stratégie similaire est réalisée aux États-Unis par le biais de contrats de change à terme.

**Achats d'équipements** - Les achats d'équipement liés aux projets en développement peuvent être libellés en devises étrangères. La Société utilise des couvertures de flux de trésorerie, au besoin, pour protéger le rendement anticipé des projets.

### Risque de prix

**Revenus de la vente d'énergie** - Le risque de prix de vente d'énergie représente le risque que les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des cours du prix de l'énergie qui lui varie selon l'offre, la demande et certains facteurs externes, dont les conditions

météorologiques et le prix de l'énergie provenant d'autres sources. Au 30 juin 2024, la majorité des installations possèdent des contrats à long terme de vente d'énergie à prix déterminés dont la plupart sont assujettis à des clauses d'indexation partielles ou complètes en fonction de l'inflation ou des compléments de rémunération à prix déterminés avec indexation partielle. La Société se retrouve ainsi exposée à la fluctuation du prix de l'énergie quand l'électricité produite est vendue sur le marché sans compléments de rémunération ou en vertu de contrats à prix variable. En France, depuis 2022, les sites récemment mis en service sont autorisés à retarder l'activation de leur contrat de complément de rémunération de 18 mois par rapport à la date limite d'activation initialement prévue au contrat. Durant la période de report d'activation, la Société peut vendre sur les marchés l'électricité produite ou négocier des prix en vertu de contrats à court terme. Ceci permet à la Société de bénéficier des prix marché élevés, tout en demeurant protégée à long terme grâce au contrat de complément de rémunération. Au 30 juin 2024, environ 2 % des revenus de vente d'énergie de la Société proviennent de ventes sur le marché sans bénéficier de complément de rémunération ou en vertu de contrats à prix variable, et 1 % additionnels résultent de la vente sur le marché dans le cas de sites qui bénéficient d'un report de l'activation de leur contrat de complément de rémunération.

### Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2024, environ 85 % des prêts à terme - projets portent intérêt à des taux variables<sup>1</sup> et exposent la Société à des fluctuations de la valeur de ces emprunts. Afin d'atténuer le risque de fluctuation de la dépense d'intérêt, la Société a conclu des swaps de taux d'intérêt, ce qui a réduit l'exposition de la Société à des emprunts à taux variable à 8 % de la dette totale<sup>1</sup>.

Le tableau ci-dessous résume les relations de couvertures désignées et économiques de la Société au 30 juin 2024 :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)				Notionnel actuel		Juste valeur <sup>(1)</sup>	
Instrument de couverture	Type de couverture	Risque couvert	Devise	(devise d'origine)	(CAD)	(devise d'origine)	(CAD)
<b>RELATIONS DE COUVERTURE DÉSIGNÉES:</b>							
Swaps de taux d'intérêt	Flux de trésorerie	Risque de taux d'intérêt	EUR	696	1 021	58	85
Swaps de taux d'intérêt	Flux de trésorerie	Risque de taux d'intérêt	USD	148	202	28	38
Swaps de taux d'intérêt	Flux de trésorerie	Risque de taux d'intérêt	CAD	917	917	104	104
Swaps de taux d'intérêt	Flux de trésorerie	Risque de taux d'intérêt	GBP	102	177	(2)	(3)
Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises	Investissement net	Risque de change	EUR contre CAD	264	368	(18)	(18)
Contrats de change à terme	Investissement net	Risque de change	USD contre CAD	269	356	(1)	(1)
Contrats de change à terme	Flux de trésorerie	Risque de change	USD contre CAD	306	409	7	7
Contrats de change à terme	Flux de trésorerie	Risque de change	GBP contre CAD	46	79	(1)	(1)
<b>RELATION DE COUVERTURE ÉCONOMIQUE:</b>							
Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises	Économique	Risque de change	USD contre CAD	37	51	—	—

<sup>(1)</sup> Les valeurs favorables et défavorables ne sont qu'une indication des fluctuations à terme des taux d'intérêt et de change mais ne remettent pas en question l'efficacité de la stratégie de gestion des risques.

<sup>1</sup> Le pourcentage des emprunts non courants portant intérêt à taux variable et le pourcentage d'exposition sur la dette totale sont des mesures financières supplémentaires. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

# Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières

## Mesures de performance

Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise des mesures de performance. La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières permettent également aux investisseurs de mieux comprendre le fondement des décisions prises par la Société, puisque celle-ci s'appuie sur ces mesures pour prendre des décisions financières, stratégiques et opérationnelles. Ces mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme des mesures remplaçant une mesure conforme aux IFRS.

Ces mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières sont établies principalement à partir des états financiers consolidés audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières ne sont pas auditées. Elles comportent des limitations importantes à titre d'outils d'analyse, et les investisseurs ne doivent pas les examiner isolément ni se fier outre mesure aux ratios ou aux pourcentages calculés à l'aide de celles-ci.

<b>Mesures financières non conformes aux PCGR</b>			
<b>Mesure financière spécifique</b>	<b>Utilité</b>	<b>Composition</b>	<b>Mesure financière la plus directement comparable en IFRS</b>
Données financières - Combiné (toutes les données financières divulguées)	Pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation.  Les Participations représentent des investissements significatifs de Boralex.	Résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex Inc. établie selon les IFRS et de celle portant sur la quote-part des Participations.  Ensuite, les postes Participations dans des Coentreprises et entreprises associées, Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées et Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées sont remplacés par la part respective de Boralex dans tous les postes aux états financiers des Participations (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.)	Données financières respectives Consolidé
Flux de trésorerie discrétionnaires	Pour évaluer la trésorerie générée par les activités d'exploitation et le montant qui sera disponible pour le développement futur ou pour être versé en dividendes aux porteurs d'actions ordinaires, tout en préservant la valeur à long terme de l'entreprise.  <i>Cible d'entreprise 2025 du plan stratégique.</i>	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la « variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation », moins (i) les distributions versées aux actionnaires sans contrôle; (ii) les ajouts d'immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation); (iii) les remboursements sur les emprunts non courants (les projets) et les remboursements aux investisseurs participant au partage fiscal; (iv) le capital versé lié aux obligations locatives; (v) les ajustements d'éléments non liés à l'exploitation, plus; (vi) les frais liés à la mise en valeur et au développement (de l'état du résultat net).	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation

<b>Mesures financières non conformes aux PCGR - suite</b>			
<i>Mesure financière spécifique</i>	<i>Utilité</i>	<i>Composition</i>	<i>Mesure financière la plus directement comparable en IFRS</i>
Marge brute d'autofinancement	Pour juger des liquidités générées par l'exploitation de la Société et de sa capacité à financer son expansion à même ses liquidités.	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation.	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles	Pour évaluer la trésorerie et les équivalents de trésorerie, en date du bilan, disponibles pour financer la croissance de la Société.	Représentent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, tels que trouvés au bilan, desquels sont exclus les besoins de trésorerie connus à court terme.	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Liquidités disponibles et financements autorisés	Pour évaluer les fonds totaux en date du bilan disponibles pour financer la croissance de la Société.	Résulte de la combinaison des facilités de crédit disponibles pour la croissance et de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles.	Trésorerie et équivalents de trésorerie

<b>Mesures financières non conformes aux PCGR - Ratios non conformes aux PCGR</b>			
<i>Mesure financière spécifique</i>	<i>Utilité</i>	<i>Composition</i>	
Flux de trésorerie discrétionnaires par action	Pour évaluer le montant qui sera disponible par action pour le développement futur ou pour être versé en dividendes aux porteurs d'actions ordinaires, tout en préservant la valeur à long terme de l'entreprise ainsi que pour évaluer la performance des résultats d'exploitation.	Le montant des flux de trésorerie discrétionnaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation.	
Ratio de réinvestissement	Pour évaluer la portion des flux de trésorerie qui sont disponibles pour réinvestir dans la croissance de la Société.  <i>Cible d'entreprise 2025 du plan stratégique.</i>	Le montant des flux de trésorerie discrétionnaires moins le montant des dividendes versés aux actionnaires de Boralex divisé par le montant des flux de trésorerie discrétionnaires.	
Ratio de distribution	Pour évaluer sa capacité à maintenir les dividendes actuels et à financer son développement futur.	Le montant des dividendes versés aux actionnaires de Boralex divisé par le montant des flux de trésorerie discrétionnaires.	

<b>Autres mesures financières - Total des mesures sectorielles</b>	
<i>Mesure financière spécifique</i>	<i>Mesure financière la plus directement comparable en IFRS</i>
BAIIA(A)	Résultat d'exploitation

<b>Autres mesures financières - Mesures de gestion du capital</b>	
<i>Mesure financière spécifique</i>	<i>Utilité</i>
Coefficient d'endettement net - Consolidé	Pour effectuer la gestion globale du capital.
Endettement net	Pour évaluer le niveau d'endettement afin d'effectuer la gestion globale du capital.

<b>Autres mesures financières - Mesures financières supplémentaires</b>	
<b>Mesure financière spécifique</b>	<b>Composition</b>
Capitalisation totale au marché	La capitalisation totale au marché est composée de la somme de la valeur au marché des capitaux propres attribuables aux actionnaires, de la part des actionnaires sans contrôle et de l'endettement net.
Coefficient de fonds de roulement	Le coefficient de fonds de roulement est calculé en divisant les actifs courants par les passifs courants.
Dette contractée pour ses projets en construction	La dette contractée pour ses projets en construction représente le montant de la dette pour laquelle la Société a obtenu un financement et pour lequel elle n'a pas encore tiré le plein montant disponible.
Financements prévus	Les financements prévus représentent le financement que la Société estime qu'elle obtiendra pour construire le projet.
Fonds de roulement	Le fonds de roulement représente la différence entre les actifs courants et les passifs courants.
Historique de la production d'électricité moyenne sur cinq ans	L'historique de la production d'électricité moyenne est calculé en fonction de la moyenne de production d'électricité produite durant les cinq derniers exercices financiers complets de la Société, soit de 2019 à 2023.
Investissements totaux prévus	Les investissements totaux prévus représentent les sommes qui devront être investies pour construire le projet afin de permettre sa mise en service.
Facilités de crédit disponibles pour la croissance	Les facilités de crédit disponibles pour la croissance incluent la tranche non utilisée de la facilité de crédit de la société mère, mise à part la clause accordéon, et la tranche non utilisée des facilités de crédit des filiales qui comprend la tranche non utilisée de la facilité de crédit française ainsi que la tranche non utilisée de la facilité de construction.
Pourcentage de puissance installée assujettie à des contrats d'achat d'électricité ou de compléments de rémunération	Le pourcentage de puissance installée de Boralex assujettie à des contrats d'achat d'électricité ou de compléments de rémunération représente la puissance installée à laquelle sont associés des contrats d'achat d'électricité ou de compléments de rémunération comparativement à la puissance installée totale de Boralex.
Pourcentage des emprunts non courants portant intérêt à taux variable	Le pourcentage des emprunts non courants portant intérêt à taux variable est obtenu en divisant le montant des emprunts à taux variable excluant le crédit rotatif et la dette subordonnée par la valeur totale des emprunts non courants.
Pourcentage d'exposition sur la dette totale	Le pourcentage d'exposition réelle aux fluctuations des taux d'intérêt des emprunts non courants est obtenu en divisant le montant des emprunts réduit des notionnels de swaps de taux d'intérêt par la valeur totale des emprunts non courants.
Production anticipée	La production que la Société anticipe pour les sites les plus anciens en fonction des moyennes historiques ajustées, des mises en service et des arrêts prévus et, pour les autres sites, à partir des études de productible réalisées.
Sommes déjà investies dans les projets en construction	Les sommes déjà investies dans les projets en construction représentent les sommes qui ont été investies et comptabilisées à la situation financière en date du présent document.
Taux de croissance annuel composé (TCAC)	Le TCAC est un taux de croissance indiquant, pour une période de plus d'un exercice, la variation annuelle comme si la croissance avait été constante tout au long de la période.
Valeur au marché des capitaux propres attribuables aux actionnaires	La valeur au marché des capitaux propres attribuables aux actionnaires est composée du nombre d'actions en circulation multiplié par la valeur boursière des actions.

## Combiné

Le tableau qui suit rapproche les données financières du Consolidé avec celles présentées au Combiné.

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	2024			2023		
	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné
<b>Périodes de trois mois closes</b>						
<b>les 30 juin :</b>						
Production d'électricité (GWh) <sup>(2)</sup>	1 323	559	1 882	1 353	508	1 861
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	180	29	209	210	27	237
Résultat d'exploitation	35	23	58	38	19	57
BAIIA(A)	130	22	152	119	24	143
Résultat net	17	—	17	19	—	19
<b>Périodes de six mois closes</b>						
<b>les 30 juin :</b>						
Production d'électricité (GWh) <sup>(2)</sup>	3 090	1 147	4 237	3 050	1 097	4 147
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	439	61	500	508	57	565
Résultat d'exploitation	141	51	192	115	44	159
BAIIA(A)	325	45	370	286	47	333
Résultat net	90	—	90	64	—	64
			<b>Au 30 juin 2024</b>			<b>Au 31 décembre 2023</b>
Total de l'actif	6 867	841	7 708	6 574	730	7 304
Emprunts - Solde du capital	3 392	555	3 947	3 327	437	3 764

<sup>(1)</sup> Inclut la contribution respective des coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de Boralex diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS. Cette contribution est attribuable aux sites éoliens du secteur de l'Amérique du Nord et inclut des charges corporatives d'un montant de 1 M\$ au BAIIA(A) pour la période de six mois close le 30 juin 2024 (1 M\$ au 30 juin 2023).

<sup>(2)</sup> Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

## BAIIA(A)

Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles et représente le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement, ajusté pour exclure d'autres éléments, tels que les frais d'acquisition et d'intégration, les autres pertes (gains), la perte nette (gain net) sur instruments financiers et la perte (gain) de change, ces deux derniers étant regroupés sous *Autres*.

Le BAIIA(A) est utilisé afin de mesurer la performance financière de la Société.

Un rapprochement du BAIIA(A) avec la mesure financière la plus comparable aux IFRS, soit le résultat d'exploitation, est présenté dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Périodes de trois mois closes les 30 juin								
	2024			2023			Variation 2024 vs 2023		
	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné	Consolidé	Combiné	
<b>BAIIA(A)</b>	130	22	152	119	24	143	11	9	
Amortissement	(74)	(14)	(88)	(72)	(14)	(86)	(2)	(2)	
Dépréciation	(3)	—	(3)	—	—	—	(3)	(3)	
Autres pertes	(3)	—	(3)	—	—	—	(3)	(3)	
Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées	(15)	15	—	(26)	26	—	11	—	
Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part du résultat net d'une coentreprise	—	—	—	17	(17)	—	(17)	—	
<b>Résultat d'exploitation</b>	35	23	58	38	19	57	(3)	1	

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Périodes de six mois closes le 30 juin								
	2024			2023			Variation 2024 vs 2023		
	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné	Consolidé	Combiné	
<b>BAIIA(A)</b>	325	45	370	286	47	333	39	37	
Amortissement	(147)	(29)	(176)	(145)	(29)	(174)	(2)	(2)	
Dépréciation	(3)	—	(3)	—	—	—	(3)	(3)	
Autres gains	1	—	1	—	—	—	1	1	
Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées	(34)	34	—	(41)	41	—	7	—	
Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part du résultat net d'une coentreprise	(1)	1	—	15	(15)	—	(16)	—	
<b>Résultat d'exploitation</b>	141	51	192	115	44	159	26	33	

<sup>(1)</sup> Inclut la contribution respective des coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de la Société, diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS.

## Coefficient d'endettement net

Le « coefficient d'endettement net » Consolidé est une mesure de gestion de capital et représente le coefficient de « l'endettement net » par rapport à la « capitalisation totale au marché », chacun étant calculé de la manière décrite ci-dessous.

	Consolidé	
	Au 30 juin	Au 31 décembre
(en millions de dollars canadiens) (non audités)	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Emprunts	3 012	2 995
Part à moins d'un an des emprunts	317	271
Frais de transactions, nets de l'amortissement cumulé	63	61
Emprunts - Solde du capital	3 392	3 327
Moins :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	601	478
Encaisse affectée	22	22
Découvert bancaire	(16)	(6)
<b>Endettement net</b>	<b>2 785</b>	<b>2 833</b>

La Société définit sa capitalisation totale au marché comme suit :

	Consolidé	
	Au 30 juin	Au 31 décembre
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Nombre d'actions en circulation (en milliers)	102 766	102 766
Cours de l'action (en \$ par action)	33,51	33,68
Valeur au marché des capitaux propres attribuables aux actionnaires	3 444	3 461
Part des actionnaires sans contrôle	422	395
Endettement net	2 785	2 833
<b>Capitalisation totale au marché</b>	<b>6 651</b>	<b>6 689</b>

La Société calcule le coefficient d'endettement net comme suit :

	Consolidé	
	Au 30 juin	Au 31 décembre
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Endettement net	2 785	2 833
Capitalisation totale au marché	6 651	6 689
<b>COEFFICIENT D'ENDETTEMENT NET, au marché</b>	<b>42 %</b>	<b>42 %</b>

## Marge brute d'autofinancement, flux de trésorerie discrétionnaires, ratio de réinvestissement et ratio de distribution

La Société définit la marge brute d'autofinancement, les flux de trésorerie discrétionnaires, le ratio de distribution et le ratio de réinvestissement comme suit :

	<b>Consolidé</b>			
	Périodes de trois mois closes les		Périodes de douze mois closes les	
	30 juin	30 juin	30 juin	31 décembre
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>138</b>	<b>144</b>	<b>476</b>	<b>496</b>
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	(49)	(68)	(2)	(51)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>89</b>	<b>76</b>	<b>474</b>	<b>445</b>
Versements sur les emprunts non courants (projets) <sup>(1)</sup>	(74)	(73)	(233)	(232)
Ajustement d'éléments non liés à l'exploitation <sup>(2)</sup>	1	1	6	6
	16	4	247	219
Capital versé lié aux obligations locatives <sup>(3)</sup>	(3)	(4)	(17)	(17)
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle <sup>(4)</sup>	(7)	(2)	(67)	(57)
Nouvelles immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation) <sup>(5)</sup>	(2)	(4)	(5)	(6)
Frais de développement (aux résultats) <sup>(6)</sup>	13	10	48	45
<b>Flux de trésorerie discrétionnaires</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>206</b>	<b>184</b>
Dividendes versés aux actionnaires	17	17	68	68
Nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation (en milliers)	102 766	102 766	102 766	102 766
Flux de trésorerie discrétionnaires - par action	0,17 \$	0,04 \$	2,00 \$	1,80 \$
Dividendes versés aux actionnaires - par action	0,1650 \$	0,1650 \$	0,6600 \$	0,6600 \$
<b>Ratio de distribution</b>			<b>33 %</b>	<b>37 %</b>
<b>Ratio de réinvestissement</b>			<b>67 %</b>	<b>63 %</b>

<sup>(1)</sup> Inclus les remboursements sur les emprunts non courants (les projets) et les remboursements aux investisseurs participant au partage fiscal, et exclut les prêts-relais TVA et les remboursements anticipés de dettes et des remboursements de la facilité de construction - Portefeuille Boralex Energy Investments et du prêt à terme CDPQ Revenu Fixe Inc.

<sup>(2)</sup> Pour la période de douze mois se terminant le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023, ajustement favorable composé principalement de frais d'acquisition, d'intégration et de transactions.

<sup>(3)</sup> Exclut le capital versé lié aux obligations pour les projets en développement et en construction.

<sup>(4)</sup> Composé des distributions versées aux actionnaires sans contrôle ainsi que de la portion des flux de trésorerie discrétionnaires attribuables à l'actionnaire sans contrôle de Boralex Europe Sàrl.

<sup>(5)</sup> Exclut les nouvelles immobilisations corporelles des actifs règlementés (traités comme des actifs en construction puisqu'il s'agit d'un actif règlementé pour lequel les investissements sur la centrale sont considérés dans l'établissement de son prix de vente d'électricité). Pour la période de douze mois se terminant le 30 juin 2024, un ajustement de 3 M\$ a été fait afin de considérer ce changement de position.

<sup>(6)</sup> Au cours du T1-2024, la Société a reclassé les charges du personnel de 2023 et 2024 relatives à ses régimes incitatifs qui étaient entièrement présentés en *Charges d'exploitation* dans les états consolidés des résultats. Afin de mieux rendre compte de l'affectation de ces charges aux différentes fonctions de la Société et ainsi fournir des informations plus pertinentes aux utilisateurs des états financiers, la Société alloue désormais ces charges selon la répartition du personnel entre les postes *Charges d'exploitation*, *Administration* et *Développement* des états consolidés des résultats. Ce changement a eu pour effet d'augmenter la charge de développement de 1 M\$ pour la période de trois mois close le 30 juin 2023, de 2 M\$ pour la période de douze mois se terminant le 30 juin 2024 et de 5 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et liquidités disponibles et financements autorisés

La Société définit la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles ainsi que les liquidités disponibles et financements autorisés comme suit :

	Consolidé	
	Au 30 juin	Au 31 décembre
(en millions de dollars canadiens) (non audités)	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	601	478
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans les périmètres de financement de projets <sup>(1)</sup>	(480)	(388)
Découvert bancaire	(16)	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie destinés à être utilisés à court terme	(14)	—
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles</b>	<b>91</b>	<b>84</b>
Facilités de crédit disponibles pour la croissance	530	463
<b>Liquidités disponibles et financements autorisés</b>	<b>621</b>	<b>547</b>

<sup>(1)</sup> Cette trésorerie peut être utilisée pour les opérations des projets respectifs, mais est soumise à des restrictions quant à l'utilisation à l'extérieur des projets en vertu des conventions de crédits.

## Analyse des résultats d'exploitation - Combiné

Le Combiné (« Combiné ») présenté dans ce rapport de gestion résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») établie selon les IFRS (« Consolidé ») et de celle portant sur la quote-part des Participations. Pour de plus amples renseignements, voir la section III - Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières du présent rapport de gestion.

### Participations dans des coentreprises et entreprises associées

L'analyse des résultats en Combiné tient compte des *coentreprises et entreprises associées* en exploitation de la Société. Les données sont présentées en proportion des pourcentages de la participation détenue par Boralex. Les principales *coentreprises et entreprises associées* de la Société au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 sont :

	Technologie	Pays	Statut	% de participation Boralex	Puissance installée	
					Totale (MW)	Nette (MW)
LongSpur Wind Holdings, LLC	Éolien	États-Unis	Exploitation	50,00 %	394	197
Roosevelt Holdco, LLC	Éolien	États-Unis	Exploitation	50,00 %	300	150
Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3 SENC (« SDB I »)	Éolien	Canada	Exploitation	50,00 %	272	136
Tx Hereford Wind Holdings, LLC <sup>(1)</sup>	Éolien	États-Unis	Exploitation	50,00 %	200	100
Énergie Éolienne Roncevaux S.E.C. (« Roncevaux »)	Éolien	Canada	Exploitation	50,00 %	75	37
Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 SENC (« SDB II »)	Éolien	Canada	Exploitation	50,00 %	68	34
Énergie Éolienne Communautaire Le Plateau S.E.C. (« LP II »)	Éolien	Canada	Exploitation	59,96 %	21	13
Des Neiges Holding Sud, SENC <sup>(2)</sup>	Éolien	Canada	Construction	50,00 %	400	133
Parc éolien Apuiat Inc.	Éolien	Canada	Construction	50,00 %	200	100

<sup>(1)</sup> La quote-part économique de la Société dans les résultats de la coentreprise est de 11,3% jusqu'au 31 décembre 2024 en raison de la participation d'un actionnaire minoritaire dans le parc éolien.

<sup>(2)</sup> Un actionnaire minoritaire détient une participation dans la société de projet, portant l'intérêt économique net de la Société à 33%.

### Faits saillants - Combiné <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Combiné <sup>(1)</sup>		Variation Combiné <sup>(1)</sup> 2024 vs 2023	
	2024	2023	GWh ou \$	%
<b>Périodes de trois mois closes les 30 juin :</b>				
Production (GWh)	1 882	1 861	21	1
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	209	237	(28)	(12)
Résultat d'exploitation	58	57	1	3
BAIIA(A) <sup>(2)</sup>	152	143	9	7
Résultat net	17	19	(2)	(11)
<b>Périodes de six mois closes les 30 juin:</b>				
Production éolienne (GWh)	4 237	4 147	90	2
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	500	565	(65)	(12)
Résultat d'exploitation	192	159	33	21
BAIIA(A) <sup>(2)</sup>	370	333	37	11
Résultat net	90	64	26	41
	<b>Au 30 juin</b>	<b>Au 31 déc.</b>		
Total de l'actif	7 708	7 304	404	6
Emprunts - Solde du capital	3 947	3 764	183	5

<sup>(1)</sup> Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

<sup>(2)</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

## Analyse des résultats d'exploitation combiné de la période de trois mois close le 30 juin 2024

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Production (GWh)	Produits de vente d'énergie et CR	BAIIA(A) <sup>(1)</sup>
<b>Combiné</b>			
Période de trois mois close le 30 juin 2023	1 861	237	143
Mises en service <sup>(2)</sup>	36	4	4
Prix (contrats d'achat d'électricité et CR), net de la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité	—	(23)	13
Volume	(15)	(12)	(12)
Autres	—	3	4
<b>Période de trois mois close le 30 juin 2024</b>	<b>1 882</b>	<b>209</b>	<b>152</b>
<b>Amérique du Nord</b>			
Période de trois mois close le 30 juin 2023	1 311	116	98
Prix	—	2	2
Volume	30	—	—
Autres	—	1	2
<b>Période de trois mois close le 30 juin 2024</b>	<b>1 341</b>	<b>119</b>	<b>102</b>
<b>Europe</b>			
Période de trois mois close le 30 juin 2023	550	121	53
Mises en service <sup>(2)</sup>	36	4	4
Prix (contrats d'achat d'électricité et CR), net de la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité	—	(25)	11
Volume	(45)	(12)	(12)
Autres	—	2	4
<b>Période de trois mois close le 30 juin 2024</b>	<b>541</b>	<b>90</b>	<b>60</b>
<b>Corporatifs et éliminations</b>			
Période de trois mois close le 30 juin 2023			(8)
Autres			(2)
<b>Période de trois mois close le 30 juin 2024</b>			<b>(10)</b>

## Analyse des résultats d'exploitation des coentreprises et entreprises associées

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Production (GWh)	Produits de vente d'énergie et CR	BAIIA(A) <sup>(1)</sup>
Période de trois mois close le 30 juin 2023	508	27	30
Volume	51	2	2
Autres	—	—	2
<b>Période de trois mois close le 30 juin 2024</b>	<b>559</b>	<b>29</b>	<b>34</b>

<sup>(1)</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

<sup>(2)</sup> Se référer au tableau *Évolution du portefeuille en exploitation*.

Au deuxième trimestre 2024, la production d'électricité selon le Combiné s'élève à 1 882 GWh, une diminution de 21 GWh ou 1 % par rapport à la période correspondante de 2023. Les produits de vente d'énergie et CR ont diminué de 12% pour s'établir à 209 M\$, tandis que le BAIIA(A) a augmenté de 7 % pour atteindre un montant total de 152 M\$.

Par rapport au deuxième trimestre 2023, les installations des *coentreprises et entreprises associées* en opération affichent une contribution de 559 GWh soit une augmentation de 10 % au chapitre de la production. Les produits de vente d'énergie et le BAIIA(A) ont augmenté de 4 % et de 15 % respectivement. L'effet des *coentreprises et entreprises associées* sur le BAIIA(A) du Combiné est compensé par la variation de la *quote-part du résultat net* des *coentreprises et entreprises associées* qui est éliminé et remplacé par les résultats des coentreprises.

## Analyse des résultats d'exploitation combinés de la période de six mois close le 30 juin 2024

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Production (GWh)	Produits de vente d'énergie et CR	BAIIA(A) <sup>(1)</sup>
<b>Combiné</b>			
Période de six mois close le 30 juin 2023	4 147	565	333
Mises en service <sup>(2)</sup>	82	10	8
Prix (contrats d'achat d'électricité et CR), net de la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité	—	(73)	27
Volume	8	(13)	(13)
Effet de change	—	2	1
Autres	—	9	14
<b>Période de six mois close le 30 juin 2024</b>	<b>4 237</b>	<b>500</b>	<b>370</b>
<b>Amérique du Nord</b>			
Période de six mois close le 30 juin 2023	2 733	247	212
Prix	—	2	2
Volume	79	7	7
Autres	—	1	3
<b>Période de six mois close le 30 juin 2024</b>	<b>2 812</b>	<b>257</b>	<b>224</b>
<b>Europe</b>			
Période de six mois close le 30 juin 2023	1 414	318	137
Mises en service <sup>(2)</sup>	82	10	8
Prix (contrats d'achat d'électricité et CR), net de la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité	—	(75)	25
Volume	(71)	(20)	(20)
Effet de change	—	2	1
Autres	—	8	12
<b>Période de six mois close le 30 juin 2024</b>	<b>1 425</b>	<b>243</b>	<b>163</b>
<b>Corporatifs et éliminations</b>			
Période de six mois close le 30 juin 2023			(16)
Autres			(1)
<b>Période de six mois close le 30 juin 2024</b>			<b>(17)</b>

<sup>(1)</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

<sup>(2)</sup> Se référer au tableau *Évolution du portefeuille en exploitation*.

### Effet des coentreprises et entreprises associées, net des éliminations

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Production (GWh)	Produits de vente d'énergie et CR	BAIIA(A) <sup>(1)</sup>
Période de six mois close le 30 juin 2023	1 097	57	65
Prix	—	(1)	(1)
Volume	50	4	4
Autres	—	1	5
<b>Période de six mois close le 30 juin 2024</b>	<b>1 147</b>	<b>61</b>	<b>73</b>

<sup>(1)</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

Pour la période de six mois close le 30 juin 2024, la production d'électricité selon le Combiné s'élève à 4 237 GWh, soit une hausse de 2 % ou 90 GWh par rapport à la période correspondante de 2023. Les produits de la vente d'énergie et CR affichent une baisse de 12 % et le BAIIA(A) une hausse de 11 % pour s'établir à 500 M\$ et à 370 M\$, respectivement.

Par rapport au premier semestre de 2023, les installations des *coentreprises et entreprises associées* en opération affichent une contribution qui a augmenté de 5 % en ce qui concerne le volume de production et les produits de vente d'énergie et une augmentation de 13 % pour le BAIIA(A). L'effet des *coentreprises et entreprises associées* sur le BAIIA(A) du Combiné est compensé la variation de la *quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées* qui est éliminé et remplacé par les résultats des coentreprises.

## Engagements et éventualité

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Engagements conclus en 2024	Engagements cumulés au 30 juin 2024
Contrats d'achat et de construction	80	570
Contrats d'entretien	—	356
Autres	9	46
	89	972

### Engagements envers des coentreprises

La Société s'est engagée envers certaines coentreprises via des contrats et des lettres de crédit pour supporter le développement et la construction de projets pour un total de 91 M\$ au 30 juin 2024 et des sommes additionnelles de 141 M\$ subséquemment au 30 juin 2024.

### Éventualité

#### France - Innovent

Le 17 mai 2021, Boralex inc. a annoncé une décision favorable du Tribunal de Commerce de Lille qui a condamné Innovent SAS (« Innovent ») et son président Monsieur Grégoire Verhaeghe à lui payer 72,7 M\$ (50,6 M€) pour non-exécution d'engagements contractuels. Ce litige est né dans le contexte d'une transaction commerciale survenue entre les parties en 2012 au cours de laquelle Boralex a acquis d'Innovent les titres de parcs éoliens prêts à être construits. Dans cette même transaction, les parties avaient également signé un contrat-cadre de développement en vertu duquel Innovent et Monsieur Verhaeghe s'étaient engagés à offrir à Boralex le droit d'acquérir certains sites éoliens en développement. Le Tribunal a conclu que les défendeurs n'avaient pas respecté leur obligation relative aux projets alors en développement Eplossier-Thieulloy-l'Abbaye et Buire-Le-Sec, privant ainsi Boralex de la possibilité de les acquérir au prix et aux conditions convenues. Innovent et Monsieur Verhaeghe ont été condamnés à verser à Boralex à ce titre une compensation de 72,7 M\$ (50,6 M€). Innovent et Monsieur Verhaeghe avaient interjeté appel de la décision.

Le 6 juillet 2023, la Cour d'appel de Douai a rendu sa décision dans laquelle elle donne raison à Boralex sur le fond du litige, mais diminue à 3,6 M\$ (2,5 M€) le montant de la condamnation devant être payé par Innovent à Boralex en raison des inexécutions contractuelles imputables à Innovent et à M. Grégoire Verhaeghe et leur mauvaise foi dans l'exécution du contrat. Le 7 septembre 2023, Boralex s'est pourvue en cassation et a présenté une requête dite « pleine » en janvier 2024. Boralex a aussi présenté une déclaration de créance auprès du mandataire judiciaire concernant ce contentieux à la suite de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde contre Innovent en octobre 2023.

Connexe à la procédure décrite ci-dessus, une procédure menée par Innovent était en cours devant le Juge de l'Exécution (Lille) liée aux saisies conservatoires réalisées par Boralex pour s'assurer du bon paiement de la condamnation (immédiatement exécutoire) prononcée en sa faveur à hauteur de 72,7 M\$ (50,6 M€).

Dans le cadre de cette procédure, le 5 décembre 2021, Innovent et Monsieur Verhaeghe ont déposé une réclamation contre Boralex visant la mainlevée des mesures d'exécution forcée réalisées par Boralex au titre du jugement du Tribunal de Commerce de Lille. Depuis la décision du 6 juillet 2023 de la Cour d'appel de Douai fixant le montant de la condamnation à 3,6 M\$ (2,5 M€), les saisies conservatoires réalisées par Boralex ont été levées. Innovent a ainsi déposé en janvier 2024 une nouvelle réclamation contre Boralex alléguant cette fois que les saisies ont empêché Innovent de conclure une transaction lui permettant de devenir une société ouverte et a réévalué son préjudice à 3 milliards \$ (2,1 milliards €) en mai 2024. Boralex est d'avis que ce recours est infondé et entend se défendre vigoureusement. Boralex présentera ses conclusions au cours du troisième trimestre de 2024.

En plus de la procédure ci-haut, le 29 décembre 2021, Innovent a déposé une réclamation de 359 M\$ (250 M€) contre Boralex au Tribunal du Commerce de Paris (la « poursuite de décembre 2021 »). La poursuite a été portée par suite de la décision du 17 mai 2021 du Tribunal du Commerce de Lille, qui ordonnait Innovent à payer à Boralex 72,7 M\$ (50,6 M€) pour bris d'obligations contractuelles (la « décision de mai 2021 »). Dans la poursuite de décembre 2021, Innovent a allégué que la décision de mai 2021 était fondée sur de fausses représentations de la part de Boralex et de ses témoins experts au procès et que la décision de mai 2021 est la raison pour laquelle Innovent n'a pas pu conclure une transaction lui permettant de devenir une société ouverte. Le 27 septembre 2022, le Tribunal du Commerce de Paris a rejeté la réclamation d'Innovent et la poursuite de décembre 2021. Innovent a porté ce jugement en appel.

## Facteurs de risques et d'incertitudes

### Facteurs de risque

La Société n'a observé aucun changement important au regard des risques auxquels elle est soumise, lesquels sont décrits à la rubrique *Facteurs de risque* du rapport de gestion, inclus à son rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

### Estimations et sources d'incertitudes

La préparation d'états financiers selon les IFRS exige que la direction utilise des estimations et des jugements qui peuvent avoir une incidence importante sur les revenus, les charges, le résultat global, les actifs et les passifs comptabilisés et l'information figurant dans les états financiers consolidés. La direction établit ces estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment son expérience, les événements en cours et les mesures que la Société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations font l'objet d'une incertitude relative à la mesure et les résultats réels pourraient être différents. Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont périodiquement passées en revue et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée.

Les éléments dont il est question sont présentés à la rubrique *Facteurs d'incertitude* du rapport de gestion annuel de Boralex pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## Contrôles internes et procédures

Conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information* présentée dans les documents intermédiaires et annuels des émetteurs, des CPCI ont été conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée dans les documents intermédiaires et annuels de Boralex est rassemblée et communiquée en temps opportun à la Direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de permettre une prise de décisions appropriées concernant la communication de cette information. De même, un processus de CIIF a également été conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux IFRS.

Au cours de la période de trois mois close le 30 juin 2024, il n'y a eu aucune modification du CIIF ayant eu une incidence importante ou susceptible d'avoir une incidence sur le CIIF.

# États financiers consolidés

## Intermédiaires non audités

### Table des matières

<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES</b>	58
<b>NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES</b>	63
NOTE 1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS	63
NOTE 2 BASE DE PRÉSENTATION	63
NOTE 3 MODIFICATION DE MÉTHODES COMPTABLES	64
NOTE 4 PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES	64
NOTE 5 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	64
NOTE 6 EMPRUNTS	65
NOTE 7 CHARGES D'EXPLOITATION	67
NOTE 8 RÉSULTAT NET PAR ACTION	67
NOTE 9 INSTRUMENTS FINANCIERS	68
NOTE 10 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ	69
NOTE 11 INFORMATION SECTORIELLE	70

# États consolidés intermédiaires de la situation financière

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Note	Au 30 juin <b>2024</b>	Au 31 décembre <b>2023</b>
<b>ACTIF</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		601	478
Encaisse affectée		22	22
Comptes à recevoir et autres débiteurs		171	236
Autres actifs financiers courants	9	8	—
Autres actifs courants		34	35
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>836</b>	<b>771</b>
Immobilisations corporelles		3 400	3 355
Actifs au titre du droit d'utilisation		382	370
Immobilisations incorporelles		969	986
Goodwill		235	234
Participations dans des coentreprises et entreprises associées	4	552	510
Autres actifs financiers non courants	9	245	227
Autres actifs non courants		248	121
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>6 031</b>	<b>5 803</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>6 867</b>	<b>6 574</b>
<b>PASSIF</b>			
Découvert bancaire		16	6
Fournisseurs et autres créditeurs	5	505	405
Part à moins d'un an des emprunts	6	317	271
Part à moins d'un an des obligations locatives		24	20
Autres passifs financiers courants	9	13	13
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>875</b>	<b>715</b>
Emprunts	6	3 012	2 995
Obligations locatives		337	327
Passif d'impôts différés		285	260
Passif relatif au démantèlement		145	139
Autres passifs financiers non courants	9	65	87
Autres passifs non courants		28	27
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>3 872</b>	<b>3 835</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>4 747</b>	<b>4 550</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		1 698	1 629
Part des actionnaires sans contrôle		422	395
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 120</b>	<b>2 024</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6 867</b>	<b>6 574</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires non audités.

# États consolidés intermédiaires des résultats

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Note	Périodes de trois mois closes les 30 juin		Périodes de six mois closes les 30 juin	
		2024	2023	2024	2023
<b>REVENUS</b>					
Produits de la vente d'énergie		168	211	421	519
Compléments de rémunération		12	(1)	18	(11)
<b>Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération</b>		<b>180</b>	<b>210</b>	<b>439</b>	<b>508</b>
Autres revenus		9	6	18	12
		189	216	457	520
<b>CHARGES ET AUTRES</b>					
Charges d'exploitation	7	40	78	103	202
Administration		21	18	39	36
Développement		13	10	25	22
Amortissement		74	72	147	145
Dépréciation		3	—	3	—
Autres pertes (gains)		3	—	(1)	—
		154	178	316	405
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>					
		35	38	141	115
Frais d'acquisition et d'intégration		—	1	—	1
Charges financières		30	34	59	64
Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées		(15)	(26)	(34)	(41)
Autres		—	5	(1)	5
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>					
		20	24	117	86
Charge d'impôts sur le résultat		3	5	27	22
<b>RÉSULTAT NET</b>					
		17	19	90	64
<b>RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX :</b>					
Actionnaires de Boralex		11	16	66	49
Actionnaires sans contrôle		6	3	24	15
<b>RÉSULTAT NET</b>					
		17	19	90	64
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION (DE BASE ET DILUÉ) ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX</b>					
	8	0,10 \$	0,15 \$	0,63 \$	0,46 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires non audités.

# États consolidés intermédiaires du résultat global

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Périodes de trois mois closes les 30 juin		Périodes de six mois closes les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
<b>RÉSULTAT NET</b>	17	19	90	64
<b>Autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies</b>				
Écarts de conversion :				
Écart de change sur conversion des états financiers des établissements étrangers	10	(24)	27	(18)
Couverture d'un investissement net dans un établissement étranger :				
Variation de la juste valeur	1	7	(8)	3
Impôts	—	—	1	—
Couvertures de flux de trésorerie :				
Variation de la juste valeur	19	46	62	14
Éléments de couverture réalisés et portés au résultat net	(16)	(14)	(35)	(25)
Impôts	(2)	(7)	(7)	3
Quote-part des autres éléments du résultat global des coentreprises et entreprises associées :				
Variation de la juste valeur	1	6	12	3
Éléments de couverture réalisés et portés au résultat net	(2)	(1)	(3)	(2)
Impôts	1	(1)	(2)	—
Total des autres éléments du résultat global	12	12	47	(22)
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	29	31	137	42
<b>RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE AUX :</b>				
Actionnaires de Boralex	19	33	103	32
Actionnaires sans contrôle	10	(2)	34	10
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	29	31	137	42

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires non audités.

# États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres

Période de six mois  
close le 30 juin

**2024**

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Capitaux propres attribuables aux actionnaires					Total	Part des actionnaires sans contrôle	Total des capitaux propres
	Capital-actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global				
<b>SOLDE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024</b>	1 323	11	183	112	1 629	395	2 024	
Résultat net	—	—	66	—	66	24	90	
Autres éléments du résultat global	—	—	—	37	37	10	47	
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	—	—	66	37	103	34	137	
Dividendes (note 8)	—	—	(34)	—	(34)	—	(34)	
Distributions aux actionnaires sans contrôle	—	—	—	—	—	(7)	(7)	
Autres	—	1	—	(1)	—	—	—	
<b>SOLDE AU 30 JUIN 2024</b>	1 323	12	215	148	1 698	422	2 120	

Période de six mois  
close le 30 juin

**2023**

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Capitaux propres attribuables aux actionnaires					Total	Part des actionnaires sans contrôle	Total des capitaux propres
	Capital-actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global				
<b>SOLDE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023</b>	1 323	10	174	174	1 681	345	2 026	
Résultat net	—	—	49	—	49	15	64	
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(17)	(17)	(5)	(22)	
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	—	—	49	(17)	32	10	42	
Dividendes (note 8)	—	—	(34)	—	(34)	—	(34)	
Rachat de la participation d'un actionnaire minoritaire	—	—	(1)	—	(1)	—	(1)	
Apport d'un actionnaire sans contrôle	—	—	—	—	—	54	54	
Distributions aux actionnaires sans contrôle	—	—	—	—	—	(6)	(6)	
Autres	—	1	—	—	1	—	1	
<b>SOLDE AU 30 JUIN 2023</b>	1 323	11	188	157	1 679	403	2 082	

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires non audités.

# Tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Note	Périodes de trois mois closes les 30 juin		Périodes de six mois closes les 30 juin	
		2024	2023	2024	2023
Résultat net		17	19	90	64
Distributions reçues des coentreprises et entreprises associées		16	9	23	22
Charges financières		30	34	59	64
Intérêts payés		(34)	(30)	(61)	(52)
Intérêts reçus		5	—	9	—
Charge d'impôts sur le résultat		3	5	27	22
Impôts payés		(16)	(14)	(20)	(17)
Éléments hors caisse du résultat :					
Amortissement		74	72	147	145
Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées		(15)	(26)	(34)	(41)
Autres		9	7	6	10
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation		49	68	122	171
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		<b>138</b>	<b>144</b>	<b>368</b>	<b>388</b>
Augmentation de la participation dans des coentreprises et entreprises associées		(19)	(5)	(28)	(8)
Additions d'immobilisations corporelles		(48)	(26)	(88)	(62)
Acomptes pour immobilisations corporelles		(85)	(15)	(85)	(55)
Additions de projets en développement		(11)	(3)	(14)	(9)
Variation de l'encaisse affectée		(14)	(15)	—	(9)
Autres		(1)	—	(5)	(6)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(178)</b>	<b>(64)</b>	<b>(220)</b>	<b>(149)</b>
Variation nette du crédit rotatif		(117)	14	(105)	212
Augmentation des emprunts		256	9	301	16
Versements sur les emprunts		(83)	(85)	(148)	(215)
Paiements de capital liés aux obligations locatives		(4)	(4)	(10)	(10)
Contribution d'un actionnaire sans contrôle		—	35	—	54
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle		(6)	(4)	(7)	(5)
Dividendes versés aux actionnaires	8	(17)	(17)	(34)	(34)
Frais de transactions		(6)	(2)	(8)	(2)
Variation des sommes dues à des actionnaires sans contrôle		(25)	—	(25)	—
Règlement d'instruments financiers		1	(9)	4	(7)
Autres		—	(1)	—	(2)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		<b>(1)</b>	<b>(64)</b>	<b>(32)</b>	<b>7</b>
<b>ÉCART DE CONVERSION SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>(1)</b>	<b>(4)</b>	<b>(3)</b>	<b>(1)</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>(42)</b>	<b>12</b>	<b>113</b>	<b>245</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE</b>	a)	<b>627</b>	<b>582</b>	<b>472</b>	<b>349</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE</b>	a)	<b>585</b>	<b>594</b>	<b>585</b>	<b>594</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires non audités.

a) La trésorerie et équivalents de trésorerie incluent la trésorerie et équivalents de trésorerie et le découvert bancaire.

# Notes annexes aux états financiers consolidés intermédiaires

Au 30 juin 2024

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)

## Note 1. Statuts constitutifs et nature des activités

Boralex inc., ses filiales et ses coentreprises et entreprises associées (« Boralex » ou la « Société ») sont vouées au développement, à la construction et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. En date du 30 juin 2024, Boralex détient des participations dans 50 sites en Amérique du Nord et 81 sites en Europe. La Société exerce ses activités dans la production de trois types d'énergie renouvelable complémentaires: éolienne, solaire et hydroélectrique, ainsi que dans le stockage d'énergie, le tout représentant une base d'actifs totalisant une puissance installée de 3 120 mégawatts (« MW »). Depuis le 30 juin 2024, la Société a mis en service un parc solaire en Europe d'une puissance de 13 MW, résultant ainsi à une puissance installée pour la Société de 3 133 MW en date du 13 août 2024. La Société fournit également des services de maintenance et de gestion à certaines de ses coentreprises et entreprises associées. De plus, Boralex œuvre à l'aménagement de nouveaux sites de production représentant 264 MW additionnels et détient un portefeuille de 587 MW de projets sécurisés. Les produits de la vente d'énergie sont générés principalement au Canada, en France et aux États-Unis.

La Société est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le siège social de Boralex est situé au 36, rue Lajeunesse, Kingsey Falls, Québec, Canada et les actions sont cotées à la bourse de Toronto (« TSX »).

## Note 2. Base de présentation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires non audités ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS ») et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. Les méthodes comptables suivies dans les présents états financiers consolidés intermédiaires non audités sont les mêmes que celles appliquées dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à l'exception de ce qui est indiqué ci-après et des impôts sur le revenu pour les périodes intermédiaires, qui eux sont calculés selon le taux d'imposition qui serait applicable aux résultats annuels anticipés dans chacune des juridictions. Les présents états financiers consolidés intermédiaires non audités ne constituent pas un jeu complet d'états financiers et devraient être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. L'exploitation et les résultats de la Société sont en partie soumis à des cycles saisonniers ainsi qu'à certains autres facteurs cycliques qui varient selon les technologies. Les résultats d'exploitation des états financiers intermédiaires ne sont donc pas nécessairement représentatifs des résultats annuels attendus, les premier et quatrième trimestres générant des résultats historiquement plus élevés. Le rapport de gestion à la rubrique *II - Analyse des résultats, de la situation de trésorerie et de la situation financière - Consolidé* présente plus d'informations sur les variations saisonnières de la Société.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés intermédiaires non audités le 13 août 2024.

## **Note 3. Modification de méthodes comptables**

### **Modifications à l'IAS 1 Présentation des états financiers (« IAS 1 »)**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Société a adopté les modifications à l'IAS 1 *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* et *Passifs non courants assortis de clauses restrictives* publiées par l'IASB en 2020 et 2022. Ces modifications clarifient le classement des passifs dans la catégorie courante ou non courante et précisent que, dans le cas de passifs non courants assortis de clauses restrictives à respecter après la date de clôture, lesdites clauses restrictives n'ont pas d'incidence sur le classement de la dette dans les passifs courants ou non courants à la date de clôture. Les modifications ajoutent des divulgations pour les passifs non-courants sujets à des clauses restrictives dans les 12 mois suivant la date de clôture. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés intermédiaires de la Société.

## **Note 4. Participations dans des coentreprises et entreprises associées**

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-59, lequel comprend les termes du nouveau crédit d'impôt à l'investissement remboursable pour les technologies propres (le "CII technologies propres"), a reçu la sanction royale. La Société comptabilise le CII technologies propres en tant que subvention gouvernementale, initialement par l'entité qui acquiert les biens admissibles donnant lieu au crédit. Lorsque l'entité qui acquiert les biens admissibles n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu, le CII technologies propres est considéré comme étant distribué vers les partenaires au fur et à mesure que les biens admissibles sont acquis. La coentreprise Parc Éolien Apuiat S.E.C. a enregistré un montant à recevoir entièrement attribuable à Boralex pour un montant de 21 M\$ au cours de la période de trois mois close le 30 juin 2024 en lien avec l'adoption de la loi. Compte tenu que Parc Éolien Apuiat S.E.C. est une société en commandite, le CII technologies propres à recevoir a été enregistré en tant que *Distribution* d'une coentreprise (opération sans effet sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie).

## **Note 5. Fournisseurs et autres créditeurs**

Les *Fournisseurs et autres créditeurs* comprennent un montant à payer de 235 M\$ (160 M€) (222 M\$ (152 M€) au 31 décembre 2023) pour la contribution sur la rente inframarginale des producteurs d'électricité ainsi qu'un montant à payer de 28 M\$ (19 M€) (32 M\$ (22 M€) au 31 décembre 2023) pour les contrats de compléments de rémunération. La majorité de ces sommes seront payées d'ici le 31 décembre 2024.

## Note 6. Emprunts

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Note	Échéance	Taux <sup>(1)</sup>	Devise d'origine <sup>(2)</sup>	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
<b>Emprunts corporatifs</b>						
Crédit rotatif		2028	6,67	43	84	183
Prêt à terme CDPQ/FSTQ		2028	5,64		300	300
<b>Total emprunts corporatifs</b>				<b>43</b>	<b>384</b>	<b>483</b>
<b>Emprunts projets</b>						
<b>Amérique du Nord</b>						
<b>Canada</b>						
Prêt à terme :						
Parcs éoliens Thames River		2031	7,05		80	85
Parc éolien Témiscouata I		2032	5,39		30	31
Parc éolien LP I		2032	3,95		125	133
Parcs éoliens DM I et II		2033	6,14		205	212
Parc éolien Port Ryerse		2034	3,84		20	21
Parc éolien Frampton		2035	4,23		48	50
Parc éolien Côte-de-Beaupré		2035	4,31		41	43
Parc éolien Niagara Region Wind Farm (« NRWF »)		2036	2,95		626	653
Parc éolien Moose Lake		2044	4,93		43	44
Centrale hydroélectrique Jamie Creek		2054	5,42		55	55
Centrale hydroélectrique Yellow Falls		2056	4,98		68	69
Autres dettes		—	—		1	1
					<b>1 342</b>	<b>1 397</b>
<b>États-Unis</b>						
Prêt à terme :						
Parcs solaires du portefeuille Boralex US Solar		2028	3,03	144	197	191
Coentreprise Roosevelt HoldCo, LLC (« MiRose »)	a)	2029	5,49	18	25	—
				<b>162</b>	<b>222</b>	<b>191</b>
<b>Total Amérique du Nord</b>				<b>162</b>	<b>1 564</b>	<b>1 588</b>
<b>Europe</b>						
<b>France</b>						
Facilité de construction :						
Projets du portefeuille Boralex Energy Investments		2025	5,00	71	104	40
Prêt à terme :						
Parc éolien Val aux Moines		2034	1,34	10	14	15
Parcs éoliens du portefeuille Boralex Énergie France		2036	1,73	139	204	222
Projet solaire Cruis		2039	5,30	11	17	17
Parc éolien Helfaut	b)	2040	5,02	15	22	—
Parc éolien Les Moulins du Lohan		2043	3,21	59	87	88
Parcs éoliens du portefeuille Sainte-Christine		2044	2,32	451	661	700
Parcs éoliens du portefeuille Boralex Production		2044	3,10	94	137	157
Parc solaire Grange du Causse		2044	3,36	8	12	12
Autres dettes		—	—	4	6	5
				<b>862</b>	<b>1 264</b>	<b>1 256</b>
<b>Royaume-Uni</b>						
Projet éolien Limekiln	c)	2043	5,96	104	180	—
<b>Total Europe</b>				<b>966</b>	<b>1 444</b>	<b>1 256</b>
<b>Total emprunts projets</b>					<b>3 008</b>	<b>2 844</b>
<b>Emprunts - Solde du capital</b>			<b>3,84</b>		<b>3 392</b>	<b>3 327</b>
Part à moins d'un an des emprunts					(317)	(271)
Frais de transaction, net de l'amortissement cumulé					(63)	(61)
					<b>3 012</b>	<b>2 995</b>

<sup>(1)</sup> Taux moyens pondérés ajustés pour tenir compte de l'effet des swaps de taux d'intérêt et calculés selon la méthode du taux effectif, s'il y a lieu.

<sup>(2)</sup> Les devises d'origine sont en EUR (France), GBP (Royaume-Uni), USD (États-Unis) et une partie du solde du crédit rotatif au 30 juin 2024 est en USD.

## a) Financement de la participation dans la coentreprise Roosevelt HoldCo, LLC (« MiRose »)

Le 29 février 2024, Boralex a conclu le financement de sa participation de 50 % dans la coentreprise MiRose aux États-Unis. Le financement de 37 M\$ (27 M\$ US) comprend un prêt à terme de 25 M\$ (18 M\$ US) et des facilités de lettres de crédit de 12 M\$ (9 M\$ US). Le prêt à terme porte intérêt à un taux variable basé sur le SOFR ajusté d'une marge et est renouvelable en 2029. Il sera amorti sur une période de 10 ans et les remboursements se feront sur base semestrielle. Afin de réduire l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, un swap de taux d'intérêts a été conclu pour couvrir 100 % du prêt à terme.

## b) Financement du parc éolien Helfaut

Le 25 avril 2024, Boralex a conclu le financement du parc éolien Helfaut en France. Le financement de 41 M\$ (28 M€) comprend une facilité de construction de 30 M\$ (21 M€), un financement relais de la taxe sur la valeur ajoutée de 9 M\$ (6 M€) et une facilité de lettre de crédit pour le service de la dette de 2 M\$ (1 M€). Le prêt à terme, dont les remboursements seront sur base trimestrielle, porte intérêt à un taux variable basé sur l'EURIBOR, ajusté d'une marge, et sera amorti sur une période de 15 ans. Afin de réduire l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, un swap de taux d'intérêts a été conclu pour couvrir 75 % de la dette long terme.

## c) Financement du projet éolien Limekiln

Le 16 mai 2024, Boralex a conclu le financement du projet éolien Limekiln en Écosse. Le financement de 224 M\$ (130 M£) comprend un prêt à terme de 203 M\$ (118 M£), une facilité de financement pour la taxe sur la valeur ajoutée de 9 M\$ (5 M£) et une facilité de réserve pour le service de la dette de 12 M\$ (7 M£). Le prêt à terme, dont les remboursements seront sur une base trimestrielle, porte intérêt à un taux variable basé sur le Sterling Overnight Index Average, ajusté d'une marge, et sera amorti sur une période de 18 ans. Afin de réduire l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, un swap de taux d'intérêts a été conclu pour couvrir 100 % de la dette long terme.

## Part à moins d'un an des emprunts

	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
<small>(en millions de dollars canadiens) (non audités)</small>		
Prêts à terme - projets	231	231
Facilité de construction - Projets du portefeuille Boralex Energy Investments	77	40
Financement relais de la taxe sur la valeur ajoutée <sup>(1)</sup>	9	—
	317	271

<sup>(1)</sup> Financement temporaire des paiements de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) payés pour les sites en construction en France et au Royaume-Uni.

## Ratios financiers et garanties

Les conventions d'emprunt comprennent certaines restrictions dans l'utilisation des liquidités des filiales de la Société. Au 30 juin 2024, la trésorerie sujette à ces restrictions est de 480 M\$ (388 M\$ au 31 décembre 2023).

La majorité des emprunts projets ont des ratios de couverture du service de la dette à respecter sur une base trimestrielle, semestrielle ou annuelle, alors que les emprunts corporatifs ont des ratios de couverture des intérêts et emprunts / BAIIA à rencontrer sur une base trimestrielle. Au 30 juin 2024, la direction juge que l'ensemble des ratios et engagements financiers sont respectés.

## Note 7. Charges d'exploitation

Les *Charges d'exploitation* comprennent un montant de 5 M\$ (3 M€) pour la contribution sur la rente inframarginale des producteurs d'électricité pour la période de trois mois close le 30 juin 2024 (41 M\$ (28 M€) pour la période correspondante de 2023). Quant à la période de six mois close le 30 juin 2024 la contribution sur la rente inframarginale des producteurs d'électricité est de 12 M\$ (8 M€) (112 M\$ (77 M€) pour la période de six mois close le 30 juin 2023).

## Note 8. Résultat net par action

### a) Résultat net par action, de base

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Périodes de trois mois closes les 30 juin		Périodes de six mois closes les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	11	16	66	49
Nombre moyen pondéré d'actions de base	102 766 104	102 766 104	102 766 104	102 765 277
Résultat net par action attribuable aux actionnaires de Boralex, de base	0,10 \$	0,15 \$	0,63 \$	0,46 \$

### b) Résultat net par action, dilué

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Périodes de trois mois closes les 30 juin		Périodes de six mois closes les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	11	16	66	49
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	102 766 104	102 766 104	102 766 104	102 765 277
Effet de dilution des options d'achat d'actions	44 793	66 385	42 730	65 608
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	102 810 897	102 832 489	102 808 834	102 830 885
Résultat net par action attribuable aux actionnaires de Boralex, dilué	0,10 \$	0,15 \$	0,63 \$	0,46 \$

### c) Dividendes versés

Le 17 juin 2024, la Société a versé un dividende de 0,1650 \$ par action ordinaire. La Société a versé pour la période de six mois close le 30 juin 2024 un dividende de 34 M\$ (34 M\$ en 2023).

Le 13 août 2024, un dividende de 0,1650 \$ par action ordinaire a été déclaré et sera versé le 17 septembre 2024 pour les porteurs inscrits à la fermeture des marchés le 30 août 2024.

## Note 9. Instruments financiers

### Classement des instruments financiers

Les tableaux suivants présentent le classement des instruments financiers, leurs valeurs comptables et le niveau hiérarchique lorsqu'évalués et comptabilisés en juste valeur dans les états financiers consolidés. Ils excluent la *Trésorerie et équivalents de trésorerie*, l'*Encaisse affectée*, les *Comptes à recevoir et autres débiteurs* ainsi que le *Découvert bancaire* et les *Fournisseurs et autres créditeurs*, car leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leurs courtes échéances ou forte liquidité.

		Au 30 juin <b>2024</b>				
		Valeur comptable				
(en millions de dollars canadiens) (non audités)		Niveau	Coût amorti	JVAERG	JVRN	Total
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS</b>						
Contrats de change à terme		2	—	7	—	7
Autres		2	—	1	—	1
				8	—	8
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>						
Fonds de réserve			10	—	—	10
Swaps de taux d'intérêt		2	—	233	—	233
Autres		2	—	2	—	2
			10	235	—	245
<b>AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS</b>						
Passifs relatifs aux IPPF <sup>(1)</sup>			3	—	—	3
Sommes dues à un actionnaire sans contrôle			7	—	—	7
Autres		2	—	1	2	3
			10	1	2	13
<b>EMPRUNTS<sup>(2)</sup></b>			3 329	—	—	3 329
<b>AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>						
Swaps de taux d'intérêt		2	—	9	—	9
Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises		2	—	18	—	18
Sommes dues à des actionnaires sans contrôle			12	—	—	12
Options de rachat et passifs relatifs aux IPPF <sup>(1)</sup>		3	2	—	11	13
Autres		2	—	3	10	13
			14	30	21	65
		Au 31 décembre <b>2023</b>				
		Valeur comptable				
(en millions de dollars canadiens) (non audités)		Niveau	Coût amorti	JVAERG	JVRN	Total
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>						
Fonds de réserve			9	—	—	9
Swaps de taux d'intérêt		2	—	211	—	211
Autres		2	—	7	—	7
			9	218	—	227
<b>AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS</b>						
Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises		2	—	—	1	1
Options de rachat et passifs relatifs aux IPPF <sup>(1)</sup>		3	3	—	—	3
Sommes dues à un actionnaire sans contrôle			7	—	—	7
Autres			1	—	1	2
			11	—	2	13
<b>EMPRUNTS<sup>(2)</sup></b>			3 266	—	—	3 266
<b>AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>						
Swaps de taux d'intérêt		2	—	9	—	9
Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises		2	—	17	—	17
Sommes dues à des actionnaires sans contrôle			37	—	—	37
Options de rachat et passifs relatifs aux IPPF <sup>(1)</sup>		3	3	—	11	14
Autres		2	—	1	9	10
			40	27	20	87

<sup>(1)</sup> Investisseurs participant au partage fiscal.

<sup>(2)</sup> Inclut les Emprunts et la *Part à moins d'un an des emprunts*.

## Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers de la Société au coût amorti correspond approximativement à leur juste valeur en raison de leurs courtes échéances ou de leurs fortes liquidités à l'exception des emprunts dont la juste valeur est de 3 331 M\$ au 30 juin 2024 (3 286 M\$ au 31 décembre 2023).

Les hypothèses d'évaluation suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers :

- La juste valeur des instruments dérivés est déterminée selon des techniques d'évaluation et est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie projetés estimatifs, selon une courbe appropriée des taux d'intérêt et des taux de change ainsi qu'en fonction de prix contractuels cotés sur des marchés à terme. Les hypothèses sont fondées sur les conditions du marché à chaque date de présentation de l'information financière.
- Les justes valeurs des passifs relatifs aux investisseurs participant au partage fiscal (IPPF), des emprunts et des sommes dues à des actionnaires sans contrôle sont établies essentiellement sur la base de flux monétaires actualisés. Les taux d'actualisation, se situant entre 4,19 % et 6,37 % (entre 3,64 % et 5,93 % au 31 décembre 2023), ont été établis en utilisant les taux de rendement des obligations gouvernementales locales ajustés d'une marge qui tient compte des risques spécifiques à chacun des emprunts ainsi qu'une marge représentative des conditions de liquidité de marché du crédit.
- La juste valeur des options de rachat des IPPF est établie selon des flux monétaires actualisés à un taux de 7,50 % (7,50 % au 31 décembre 2023), soit le taux de rendement attendu sur ce type d'instrument.

## Transition du taux interbancaire canadien

Tel que prévu dans le cadre de la transition du taux interbancaire canadien, le CDOR a cessé sa publication après le 28 juin 2024. La dernière période publiée pour le CDOR à terme de 3 mois ayant eu lieu le 28 juin 2024, la transition de la majorité des emprunts et swaps de taux d'intérêt de la Société doit être complétée avant le 27 septembre 2024, soit le début de la première période d'intérêt de la majorité des emprunts suite à la cessation de publication du CDOR. La transition est en cours et aucune incidence significative sur les états financiers n'est attendu.

## Note 10. Engagements et éventualité

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Engagements conclus en 2024	Engagements cumulés au 30 juin 2024
Contrats d'achat et de construction	80	570
Contrats d'entretien	—	356
Autres	9	46
	89	972

## Engagements envers des coentreprises

La Société s'est engagée envers certaines coentreprises via des contrats et des lettres de crédit pour supporter le développement et la construction de projets pour un total de 91 M\$ au 30 juin 2024 et des sommes additionnelles de 141 M\$ subséquemment au 30 juin 2024.

## Éventualité

### France - Innovent

Le 17 mai 2021, Boralex inc. a annoncé une décision favorable du Tribunal de Commerce de Lille qui a condamné Innovent SAS (« Innovent ») et son président Monsieur Grégoire Verhaeghe à lui payer 72,7 M\$ (50,6 M€) pour non-exécution d'engagements contractuels. Ce litige est né dans le contexte d'une transaction commerciale survenue entre les parties en 2012 au cours de laquelle Boralex a acquis d'Innovent les titres de parcs éoliens prêts à être construits. Dans cette même transaction, les parties avaient également signé un contrat-cadre de développement en vertu duquel Innovent et Monsieur Verhaeghe s'étaient engagés à offrir à Boralex le droit d'acquérir certains sites éoliens en développement. Le Tribunal a conclu que les défendeurs n'avaient pas respecté leur obligation relative aux projets alors en développement Epléssier-Thieulloy-l'Abbaye et Buire-Le-Sec, privant ainsi Boralex de la possibilité de les acquérir au prix et aux conditions convenues. Innovent et Monsieur Verhaeghe ont été condamnés à verser à Boralex à ce titre une compensation de 72,7 M\$ (50,6 M€). Innovent et Monsieur Verhaeghe avaient interjeté appel de la décision.

## Note 10. Engagements et éventualité (suite)

Le 6 juillet 2023, la Cour d'appel de Douai a rendu sa décision dans laquelle elle donne raison à Boralex sur le fond du litige, mais diminue à 3,6 M\$ (2,5 M€) le montant de la condamnation devant être payé par Innovent à Boralex en raison des inexécutions contractuelles imputables à Innovent et à M. Grégoire Verhaeghe et leur mauvaise foi dans l'exécution du contrat. Le 7 septembre 2023, Boralex s'est pourvue en cassation et a présenté une requête dite « pleine » en janvier 2024. Boralex a aussi présenté une déclaration de créance auprès du mandataire judiciaire concernant ce contentieux à la suite de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde contre Innovent en octobre 2023.

Connexe à la procédure décrite ci-dessus, une procédure menée par Innovent était en cours devant le Juge de l'Exécution (Lille) liée aux saisies conservatoires réalisées par Boralex pour s'assurer du bon paiement de la condamnation (immédiatement exécutoire) prononcée en sa faveur à hauteur de 72,7 M\$ (50,6 M€).

Dans le cadre de cette procédure, le 5 décembre 2021, Innovent et Monsieur Verhaeghe ont déposé une réclamation contre Boralex visant la mainlevée des mesures d'exécution forcée réalisées par Boralex au titre du jugement du Tribunal de Commerce de Lille. Depuis la décision du 6 juillet 2023 de la Cour d'appel de Douai fixant le montant de la condamnation à 3,6 M\$ (2,5 M€), les saisies conservatoires réalisées par Boralex ont été levées. Innovent a ainsi déposé en janvier 2024 une nouvelle réclamation contre Boralex alléguant cette fois que les saisies ont empêché Innovent de conclure une transaction lui permettant de devenir une société ouverte et a réévalué son préjudice à 3 milliards \$ (2,1 milliards €) en mai 2024. Boralex est d'avis que ce recours est infondé et entend se défendre vigoureusement. Boralex présentera ses conclusions au cours du troisième trimestre de 2024.

En plus de la procédure ci-haut, le 29 décembre 2021, Innovent a déposé une réclamation de 359 M\$ (250 M€) contre Boralex au Tribunal du Commerce de Paris (la « poursuite de décembre 2021 »). La poursuite a été portée par suite de la décision du 17 mai 2021 du Tribunal du Commerce de Lille, qui ordonnait Innovent à payer à Boralex 72,7 M\$ (50,6 M€) pour bris d'obligations contractuelles (la « décision de mai 2021 »). Dans la poursuite de décembre 2021, Innovent a allégué que la décision de mai 2021 était fondée sur de fausses représentations de la part de Boralex et de ses témoins experts au procès et que la décision de mai 2021 est la raison pour laquelle Innovent n'a pas pu conclure une transaction lui permettant de devenir une société ouverte. Le 27 septembre 2022, le Tribunal du Commerce de Paris a rejeté la réclamation d'Innovent et la poursuite de décembre 2021. Innovent a porté ce jugement en appel.

## Note 11. Information sectorielle

Les opérations de la Société se regroupent sous deux secteurs distincts, qui représentent les unités d'affaires géographiques de la Société, soit l'Amérique du Nord et l'Europe.

Chacun des deux secteurs présentés tire ses produits de la vente d'énergie principalement de sites éoliens, centrales hydroélectriques et sites solaires.

Les secteurs à présenter ont été déterminés sur la base des rapports internes que le principal décideur opérationnel (« PDO ») de la Société examine régulièrement en vue d'allouer des ressources aux secteurs et d'évaluer leur performance. Le PDO de la Société est le président et chef de la direction.

### Informations relatives aux secteurs à présenter

L'indicateur de résultat net régulièrement examiné par le PDO pour chacun des deux secteurs présentés est le BAIIA(A) combiné. La direction estime qu'il s'agit de la mesure la plus pertinente pour évaluer la performance de chacun des secteurs présentés au sein de l'industrie dans laquelle la Société œuvre.

Le BAIIA(A) représente le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement, ajusté pour exclure d'autres éléments, tels que les frais d'acquisition, les autres pertes (gains), la perte nette (gain net) sur instruments financiers et la perte (gain) de change, ces deux derniers étant regroupés sous *Autres*.

Les données financières combinées résultent de la combinaison de l'information financière de la Société établie selon les IFRS et de celle portant sur la quote-part des participations dans des coentreprises et entreprises associées. Ensuite, les postes *Participations dans des coentreprises et entreprises associées*, *Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées* et *Distributions reçues des coentreprises et entreprises associées* sont remplacés par la quote-part respective de la Société dans tous les postes aux états financiers des participations dans des coentreprises et entreprises associées (c'est-à-dire les actifs, passifs, produits et charges de ces coentreprises et entreprises associées).

Le BAIIA(A) combiné n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS. Par conséquent, il pourrait ne pas être comparable aux résultats d'autres sociétés qui utilisent une mesure de performance portant un nom similaire. Les investisseurs ne devraient pas considérer le BAIIA(A) combiné comme une mesure remplaçant, par exemple, le résultat net, le résultat avant impôts et le résultat d'exploitation, qui elles sont des mesures conformes aux IFRS.

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Combiné			
	Périodes de trois mois closes les 30 juin		Périodes de six mois closes les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
<b>Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération</b>				
Amérique du Nord	119	116	257	247
Europe	90	121	243	318
	209	237	500	565
<b>BAIIA(A)</b>				
Amérique du Nord	102	98	224	212
Europe	60	53	163	137
	162	151	387	349

## Rapprochement des informations des secteurs à présenter avec les montants présentés dans les états financiers

Les tableaux qui suivent présentent un rapprochement des informations relatives aux secteurs présentés avec les informations de la Société les plus comparables aux IFRS.

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Périodes de trois mois closes les 30 juin					
	2024			2023		
	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné
<b>Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération de la Société</b>	180	29	209	210	27	237
<b>BAIIA(A)</b>						
Total des secteurs présentés	141	21	162	128	23	151
Charges corporatives non affectées	(11)	1	(10)	(9)	1	(8)
<b>BAIIA(A) de la Société</b>	130	22	152	119	24	143
Amortissement	(74)	(14)	(88)	(72)	(14)	(86)
Dépréciation	(3)	—	(3)	—	—	—
Autres pertes	(3)	—	(3)	—	—	—
Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées	(15)	15	—	(26)	26	—
Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part du résultat net d'une coentreprise	—	—	—	17	(17)	—
<b>Résultat d'exploitation de la Société</b>	35	23	58	38	19	57

<sup>(1)</sup> Inclut la contribution respective des coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de la Société, diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS.

Note 11. Information sectorielle (suite)

Périodes de six mois closes les 30 juin

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	2024			2023		
	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné
<b>Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération de la Société</b>	439	61	500	508	57	565
<b>BAIIA(A)</b>						
Total des secteurs présentés	344	43	387	303	46	349
Charges corporatives non affectées	(19)	2	(17)	(17)	1	(16)
<b>BAIIA(A) de la Société</b>	325	45	370	286	47	333
Amortissement	(147)	(29)	(176)	(145)	(29)	(174)
Dépréciation	(3)	—	(3)	—	—	—
Autres gains	1	—	1	—	—	—
Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées	(34)	34	—	(41)	41	—
Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part du résultat net d'une coentreprise	(1)	1	—	15	(15)	—
<b>Résultat d'exploitation de la Société</b>	141	51	192	115	44	159

<sup>(1)</sup> Inclut la contribution respective des coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de la Société, diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS.

# Renseignements généraux

## SIÈGE SOCIAL

**Borex inc.**  
36, rue Lajeunesse  
**Kingsey Falls** (Québec)  
Canada JOA 1B0  
Téléphone : 819-363-6363  
Télécopieur : 819-363-6399  
communications@boralex.com

## SITE INTERNET ET MÉDIAS SOCIAUX

www.boralex.com



@BorexInc  
@boralexfr

## BUREAUX D'AFFAIRES

### CANADA

900, boulevard de Maisonneuve Ouest  
24<sup>e</sup> étage  
**Montréal** (Québec)  
Canada H3A 0A8  
Téléphone : 514-284-9890  
Télécopieur : 514-284-9895

174, rue Mill, bureau 201  
**Milton** (Ontario)  
Canada L9T 1S2  
Téléphone :  
819-363-6430 | 1-844-363-6430

### ÉTATS-UNIS

39 Hudson Falls Rd  
**South Glens Falls** NY 12803  
United States

Téléphone : 518-747-0930  
Télécopieur : 518-747-2409

### FRANCE

12, rue Vignon  
75009 **Paris**  
France  
Téléphone : 33 (0)4 78 92 68 70

8, rue Anatole France  
59000 **Lille**  
France  
Téléphone : 33 (0)3 28 36 54 95

18, rue de la République  
13001 **Marseille**  
France  
Téléphone : 33 (0)4 78 92 68 70

71, rue Jean Jaurès  
62575 **Blendecques**  
France  
Téléphone : 33 (0)3 21 88 07 27

Sky 56 - CS 43858  
18, Rue du Général Mouton Duvernet  
69487 **Lyon**  
France  
Téléphone : 33 (0)4 78 92 68 70

49 cours Xavier Arnozan  
33 000 **Bordeaux**  
France  
Téléphone : 33 (0)4 78 92 68 70

### ROYAUME-UNI

16, West Borough  
**Wimborne**, Dorset, BH21 1NG  
Royaume-Uni  
Téléphone : (+44) 01202 847680

The Auction House, 2<sup>e</sup> étage  
63a, George Street  
**Édimbourg**, EH2 2JG  
Royaume-Uni  
Téléphone : (+44) 01202 847680

## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

### Marketing, affaires publiques et communications corporatives

Borex inc.  
Téléphone : 514 284-9890  
Télécopieur : 514 284-9895  
communications@boralex.com

Des exemplaires supplémentaires des documents suivants et d'autres renseignements peuvent être obtenus à l'adresse ci-dessus ou téléchargés directement des sites Internet de Borex ou de SEDAR :

- » Rapport annuel
- » Rapports intermédiaires
- » Notice annuelle
- » Circulaire de sollicitation de procurations

To obtain an English copy of the Annual Report, please contact the Marketing, Public Affairs & Corporate Communications department.

## AGENT DE TRANSFERT ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

### Services aux investisseurs Computershare inc.

1500, boulevard Robert-Bourassa, 7<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
Canada H3A 3S8  
Téléphone : 514 982-7555 | 1 800 564-6253  
www.computershare.com

## RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

**Assemblée annuelle des actionnaires** a eu lieu le mercredi le 15 mai 2024, à 11 heures sous forme virtuelle.

Pour plus d'information, consultez notre site web.

## RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Stéphane Milot  
Vice-président, relations aux investisseurs  
514 213-1045  
stephane.milot@boralex.com



**BORALEX**

*Au-delà*

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES